

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 21 février 2024 à 18h00 au CCM
Openbare zitting van woensdag 21 februari 2024 om 18u00 in het GCM**

Mme la Présidente, Catherine Moureaux :

J'ouvre la séance publique.

**1. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative à la gestion du sport et des locaux sportifs. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Burgerinterpellatie betreffende het beheer van sport en sportfaciliteiten. (Aanvullend)**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Chekkafi.

Mme Chekkafi :

Je fais une interpellation aujourd'hui un peu spéciale. J'ai l'habitude de parler plus au nom des citoyens. Aujourd'hui, j'ai été contacté par plusieurs clubs sportifs et responsables de clubs sportifs qui se sentent incompris et qui protestent contre la dégradation des conditions d'exercice du sport à Molenbeek, la baisse de compétitivité qui est entraîné par une gestion catastrophique de la commune. On a tous à cœur d'avoir un sport de qualité en tant que citoyen, en tant qu'utilisateur et malheureusement, on voit que, depuis cette législature, ça se dégrade et ça se dégrade fortement.

Le sport n'est pas étranger à la société. Il est central. Sortir les enfants qui traînent dans la rue à rien faire, avoir un sport de qualité, avoir du sport de qualité dans notre commune, c'est primordial. Et on apprend par surprise que les règles pour les clubs sportifs ne sont pas du tout respectées, à savoir: il n'y a plus de convention avec les structures sportives dans un commerce normal et désormais, les clubs ne reçoivent plus que des notifications pour leur dire: vous avez droit à tant de mois avec tel créneau. Ne pas avoir de convention, ça met en cause beaucoup de choses.

Qu'en est-il de la sécurité? Si jamais il y a un accident grave, qui est responsable? Qui se chargera de consoler une famille qui aura eu la perte d'un enfant, parce qu'il y aurait eu un enfant blessé? Et surtout, s'il n'y a pas de convention, est-ce que vous êtes prêt, en tant qu' élu communal, à en assumer la responsabilité civile?

Vous nous avez promis à la dissolution du Molenbeek Sport de, c'est un article tiré de la presse, de ce que madame Moreaux, notre bourgmestre, a dit. Avec le rapatriement, le conseil veut non seulement renforcer la transparence, mais également jouer pleinement son rôle de contrôle et d'interpellation. Par cette décision, la commune entend reprendre la main dans la gestion de son patrimoine, et ce dans le seul intérêt de préserver les outils sportifs publics et augmenter l'offre en termes d'infrastructure au bénéfice des habitants de la commune. On nous promet de la transparence, mais sauf que maintenant, il y en a plus du tout. On ne sait plus qui a quoi, il n'y a plus aucune égalité, il y a clairement du favoritisme, et ça, tout sport confondu, du clientélisme, ce qui engendre des tensions entre les parents, les clubs, les membres, et on perd du coup tout le fairplay du sport.

Je suis venu en décembre parler de la gestion communale, et notamment des dettes. On avait abordé le sujet des dettes sportives, qui s'étendait à plus de 600.000 € et entre-temps, plusieurs clubs me sont revenus en me disant qu' ils ont reçu des huissiers. Moi, je suis tout à

fait d'accord pour qu'on récupère l'argent quand ce sont des sommes impayées. Par contre, quand j'ai eu la réponse de monsieur Van Leeckwyck, qui nous disait que c'était difficile parce qu'il y avait des gens qui contestaient parce qu'on n'était pas tout à fait en ordre en termes de facturation, moi, ça m'étonne d'apprendre que des clubs ont reçu les huissiers, alors qu'ils avaient déjà payé, qu'ils avaient envoyé des preuves de paiement par mail, qu'ils avaient contesté une facture parce que celle-ci avait été compté double, parce que celles-ci avaient été, on leur avait attribué des créneaux alors qu'ils ne l'avaient pas demandé, etc. Alors, est-ce qu'on pourrait comprendre qui s'occupe de la facturation ici? Est-ce que ce sont les responsables de site? Est-ce que ces personnes sont seulement formées? Les directeurs de site sont sélectionnés sur quelle base? En termes de facturation, est-ce que c'est normal de recevoir la facturation de manière aléatoire? Donc, on peut ne pas avoir de factures, apparemment pendant six mois et que tout tombe d'un coup. Quand il y a une contestation, quand il y a une erreur de facturation et que le club se manifeste en disant qu'il y a une erreur, mais qu'on ne répond pas pendant des mois et qu'on envoie un huissier, il y a un problème quelque part. Moi, j'aimerais bien qu'on m'explique qui est aux commandes de cette commune au final. Et ça, je pense que vous les avez tous reçus, ces contestations, parce que ce que j'ai reçu comme mail, vous étiez tous en copie et tout le collège est en copie. Donc, personne ne peut dire qu'il n'est pas au courant ou qu'il ne sait pas. Vous êtes tous au courant. Mais visiblement, ça passe au-dessus de la tête de tout le monde.

Quand on voit les terrains de foot, par exemple le stade deux du Sippelberg, qui est dans un état déplorable, qui est là depuis quinze ans, il n'a plus rien de vert. Tout est devenu noir, le terrain est noir. Personne ne se préoccupe de ça, personne n'y fait attention. Et pourtant, monsieur l'échevin, vous y êtes souvent. Mais visiblement, ce n'est pas grave de laisser les enfants, les enfants, jouer sur un terrain dans un état déplorable. Moi, j'aimerais bien qu'on m'explique et puis, apparemment, dans l'accord politique que vous nous avez promis à la prise de vos fonctions, vous nous avez promis un plan pluriannuel d'investissement pour rénover les installations sportives qui le nécessitent. Aujourd'hui, on est presque à la fin de votre législature. Moi, j'aimerais bien savoir: qu'est-ce qui a été mis en place. Quand on voit qu'il y a une nouvelle construction d'une salle qui n'est même pas homologué. Pourquoi gaspiller autant d'argent pour faire une salle qui n'est même pas homologué? Pourquoi ne pas faire les choses correctement? Pourquoi, les choses ne sont pas bien faites à Molenbeek. Le terrain d'athlétisme c'est une catastrophe aussi, la piscine, c'est une catastrophe. Alors moi, je me pose encore une fois la question ici: mais qu'est-ce qui se passe ?

Entre-temps, surtout cette législature, on a changé de direction et je ne connais pas la personne directement. Mais visiblement, il y a de plus gros problèmes que ce que nous avons avant. Des dettes qui s'accumulent, des problèmes entre les clubs, des problèmes de créneaux, des problèmes de planning. Les responsables sont injoignables. Visiblement, ils se délocalisent pour ne pas avoir à entendre les doléances des clubs quand ils viennent se plaindre, et à savoir qu'on installe un système de terreur où les clubs n'ont pas le droit de parler. Si jamais on parle, on est attaqué, si jamais on parle, on est mis de côté, on est convoqué comme si on avait deux ans.

Habituellement, quand on vient faire une interpellation, on est toujours très nombreux, On vient toujours avec beaucoup de voisins, des gens qui sont impliqués. Les personnes qui m'ont demandé de faire cette interpellation ont clairement dit: on ne pourra pas être là. Si jamais on nous voit, on a peur pour l'avenir de notre club. On voit ça où ? Quand des responsables de clubs demandent à rencontrer monsieur l'échevin, qui leur donne un rendez-vous dans un café, qui leur dit: je n'ai pas le temps pour vous. Je veux bien, si on est amis, qu'on aille boire un café ensemble, mais il peut y avoir un cadre dans cette commune où on rencontre les gens et où on les écoute, alors j'attends votre réponse avec impatience. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci, madame Chekkafi, pour votre excellente interpellation citoyenne. Finalement, l'exercice que vous avez fait aujourd'hui, un bis repetita de ce qui s'est déjà passé ici, au sein de ce conseil communal. Nous avons à maintes et maintes reprises déjà dénoncé ces graves dysfonctionnements que vous évoquez. Les choses vont en s'aggravant. On se rend compte que, finalement, cette espèce d'impunité, ne pas rendre des comptes, ni aux citoyens, ni au pouvoir supérieur, et encore moins à la justice dans certains cas je reviendrai ici pour un dossier des marchés publics, fait qu'on fait tout et n'importe quoi. Vous l'avez dit, on se permet de menacer des clubs. Moi-même, j'ai des témoignages de club à qui on a dit: tu fermes ta gueule ou l'année prochaine, tu n'auras plus de créneaux. Ça, c'est une réalité, parce que plus rien n'est géré correctement politique de clientélisme, de népotisme, de copinage. On a tous reçu, cher collègue, un mail d'un responsable de club qui se plaignait non seulement de la facturation il y a un mois, mais aujourd'hui, on reçoit un mail pour dire: il y a des choses qui se trouvent dans ce mail, qui sont édifiantes à Molenbeek, Bruxelles, capitale de la Belgique, de l'Europe on fonctionne comme dans des républiques bananières. Ce sont les relations d'amitié, de copinage qui priment sur le reste.

Alors, peut être que certains ne le savent pas, lundi, nous avons pris rendez-vous à neuf heures avec les chefs de groupe de l'opposition avec les partenaires sociaux, pour aller rencontrer le personnel de la piscine de Molenbeek. Il y a énormément de plaintes: conditions de travail déplorables, la saleté, vous avez tous reçu un certain nombre de mails et donc, à neuf heures, nous nous sommes rendus sur place. Nous avons été accueillis par la directrice et la responsable de la piscine, qui nous a fait une visite touristique. Pratiquement, tout va bien, madame la marquise, dans le meilleur du monde. Et puis, quand on commence à discuter un peu avec le personnel, un tablier, un seul tablier pendant trois ans, des slash qu'ils ont dû acheter eux-mêmes avec leurs deniers personnels pour aller travailler. Condition: le travail déplorable. Vous le savez, on a présenté ici le budget de rénovation de la piscine, c'était 9.400.000€ et finalement à la fin des travaux ça a coûté près de 12 millions €. On arrive, le système anti-noyade ne fonctionne plus depuis trois ans. On rentre dans le local des maîtres-nageurs, l'écran est défoncé. Je pose la question à la responsable: dites: madame, qu'est-ce qui s'est passé? C'est un accident. Après le « huis clos » on apprend que ce sont deux maîtres-nageurs en sont arrivées aux mains, qu'il y en a un qui a défoncé l'écran. Voilà la réalité de la gestion des structures. Puis nous visitons les installations, on descend visiter la magnifique salle Louis Namèche, les deux vestiaires adjacents, et il y a un local entre les deux. On apprend qu'il y a de l'amiante. On descend avec plusieurs conseillers communaux courageux. On constate effectivement que l'endroit est marqué: très dangereux: ne pas toucher. On a rénové la salle des sports, on a rénové les deux vestiaires et le local est juste là. D'ailleurs pour la petite histoire, qui était ouvert alors que vous avez des petits rejets qui circulent à côté, c'est une fosse de trois mètres de profondeur, donc risque d'accident, porte non fermée. Vous voyez un peu dans quoi on patauge, non seulement dans l'anarchie mais il y a plus de gestion de nos infrastructures, comme il y a plus de gestion de la commune.

Depuis, vous avez notre échevin, notre lumineux échevin, qui arrive. Oui, mais c'est sous l'ancienne législature, la responsabilité incombe aux anciens responsables qui ont géré la commune de 2012 à 2018. C'est du surréalisme !

Oui, madame, vous avez raison, la situation est catastrophique à Molenbeek et ce collègue ne fait qu'aggraver les choses. Vous allez voir d'ailleurs dans une interpellation tout à l'heure sur la gestion des marchés publics, non seulement la commune est mal gérée, mais on bascule dans la totale illégalité. J'expliquerai tout à l'heure merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Merci pour l'interpellation. J'ai reçu effectivement aussi des questions de clubs et les clubs ont remarqué clairement une différence entre 2020, quand c'était géré par Molenbeek Sport, en tout cas au niveau de la facturation, où les factures étaient claires, transparentes, le nombre d'heures, le prix, même s'ils constataient que presque les mêmes clubs, pour certains, c'était le double, le triple de prix comparé à d'autres. Ça s'est plus ou moins aligné, harmonisé, mais depuis 2020, c'est le chaos. Il y a des factures, avec des erreurs: triplement de prix, pas de convention. Ils essayent de contacter les services, ils essayent de contacter les échevins, il n'y a pas de convention, ils n'ont rien signés. Ils disent: on n'a pas été concertés non plus quand il s'agissait de l'augmentation des montants. Et finalement, en 2022, tout d'un coup 2024, excusez-moi, il y a des huissiers qui tombent. Ils essayent encore de contacter l'échevin, des rendez-vous annulés. C'étaient quelques clubs, mais j'entends que c'est vraiment un problème un peu général sur ce site. Comment ça se fait qu'il n'y a pas de conventions qui ont été re signés suite au passage de Molenbeek Sport vers la commune? Parce que s'il n'y a pas de convention, comment c'est géré? Comment les prix sont communiqués, comment on communique juste la gestion, l'attribution d'heures? Rien n'est clair. J'attends les réponses, comme vous.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci pour votre interpellation. Comme vous le savez, pour chaque sujet sur le sport, je précise que je ne suis pas un grand sportif, mais en même temps, je pense que la saga de Molenbeek Sport, maintenant, ça fait des années qu'on en parle grâce aux interpellations citoyennes, grâce ou à cause des incidents qui sont arrivés sur ou dans les infrastructures sportives, ou aussi quand Molenbeek Sport existait dans le C.A. on avait des représentants aussi de chaque partie politique et on en parlait énormément. Je vois bien que depuis qu'on a dissout l'asbl les problèmes n'ont pas été réglés.

Moi, je résumerai ça en trois points. Le premier, c'est vraiment l'état des infrastructures. Je ne vais pas parler du Sippelberg, parce que, comme je l'ai dit, je ne suis pas un grand sportif, mais je vais parler de quelque chose que j'ai visité lundi avec mes collègues du chef de l'opposition c'était concernant la piscine Louis Namèche. Quand on a visité, on a vraiment, on a remarqué, on nous a expliqué plusieurs effractions à plusieurs reprises. Il y a des volets qui sont cassés, il y a des caisses où on doit mettre l'argent liquide qui sont cassés, mais qui n'ont pas été réparé, parce qu'on attend les assureurs depuis le mois de septembre, octobre, ça prend plusieurs mois, pas assez d'équipements pour les professionnels qui travaillent. Ça, ça nous a été aussi effectivement transmis, charge de travail qui est important par rapport à des personnes qui sont engagées, qui sont sur place, surtout concernant les questions de la sécurité des utilisateurs, utilisatrices de cette piscine, système anti-noyade cassé, qui on nous dit: oui, on suppose que ça fonctionne, l'écran est cassé et on pose la question: est-ce que vous êtes sûr que ça fonctionne? On dit oui, ça se peut, il y a aucune certitude. Sortie de secours, une des grandes sorties de secours qui est fermé à clé. Il faudra que quelqu'un m'explique comment une sortie de secours pourrait être fermée à clé. Je ne comprends pas cette conception. Sûrement, monsieur l'échevin nous expliquera, ces questions-là, malheureusement, c'est vraiment le constat des infrastructures

Alors, la question de transparence. Quand l'asbl a été dissous, une des raisons qu' on avait évoqué, c'était la transparence. Moi, j'aimerais bien demander aussi à monsieur l'échevin si ça a été mis en place? Parce que nous nous faisons des constats, mais il faut que lui, il vient nous expliquer. Evidemment, les choses ne fonctionnent toujours pas, mais pourquoi? S'il a

mis en place pourquoi ça ne fonctionne pas? Il faut qu'il nous donne vraiment des explications sur ça.

Alors, en dernier lieu c'est la gestion de dette, quel est l'état de ces gestions de dette. Il faudra que vous puissiez aussi nous donner des réponses, aussi, donner des réponses par rapport à l'interpellation citoyenne. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je vous remercie monsieur le président. Je vais être bref. Je ne vais pas rappeler tout ce que mes collègues ont mis en avant. Tout d'abord je ne voudrais pas mélanger tout ce qui est infrastructure, travaux, gestion des ressources. Je pense que là, ça parle à plusieurs échevins et pas uniquement un seul. Ça, c'est la base. Il est hors de question pour moi de vouloir personnifier la problématique, mais plutôt de la rendre un peu plus collégiale. Vous serez tous concernés. En l'occurrence plusieurs faits se sont déroulés. Le premier, c'est le constat d'un échec en la personne de l'Asbl. Molenbeek Sport, d'où à l'époque j'avais appelé le vœux, avec mon collègue Michael Vossaert, à migrer les compétences de Molenbeek Sport ainsi que le personnel pour une simple raison. J'avais pu remarquer, et on a pu tous le constater, que ce soit dans les médias ou de par les personnes qu'on a côtoyées durant de nombreuses années, qui sont des membres du personnel de Molenbeek Sport. Quand la piscine a dû fermer pour des travaux, bon nombre d'entre eux, voire la quasi-majorité, se sont retrouvés au chômage technique, ce qui est, on va dire, gravissime pour bon nombre d'entre nous. Soyons clairs, je pense qu'on est tous touchés par ces difficultés dans lesquelles les citoyens vivent. Et l'une des raisons pour laquelle nous nous sommes lancés en politique, c'était pour aller améliorer la situation et la vie. En l'occurrence l'idée c'était de migrer pour pouvoir apporter une solution et viser à faire en sorte que ces personnes-là ne se retrouvent plus dans cette précarité et ont une soupape de sécurité qui s'appelle la commune, puisque ça devient du personnel communal. Ça, c'est pour le petit historique. Et là, il nous reste les infrastructures, des infrastructures neuves. Rappelons que la piscine de Molenbeek n'est pas uniquement la piscine de Molenbeek, mais un monument d'une certaine manière, dans notre région, c'est un bassin olympique. Ce n'est pas rien et, par conséquent, l'idée de base qui consiste à le maintenir dans les formes correctes et la législation nous oblige, d'une certaine manière, à faire en sorte que tout un tas de règles soit respecté.

Aujourd'hui, le constat est clair, c'est qu'il y a un problème. Il y a un gros problème, il y a des failles, et les réponses que j'ai entendu lors de ma visite avec la délégation ici du conseil des membres de l'opposition ainsi que le passage de l'échevin des sports m'ont laissé sur la fin. En termes de temporalité, nous n'avons aucune réponse quant au rétablissement des normes et du désamiantage d'une partie de cette piscine. Je vous remercie.

M. le Président :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci monsieur le Président. Je voudrais de toute façon remercier les personnes qui ont eu le courage de venir devant ce conseil et exprimer des préoccupations des citoyens et nous éveiller notre attention sur des problèmes et trouver et présenter des solutions ou expliquer pourquoi il y a des problèmes. Je ne veux pas répondre évidemment à la place de notre échevin, mais je voudrais vous remercier en tout cas d'être venu et d'avoir le courage de vous exprimer.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Eyllenbosch.

M. Eyllenbosch :

Merci, monsieur le président, merci beaucoup madame Chekkafi, pour votre interpellation. Il y a, dans ce que vous avez dit, un élément qui m'a un petit peu interpellé, et je voudrais comprendre ça de la façon dont je vais l'expliquer quand vous avez dit que si un accident se produisait sur un site sportif, qui serait responsable à partir du moment où vous ne travaillez qu'avec une notification ou un mail qui vous donnerait l'autorisation d'être présent sur le site. A partir du moment où ce n'est pas un document officiel et qui peut éventuellement être détruit derrière, sans aucun contrôle, parce qu'il ne sera pas numéroté, qu'il ne sera pas introduit dans l'historique de la commune, malheureusement, ce sera vous, sauf si c'est dans le cadre sportif lui-même, un joueur qui se blesse sur le terrain pendant son activité, à ce moment-là, ce sera le club qui sera responsable. Mais le fait de travailler avec des notifications, effectivement, madame Chekkafi, c'est une façon pour la commune de vous dire: démerdez-vous, si jamais il y a un problème extra sportif et que vous avez quelque chose qui se passe avec des personnes qui sont là, soit en tant que spectateur, mais ne faisant pas partie du club, ce sera pour vous.

D'autre part, quand nous avons effectivement visité la piscine ce lundi, il nous a été dit également que, actuellement, la société Véolia, qui fait l'entretien au niveau du matériel et au niveau de la piscine et au niveau du site, n'exercerait plus son travail, parce qu'aujourd'hui il y a un problème avec le marché qui a été signé avec eux. Il est arrivé à son terme. Il devrait être renouvelé, il serait en négociation, d'après ce qu'on nous dit mais actuellement, cette société ne fait pas son travail. Et c'est bien dans le cadre de la visite d'un local qui est occupé par cette entreprise avec les engins dont elle doit s'occuper que nous avons effectivement retrouvé un sac qui est scellé sur une gaine d'aération pour la salle de sport et qui contiendrait du tissu dans lequel il y aurait de l'amiante. Est-ce que ce sont des vêtements de travail? Est-ce que ce sont des éléments qui ont servi de protection au moment où les travaux ont été effectués? En tout cas, ça interpelle fortement, certainement, le lieu où ça se trouve. Ce n'est pas parce que l'appareil ne fonctionne pas que c'est moins dangereux.

Je reviens également sur ce qu'a dit mon collègue là, tout de suite, concernant l'attitude de l'échevin qui a prétendu que ce n'était pas grave. De toute façon, de l'amiante, il y en avait partout. Il ferait bien d'apprendre que de l'amiante, effectivement, il y en a probablement encore beaucoup dans beaucoup de bâtiments et des anciens bâtiments, mais que cette amiante est figée parce qu'elle se trouve à l'intérieur des matériaux qui ont construit le bâtiment, et il se trouve pas simplement dans une enveloppe qui serait à la portée de n'importe qui, puisque l'endroit où ça se trouve, comme ça a été dit, c'est derrière une porte qui n'était pas fermée à clé, pour lesquels l'accès dans le local...

M. le Président :

Vous avez encore 5 secondes.

M. Eyllenbosch :

Pour le nombre de fois que je suis dans les temps, vous allez laisser-faire.

Dans le cadre de la visite, les trois mètres, les trois mètres qu'il fallait faire, c'était une simple échelle, avec un bête garde-fou. Des jeunes auraient pu descendre, auraient pu toucher à ce sac pour voir ce que c'était et à ce moment-là, on aurait eu une situation beaucoup plus gravissime que ce qui s'est passé en faisant un contrôle ici.

Moi, ce que j'espère c'est que, depuis que nous avons fait ce constat et que j'en ai encore parlé avec la secrétaire communale, qu'il soit fait le nécessaire que pour évacuer ces déchets de telle façon qu'ils ne puissent pas avoir d'accident et que cette porte soit fermée d'une façon réglementaire. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Azaoum.

M. Azaoum, Echevin :

Merci, monsieur le président. Madame Chekkafi, je vous remercie encore pour votre interpellation. Juste, peut-être, avant de me lancer dans la lecture des questions et de vous apporter une réponse, question par question d'ailleurs, juste préciser le cadre général.

Lorsque nous avons pris possession avec notre partenaire de la commune, et notamment des différentes associations périphériques autour de la commune, dont Molenbeek Sport, moi, je dois vous avouer qu'au sein de Molenbeek Sport on partait du néant. Il n'y avait pas de règlement, pas de règlement d'attribution, pas de règlement d'ordre intérieur. Les choses se faisaient au petit bonheur la chance. Par rapport à l'Infrastructure certes, certes, nous avons une excellente infrastructure, organisé, construite d'ailleurs par la commune, mais nous étions dans une situation de délit à sens absolu de ces différentes infrastructures, tout simplement parce qu'il n'y avait pas d'entretien. Voilà, appelons un chat un chat et ça, je le dois à l'échevin précédent bien sûr, tout ce travail fourni dans le détail.

Je vais vous donner juste un exemple pour illustrer: vous avez parlé beaucoup de la piscine. A la piscine, nous avons encore une double tarification, c'est-à-dire une tarification à la tête du client. Certains payaient très peu et la différence était substantielle. Je pense qu'on avait une différence d'environ 500% entre ceux qui payaient très peu et ceux qui payaient les prix normaux. Un petit peu d'humilité et de modestie par rapport aux gestionnaires précédent.

Mais pour revenir aux questions, et je remercie d'ailleurs mon administration, qui a construit la note avec moi. Avez-vous été, ces derniers temps, faire le tour et voir l'état des infrastructures. Qu'en est-il de la transparence que vous avez promise? Il n'y a plus de transparence, l'inégalité liée clairement du favoritisme, du clientélisme et ceci engendre des tensions entre les parents, les membres et les clubs. On perd tout le fairplay du sport. Comment se fait-il qu'il n'y ait plus de conventions avec les structures sportives?

Mais, comme j'ai pu vous le rappeler, on part du néant. Pas de règlement, pas de règles. Et c'est vrai, c'est vrai qu'on a mis en place un nouveau règlement. Et vous savez, le caractère nouveau des choses se fait que lorsqu'on propose quelque chose de nouveau, oui, par moment, il peut y avoir des difficultés, des incohérences, des incompréhensions, et ça, je peux le concevoir absolument et probablement qu'un certain nombre d'écueils se vivent actuellement, notamment par rapport au club. Mais juste pour revenir sur le règlement, dans le cadre de la gestion des occupations, de nos infrastructures sportives, la procédure qui a été mise en place est la suivante: il y a d'abord d'ailleurs avant cette procédure, de manière informelle, en particulier avec les gros opérateurs que nous avons, nous avons des discussions informelles pour savoir un petit peu comment le club évolue sur la saison suivante. Je vais vous prendre un simple exemple. Si le RWDM Girls passe de la D3 à la D2, cela a des conséquences claires dans leur programme et durant ces échanges informels avant la mise en place des planning, on regarde un petit peu quelles sont les attentes, les ambitions et les besoins. Je parle surtout la des grosses structures. Et la procédure d'octroi des créneaux se fait de la manière suivante, notamment sur le règlement d'ordre intérieur, qui a été d'ailleurs signé par l'ensemble ou par la majorité des conseillers communaux. Il est stipulé à l'article quatre du règlement relatif à l'octroi des créneaux horaires d'occupation que les demandes d'occupation hebdomadaire ou la participation à un championnat officiels doivent toujours être introduites avant le 29 mars de la saison précédente. Dès réception des demandes

d'occupation le service des sports analyse et établit un projet de planning. Le projet de planning est soumis pour approbation au Collège. Sur base du planning approuvé, le service des sports établit et envoie un courrier officiel, signé par les autorités communales, de notification d'octroi de créneaux et de facturation. En annexe dudit courrier est joint le règlement d'occupation la grille tarifaire, ainsi qu'une fiche signalétique que les clubs doivent signer pour prise de connaissance du règlement et acceptation des clauses reprises dans ledit règlement. Les modalités de paiement se trouvent à l'article 20 et 21 du règlement, qui régissent les octrois de créneaux. Le règlement a été établi par le service des sports, soumis d'ailleurs au service juridique et approuvé par le conseil communal et d'ailleurs je vais même plus loin, durant cette phase exploratoire des services, nous nous sommes tournés vers plusieurs communes bruxelloises pour nous inspirer du règlement que, eux avaient déjà mis en place et qui fonctionnaient relativement bien. Lorsque la facture est notifiée par envoi et que nous avons la copie de l'envoi cacheté par le service expédition, une DR est établie par le service des sports. Le service de la caisse communale prend le relais.

Pour ce qui concerne les conventions, lors du transfert des infrastructures sportives de l'ASBL vers le giron communal, le service des sports a pu très vite constater qu'aucun cadre réglementaire n'était existant quant à l'octroi de créneaux. Ainsi, nous avons consulté le fonctionnement au sein des autres communes qui avait une gestion directe de leurs infrastructures, Anderlecht. C'est ce que je vous ai expliqué, Anderlecht. La procédure suivante a été mise en place: mise en place d'un règlement clair relatif à l'octroi de créneaux horaires d'occupation avec une fiche signalétique annexe A et la grille tarifaire annexe B. Le club, en signant ladite fiche, confirme prendre connaissance du règlement d'octroi, du R.O.I., ainsi que de ses annexes, dont le tarif. Lorsque le collège a approuvé le planning d'occupation un courrier signé par les autorités communales est transmis au club leur indiquant les créneaux qui leur ont été octroyés. Dans le même temps, un courrier de facturation est transmis au club avec le détail et toutes les données pour le versement: numéro de compte, communication. Chaque club devra obligatoirement souscrire une assurance couvrant sa responsabilité pour les dégâts causés tant aux personnes qu'aux installations occupées, et ce dans toutes les, dégradations occasionnés par un de ses membres ou d'un club adverse, et être en possession de toutes les autorisations nécessaires. En conclusion, l'octroi de créneaux n'est pas régi par une convention mais par un règlement et ces annexes, avec des clauses applicables à tous les clubs désirant utiliser nos infrastructures sportives. Les clubs s'engagent en connaissance de cause et en transparence, en signant d'ailleurs cette fiche signalétique.

L'une des autres questions que vous avez posées, vu qu'il n'y a pas de convention, si jamais il y a un grave accident, un incendie etc., qui est responsable? Vous donnez d'ailleurs l'exemple de vos enfants qui jouent au foot. Toutes les infrastructures sportives communales sont assurées depuis leur transfert vers le giron communal. D'ailleurs à l'article 8 dudit règlement, il est également stipulé de manière très précise vers les clubs que chaque club devra obligatoirement souscrire une assurance couvrant sa responsabilité pour les dégâts causés tant aux personnes qu'aux installations occupées, et ce contre toute dépréciation occasionnés par un de ses membres ou un joueur d'un club adverse, et être en possession de toutes les autorisations nécessaires.

A la question : pensez-vous mettre en place une régie sportive indépendante? Ça me rappelle un vœu pieux d'une certaine personne: que celle-ci soit gérée par des personnes apolitiques, avec un vrai service facturation, une vraie gestion de créneaux et planning et un suivi de l'état des lieux. Cela fait trois ans que l'administration œuvre pour redresser la situation et cela n'est pas fini. Je vous dis: on vient d'une situation qui était assez compliqué. D'ailleurs madame, Chekkafi, je ne sais pas si vous aviez suivi ces éléments, mais nous avons, mandaté une société d'analyse pour voir les problèmes qui étaient présents au sein de l'asbl et je ne vous cache pas que le rapport d'analyse était assez dramatique. Il y avait énormément de difficultés, énormément de questions. C'est d'ailleurs ce qui nous a poussé, nous, très, très sincèrement, à vouloir reprendre l'ensemble du département sport et à le réintégrer clairement

à la commune. Il y avait des défaillances et il y avait des difficultés un peu partout. Certes, il y a encore tout un travail à devoir faire, et ça, je l'entends bien. Et d'ailleurs je passerai tout à l'heure la parole à ma collègue, madame Raiss, qui a la charge et la responsabilité des travaux, et elle vous fera notamment la nomenclature des différents travaux et ils sont nombreux les travaux réalisés, mais on est conscient qu'il a encore énormément à faire. Ça, on l'entend bien également mais je reviens sur les questions que vous posiez.

Ça fait trois ans que l'administration œuvre pour redresser la situation et ce n'est pas fini. Rénovation, c'est juste une liste, et je vous dis elle n'est pas exhaustive, et madame Raiss sera plus précise que moi, rénovation de la salle omnisport du site Namèche, d'ailleurs les conseillers communaux l'ont visité. Elle est quand même jolie cette salle, cette rénovation, modernisation du système de caisse et gestion des entrées de la piscine, remplacement des abonnements en carton par des cartes magnétiques, mise en place d'une signalétique claire dans le bâtiment Louis Namèche, rénovation complète du revêtement de sol, parce qu'il y avait eu un affaissement du temps de l'ASBL c'est sur le site Beudin, c'était une petite goutte d'eau vous voyez, pour vous dire: madame, Chekkafi, comme les choses peuvent prendre des ampleurs dramatiques. Ça a commencé avec une simple fuite d'eau un goutte-à-goutte et la goutte-à-goutte, ce qu'elle a créé dans la salle Beudin, le sol c'est complètement affecté sur toute une partie, à nouveau parce qu'il n'y avait pas de prévention, parce qu'il n'y avait pas de passage régulier du personnel du temps de l'asbl en tout cas, et toujours dans la nomenclature des choses qui ont été faites, le remplacement de divers matériels qui étaient obsolètes, notamment une grosse partie de l'équipement les sacs de frappe, notamment de nos sportifs, et également le tatami. Je vous ai fait le résumé un petit peu de la situation et je vais passer la parole à ma collègue, Saliha Raiss, qui vous donnera le détail des travaux réalisés et qui nous donnera un éclairage intéressant sur le problème d'amiante. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à madame l'échevine Raiss.

Mme l'échevine Raiss :

Merci, je voudrais remercier tout d'abord les auteurs de l'interpellation et ça me donne l'occasion de prendre la parole. Et pour répondre aux préoccupations concernant les investissements dans les infrastructures sportives à Molenbeek, je tiens tout bord à dire que c'est un dossier très compliqué. La reprise des infra sportives nécessite beaucoup d'attention. Je ne vais pas nier qu'il y a des problèmes, je ne vais pas nier que c'est assez compliqué. Je ne vais pas nier que, pour mes services également, c'est une lourde tâche, c'est du travail continu. Mais je ne peux pas dire que nous ne sommes pas alerte à ce niveau-là. C'est peut-être pas assez, ce ne serait peut-être jamais assez, mais nous sommes conscients des problèmes et nous essayons franchement chaque jour, et je tiens vraiment à remercier mes services galèrent tous les jours, à trouver des solutions, parfois même à trouver des solutions qu'on ne peut pas trouver aussi rapidement et leur génie je le salue aujourd'hui, mais je peux entendre aussi, vu que je suis moi-même présente sur les infrastructures sportives, étant moi-même délégué des RWDM Girls, je ne peux nier les problèmes qui existent, et ça, je tiens vraiment à le dire et à le souligner. Je ne peux pas regarder à-côté, c'est vrai. Je ne vais pas dire que vous n'avez pas raison ou que ça n'existe pas.

En ce qui concerne l'entretien et le dépannage, nous avons dépensé plus de 1.600.000€ depuis 2022 sur les différents sites sportifs de Molenbeek. Ce site démontre que notre engagement est réel. De plus, en ce qui concerne des projets de développement durable et urbain liés aux infrastructures sportives, permettez-moi de vous présenter un petit récapitulatif des réalisations et des projets à venir avec des montants investis. Si vous le désirez, je peux vous même vous joindre des documents, comme ça, vous avez un petit récapitulatif avec les montants, les dates, et je vous le mets à disposition. Il n'y a pas de souci, je le ferais avec grand plaisir. Mais je vais peut-être consacrer sur, vu qu'il est question plus

de la piscine, est-ce que vous voulez que je fasse le recap très brièvement? J'ai ici la rénovation de la salle de sport, Louis Namèche pour un montant de 627.000 € qui a été réceptionné en 2023. La rénovation du parking de l'entrée principale pour la piscine Louis Namèche, pour un montant de 521.000€ réceptionné également en 2023, la nouvelle construction de l'annexe de stockage pour la salle de sport, Louis Namèche, avec une réception prévue pour environ septembre 2025 pour un montant de 450.000€. Tout ce qui est dépannage, entretien etc, j'ai un récapitulatif ici présent que je vous mets à disposition. C'est vraiment extrêmement détaillé, mais je répète, je ne nie pas qu'il y ait des problèmes. Je ne nie pas que ça va peut-être un peu trop lentement. Mais je tiens aussi à dire que je fais avec les moyens qui me sont à disposition. Je n'ai pas une augmentation de personnel, j'ai des ouvriers à disposition qui se coupent en dix pour pouvoir répondre à toutes ces demandes, et les demandes viennent de partout. Ça, je tenais quand même à le dire, par respect pour mes ouvriers qui témoignent quand même de bonnes volontés dans des dossiers pareils.

Je me permets de répondre pour la question de l'amiante que j'ai constaté avec les conseillers qui étaient présents. Il est primordial de comprendre que ces plaques d'amiante sont soigneusement emballées et sont constituées d'amiante liées au ciment ce qui élimine tout risque de dispersion de fibre dans l'air, même dans l'hypothèse où le groupe de ventilation fonctionnerait et où des fibres d'amiante seraient libérées dans le local technique, il est techniquement impossible que ces fibres se retrouvent dans les gaines de ventilation, vu que le groupe de ventilation ne puisse pas l'air à l'intérieur du local mais à l'extérieur. Mais dans un souci absolu de sécurité pour tous les utilisateurs j'ai pris la décision de réaliser un inventaire amiante dans le cadre du marché Stock pour l'ensemble du site. C'était tout ce que j'avais à dire et je vous remercie encore une fois pour vos questions et j'espère que j'ai répondu aussi en même temps aux conseillers.

Mme la Présidente :

Monsieur Azaoum redemande la parole.

M. l'échevin Azaoum :

Peut être juste, encore une précision, Monsieur Eylenbosch, je ne mens jamais. La précision que j'ai apporté la tout à l'heure sur le, sur le..., monsieur Eylenbosch, on peut ramener les tarifs, ce n'est pas un souci. Il y a un moment, il faut assumer vos responsabilités aussi. De votre temps, il y avait des doubles tarifs. De notre temps, il y a plus qu'un tarif. La réalité, elle est celle-là, et cherchez pas autre chose. Juste par rapport aux dettes, madame Chekkafi, et là vous avez absolument raison ici. Je vous dis, le fait d'avoir glissé de l'ASBL vers la commune, c'est vrai que ça a pu créer un certain nombre de difficultés, notamment dans la récupération de la substance même du département Sport, et dans ces difficultés, le personnel ça s'est relativement bien passé. Les infrastructures, madame Raiss, vous a dit qu'il y a un travail conséquent qui est fait, mais en même temps, on reconnaît également qu'il y a encore beaucoup à faire et je pense qu'on en fera encore une grande partie. Il restait un éclairage à vous apporter, notamment par rapport aux dettes. Je vous dis là-dessus: c'est vrai que ça n'a pas été complètement optimal entre, d'une part, le département administratif sport et, d'autre part, le service des recettes. C'est d'ailleurs pourquoi il a été décidé d'interrompre, c'est une décision du collège, il a été décidé d'interrompre l'intervention de l'huissier de manière à pouvoir écouter clairement les doléances et réclamations des clubs et de pouvoir apporter des correctifs s'il y a des correctifs à devoir apporter. Pour le moment, la situation est gelée entre guillemets, et on rectifiera là où on doit rectifier. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. La parole est au citoyen pour clôturer ce débat.

Mme Chekkafi :

Je vous remercie pour ces réponses.

Je pense, monsieur Azaoum, que vous devriez vous reconvertir, faire du one man show. Moi, je viens chez-vous, en tout cas à partir du mois d'octobre faites un one man show! Je viens chez-vous, vous me faites rire. Franchement, c'est risible et c'est triste en même temps.

Alors, vous nous dites qu'avant il n'y avait pas de règlement, c'était au petit bonheur la chance.

Mme la Présidente :

Maintenant, est-ce que je peux demander à chacun d'écouter madame Chekkafi, c'est elle qui a la parole. Je donne la parole à madame Chekkafi.

Mme Chekkafi :

J'ai commencé mon interpellation en vous disant la même chose: qu'il n'y a pas de transparence, qu'on dit clairement aux gens: c'est premier arrivé, premier servi. Si après, dans le courant de l'année les créneaux ne sont pas remplis parce que le club a été trop ambitieux, on redistribue. Donc, on reprend les cartes et on redistribue les cartes. C'est comme ça que ça se passe actuellement.

Peut-être que vous n'êtes pas au courant, peut être que vous ne rencontrez pas vos clubs, vu que, visiblement, il faut les rencontrer dans des cafés. Mais au bout d'un moment, un petit peu de sérieux, s'il vous plaît. Moi, les enfants me tiennent beaucoup à cœur et l'organisation des sports chez les enfants me tiennent beaucoup à cœur. Mais on parle beaucoup de ça maintenant. Comment ça se fait, vous vous dites: avant, il n'y avait pas de règlement maintenant, il y en a mais vous vous distribuez quand même des fiches signalétiques. Juridiquement, est-ce qu'une fiche signalétique a la même valeur qu'une convention? Je ne suis pas juriste. Je pense qu'il y en a la commune.

Vous avez parlé des tarifs. Je pense que vous avez reçu un mail aujourd'hui d'un club qui vous disait qu'il a été augmenté de 800% en cours d'année sans informations préalables, sans rien du tout. Moi, je fais partie des personnes qui va vous dire: on paye, ce n'est pas au citoyen seul d'assumer les dettes de la commune. Un club, s'il veut faire partie des clubs molenbeekoïses et s'il veut utiliser l'infrastructure molenbeekoïse, doit payer, comme dans n'importe quel service, mais pas n'importe comment.

Vous parliez de tarif préférentiel. Apparemment avant, moi je n'en sais rien, moi, encore une fois, je répète: moi, je ne suis pas politicienne, je ne travaille pas pour la commune, je suis simple citoyenne, mais je sais qu'il y a des clubs qui ont des tarifs préférentiels et, comme vous avez dit, je vous reprends, ne me poussez pas à donner des noms parce qu'on les connaît.

J'aimerais aussi remercier madame Raïs, parce que moi, j'aime bien quand on est sincère et quand on me dit les choses. Si on me dit: je fais avec les moyens du bord, mais j'essaye d'y arriver, c'est plus audible. Je n'aime pas qu'on me mente. Mais du coup vous êtes parti sur seulement la piscine. Moi, je ne parlais pas que de la piscine. Il y a des problèmes avec l'athlétisme, il y a des problèmes dans les terrains de foot, des problèmes de sécurité. C'est ce qu'on attend de vous, un minimum de sécurité surtout, mais on aura l'occasion d'en reparler.

Mme la Présidente :

Madame Chekkafi, je vais vous demander, s'il vous plaît de terminer. Merci beaucoup. Je ne doute pas que vous reviendrez, et peut être sur ce sujet-là également. Merci à tous pour cette interpellation citoyenne et les interventions des différents groupes.

Questions d'actualité de M. El Khannouss et M. Eylenbosch relative à un marché de sonorisation.

Actualiteitsvragen van de heer El Khannouss en de heer Eylenbosch over een contract voor een omroepinstallatie.

Mme la Présidente :

L'ordre du jour du conseil appelle deux questions d'actualité sur le même sujet. Monsieur El Khannouss tout d'abord et monsieur Eylenbosch ensuite, sur le marché public de sonorisation.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci, madame la Présidente, je vais commencer ma question d'actualité par une phrase très simple: on prend les mêmes et on recommence. Certains comprendront...

Madame la Bourgmestre, dans la presse de ce lundi, on évoque une plainte déposée par deux conseillers communaux concernant un marché de sonorisation de 50.000 € TVA comprise, qui aurait été introduit sans respecter la législation concernant les marchés publics. Je souhaiterais connaître les détails de celui-ci.

Première question: qui a introduit ce marché ? Pour le compte de quel service? Qui est l'échevin compétent, entre-parenthèses, celui qui a demandé d'introduire ce marché? Qui a établi le cahier des charges techniques ? Qui a proposé les entreprises et quelles sont-elles? Et enfin pouvez-vous, nous fournir, madame la Secrétaire communale, une copie des invitations faites aux entreprises et de manière générale, le dossier complet ? Ça nous éclairera sur ce dossier problématique. En vous remerciant pour vos réponses, je les attends avec impatience. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci, madame présidente, effectivement, la presse a fait l'écho d'un courrier que j'ai fait parvenir à la tutelle, qui concernait un dossier de marché public qui pose question, c'est le dossier 89.198, comme ça, vous pouvez tous le retrouver dans le BOS, concernant l'achat de matériel de sonorisation pour la zone Etangs Noirs. Mes questions sont les suivantes: qui est à l'origine de la demande de sonorisation de ce quartier? Qui a initié le marché public? Qui a choisi les entreprises à interroger? Avez-vous les autorisations des riverains pour le placement de ce matériel et de ces nuisances? Le matériel est-il déjà acquis ? Eet naturellement, mais ça c'est un peu sous-jacent par rapport à ce que j'ai dit, est-ce qu'il y a une étude ou un impact urbanistique et écologique qui a été posé sur le fait de devoir installer ce type de matériel ? Merci.

Mme la Présidente :

Merci, c'est moi qui vais répondre pour le collègue.

D'emblée je voudrais souligner le caractère merveilleux de vos interventions, qui débutent chacune par le fait de vous citer l'un l'autre à la troisième personne. Je pense que c'est César qui, dans la guerre des Gaules, faisait ça. Il faut rendre à César ce qui est à César. Bravo!

Alors, manifestement, vous pratiquez à nouveau l'intoxication, on n'est pas tellement surpris, en tout cas du côté de la majorité. Vous prenez les choses par un bout de la lorgnette qui est microscopique. Mais ça, on n'est pas très étonné non plus. Et je vais me permettre de commencer par une très petite introduction sur ce qu'on fait exactement au niveau de la chaussée de Gand et de ces commerces, parce que vous examinez.

M. El Khannouss :

Ce sont des marchés publics, Madame.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss, vous m'interrompez ! Je vais vous rappeler à l'article neuf et à l'article dix du règlement, c'est moi la présidente de séance et de plus, je vous réponds et donc vous aurez la politesse à la fois de ne pas m'interrompre et de ne pas parler quand ce n'est pas votre tour.

Je ne m'éloigne pas du sujet, au contraire, puisque je donne un contexte tout à fait important à ce que vous mettez en-avant. Ce contexte, quel est, il ? Vous m'avez demandé, qui a demandé cette sonorisation? Et je voudrais quand même préciser la genèse de ce projet. Dans le cadre du contrat de quartier durable Etangs Noirs, j'ai personnellement tenu à ce que, à tous les moments, nos commerçants puissent participer dans le contrat de quartier. C'était évidemment extrêmement important, puisque le quartier des Etangs Noirs, il est en grande partie autour de la chaussée de Gand, qui est un axe commerçant très important pour Molenbeek. Donc c'est ce qu'on a fait . Par après, lorsqu'il s'est agi de proposer des projets et de choisir l'affectation des budgets, avec la commission de quartier, avec les commerçants, nous avons pu amener pas moins de 300.000 € qui vont aider ce noyau commercial. De quelle manière? 100.000 € qui vient notamment pour ce marché-ci, c'est à-peu-près 50.000 € pour ce marché-ci, mais 100.000 € qui viennent au fond pour des actions qui visent à rénover, restaurer et inscrire dans le durable la chaussée de Gand et ses commerces et 200.000 € qui viennent à créer de l'emploi et des opportunités d'insertion socioprofessionnelle au côté de nos commerçants, donc les mettre en avant et aider à ce qu'une relève soit assurée dans la chaussée de Gand. Ça veut dire qu'avec le contrat de quartier durable Etangs Noirs et des fonds régionaux, on amène 300.000 € dans la chaussée de Gand et ses commerces. Ça, c'est quand même important de le rappeler.

Ça a un corollaire très important, c'est que moi, je vous aime beaucoup. Puisque vous vous citez à la troisième personne, je peux quand même dire que c'est vous deux qui avez déposé plainte. Vous devez savoir que, dans le cadre du contrat de quartier durable, la Région, elle vérifie tout, elle vérifie absolument tout, parce que ce sont ses sous. C'est gentil. Il y aura une double, une triple vérification grâce à vous. C'est gentil. Merci.

Quel est-ce projet de sonorisation? Ce projet de sonorisation, d'abord on l'appelle sonorisation, en fait il s'agit de remettre des hauts parleurs, mais aussi de remettre en état et de revisiter tout le câblage de la chaussée de Gand. Un certain nombre d'entre vous se demandent si les autorisations sont là, si les gens ont envie de ce projet, etc. Il y a deux réponses à ça. La première, très simple, c'est qu'il s'agit bien de rénover une installation qui a déjà existé et que vous avez connue, y compris, je pense, si je ne me trompe pas, comme

échevin des classes moyennes et échevin des commerces, c'est une installation qui existait déjà. Ces questions-là, je vous laisse les examiner éventuellement de votre côté, on rénove quelque chose d'existant.

Deuxième chose, tout ce qu'on fait ici, c'est dans le cadre du contrat de quartier. Ça veut dire que ça a été également approuvé au niveau de la commission de quartier, débattu dans plusieurs assemblées avec les habitants du quartier. Dont acte.

Quelle est la plus-value de rénover ça? Parce que vous pourriez vous dire: oui, mais ce truc, c'est complètement désuet. Aujourd'hui, on a tous envie d'entendre que les oiseaux, y compris dans la chaussée de Gand. Ok, quelle est la plus-value? Là aussi, elle est double. Premièrement, il s'agit de retravailler et de continuer de travailler et d'enrichir le travail sur l'identité du quartier, le fait que c'est bien un ensemble commerçant qui est voué à être géré de manière assez commune et qui peut déployer des qualités d'attractivité communes. C'est la question de créer ou recréer ou retravailler une identité pour ce noyau commercial. Et la deuxième chose, c'est simple, c'est qu'en plus de créer de la musique et peut être certaines offres etc., le fait d'avoir une sonorisation nous permet, à certains moments, d'annoncer que ce soit des messages d'intérêt général, que ce soit des promotions, que ce soit des facilités de parking, à certains moments qui sont négociées par l'échevin etc., toutes ces choses, par l'association des commerçants et le service des Classes moyennes, peuvent augmenter l'attractivité du quartier et des commerces. Et je pense que ça méritait d'être dit.

Effectivement, je vous l'ai dit, ce n'est pas uniquement sonorisation, c'est aussi les câbles. Qu'est-ce que ça implique? Ça implique que c'est un marché un peu particulier, ce n'est pas un marché pour lequel n'importe quel électricien peut venir prétendre, parce que ce n'est pas au sol, c'est très haut. Ça concerne tout un bloc.

J'en viens à vos questions. La première question, de manière large, c'est finalement qui gère ce marché? On a centralisé cette législature les marchés dans un service Marchés publics et le service Marchés publics, s'enquiert de vérifier que tout est en ordre, que ça s'est très bien passé. Maintenant, le service des Marchés publics, évidemment, il n'invente pas les préoccupations techniques de chaque service. C'est donc si une école a besoin de quelque chose, elle va décrire de quoi elle a besoin et le service des Marchés publics va travailler avec l'école, c'est un autre exemple, pour pouvoir faire la meilleure offre et comprendre exactement ce qu'il faut à l'école. Ici, en l'occurrence l'autre service, qui est celui d'où émane la demande et qui gère finalement cette opération du contrat de quartier, c'est le service des Classes moyennes. Et il y a effectivement deux échevins en charge, monsieur Gjanaj pour les Classes moyennes et monsieur Van Leeckwyck pour les Marchés publics, et ceci se fait en bonne entente entre les deux services, parce que je vous dis: il y a forcément des échanges à avoir. Et dans ce cas-ci, pour aller plus loin, les premières propositions, qui était au nombre de trois sociétés, ont été revérifiées par les Marchés publics et les Marchés publics ont proposé finalement, trois sociétés qui ne sont pas les sociétés de départ, pour des raisons techniques, qui correspondent à la loi sur les marchés publics et aux possibilités qui sont offertes à ce niveau-là.

Vous me demandez qui a établi le cahier des charges techniques. Vous aurez compris que c'est le service effectivement émetteur de la demande, c'est-à-dire le service des Classes moyennes, et c'est le fonctionnaire en charge dans le service des Classes moyennes qui fait le cahier des charges techniques.

Qui a proposé les entreprises? Je vous ai déjà répondu: il s'agit d'une collaboration entre les deux services. Quelles sont les entreprises? Trois entreprises ont finalement été questionnées. Il s'agit de Virtuoses, Pacte Solution SA et M Technique.

Je vois bien que votre problème, ce que vous essayez de mettre en scène, c'est que vous avez été regarder, des codes qui ne correspondent pas à ce que vous vous attendiez à

trouver. Mais malheureusement, je pense que vous vous êtes trompé de code. Vous avez regardé, pour une série d'entreprises le code ONSS, qui est le code qui permet de savoir à quel titre l'entreprise engage du personnel et déclare à l'ONSS. En réalité, vous auriez dû regarder quels sont les types de secteurs économiques dans lesquels ces entreprises sont actives. Si vous aviez fait ça, et j'ai les documents ici, je le mets à votre disposition, vous auriez conçu, ces codes-là s'appellent les codes Nacebel, vous auriez conçu qu'effectivement ces trois entreprises ont des codes Nacebel qui leur permettent de prétendre à faire du matériel électrique et du placement, je lis, pour ce qui concerne Pacte Solution activité principale: 46.693, commerce de gros de matériel électrique, y compris le matériel d'installation. Pour Vertuose, je vais vous lire le code Nacebel également. Il s'agit du code 33.140 réparation d'équipement électrique et aussi du code 43.211 travaux d'installation électrotechnique de bâtiment. Et pour ce qui concerne M Technique, qui est finalement celui qui a remporté l'appel d'offres, il s'agit du code 43.211 travaux d'installation électrotechnique de bâtiment. Si je ne me trompe pas, c'est le même que pour l'entreprise précédente, le code 43211 qui est installation de câbles et appareils électriques, et le troisième, qui est 43.211-02 installations de systèmes de télécommunication et installations informatiques, dont acte. Il s'agit bien d'opérateurs qui plus est, ce sont des opérateurs qui ont déjà travaillé dans notre commune ou dans d'autres communes, à ce type de travaux et il s'agit bien d'opérateurs judicieux à interroger dans le cadre de ce marché.

Pour finir, vous demandez de fournir copie des invitations faites aux entreprises. Je voulais vous dire que ces documents sont à votre disposition, mais que vous devez savoir que les demandes s'effectuent désormais par un logiciel qui s'appelle Eprocurement et que c'est à travers ce logiciel que les sociétés concernées reçoivent directement un courrier électronique et puis font leur réponse potentielle à notre appel.

Pour finir, vous me demandez si le matériel est déjà arrivé. Le matériel est déjà arrivé. Et je vais terminer en disant que, moi aussi, j'apprécie le théâtre. J'apprécie même beaucoup le théâtre, un peu moins quand ça se passe dans cette enceinte, et j'aime beaucoup Shakespeare et je vais terminer en citant ce merveilleux auteur britannique qui a une pièce merveilleuse qui s'appelle much ado about nothing, ça se traduit en français par beaucoup de bruit pour rien.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci, madame la Présidente, moi, je ne vais pas vous faire grande étendue de ma culture générale, qui est peut-être plus limitée que la vôtre, mais je vais juste vous rappeler l'article 24, 29, pardon, du code de procédure criminel, qui oblige tous les fonctionnaires ou les élus à dénoncer les irrégularités qu'ils pourraient constater.

Vous avez essayé, madame Moureaux, de nous enfumer avec le rappel du contexte de ce subside. Je suis très inquiet, parce que je ne sais pas, finalement, si vous couvrez ces irrégularités ou si vous ne savez pas. Et si vous ne savez pas, vous savez très bien que la meilleure chose à faire, c'est de vous renseigner auprès de gens compétents ou sinon, tout simplement, de vous taire. Mais vous avez décidé de faire autrement.

Contrairement à ce que vous nous avez raconté ici, tout ce que vous avez dit est faux, est faux, dans le sens où personne n'a contesté le projet en lui-même, même si mon collègue Michel Eylenbosch a rappelé certains principes de précaution. Vous avez évoqué mes responsabilités sous la précédente législature. J'étais échevin, effectivement, du développement économique et ce système de sonorisation ne fonctionnait déjà plus et il ne fonctionne plus depuis quelques décennies déjà. Si je peux me permettre, madame Moureaux, contrairement à vous, vous nous avez avancé des chiffres, les codes Nacebel, en disant, éventuellement, qu'on se serait trompé, qu'on les aurait confondus avec le code ONSS. Donc,

vous savez ce que j'ai fait moi, tout simplement ? J'ai contacté les entreprises. Vous connaissez un peu la législation sur les marchés publics. Contrairement à vous, moi, j'ai contacté les entreprises. J'ai su que ce n'est pas le service qui s'occupe des Marchés publics qui a introduit directement le dossier. C'est le collaborateur de l'Echevin du Développement économique, monsieur Gjanaj, qu'on a retrouvé d'ailleurs dans l'affaire des tapis rouges, coïncidence d'ailleurs avec la même entreprise M. Technique, qu'on retrouve dans les tapis rouges, qui a introduit le dossier. Chers collègues, je vous invite à aller vérifier.

Moi, j'ai contacté les entreprises. La première me dit tout simplement qu'ils ne vendent pas du matériel de sonorisation. Ils font juste du transport de fret et de la rénovation. La deuxième, je mets à disposition un document qui est un échange de mail, vous savez ce qu'ils me disent chers collègues, je pose la question: « bonjour, dans le cadre d'une vérification d'un marché public », ouvrez bien vos oreilles, Madame Moureaux, c'est très important, ce que je vais vous lire ici, parce que vous avez couvert quelque chose ici de très grave, « un marché public concernant l'acquisition de matériel de sonorisation, le nom de votre entreprise figure dans l'appel d'offres », vous venez de la citer, cette entreprise. « Pourriez-vous me confirmer que vous ne vendez pas du matériel sonorisation et me dire si, oui ou non, vous avez été sollicité par la commune de Molenbeek? Bonjour, monsieur El Khannouss », c'est la réponse que j'ai reçue du responsable commercial, « nous sommes effectivement spécialisés dans la conception, dans la fourniture et l'installation de décoration lumineuse. Vous l'avez dit. La sonorisation ne fait pas partie de notre activité et, à ma connaissance, nous n'avons pas été contacté par la commune de Molenbeek ». C'est le responsable de l'Entreprise que vous venez de citer.

Alors, vous savez, chers collègues, quand moi je vais acheter de la viande, je ne vais pas chez le cordonnier, je vais chez le boucher. Vous avez démontré le contraire à l'instant vous avez dit que les trois entreprises étaient dans avec le même type d'activité, ce qui est faux. Ça s'appelle ici probablement un marché truqué et je pèse mes mots. Deux entreprises n'ont pas été sollicitées. On a désigné la même qu'on retrouve d'ailleurs dans l'affaire des tapis rouges. Et notre interpellation auprès du Ministre, c'est de vérifier si ces démarches ont été faites dans la légalité et je peux vous dire que ...

Mme la Présidente :

C'est une très bonne idée et je vous propose maintenant de laisser la parole à votre collègue.

M. El Khannouss :

Non, non, je termine. Sachez, madame Moureaux, que cette fois-ci, nous irons en justice avec plusieurs conseillers communaux. Comme ça, vous savez. Il y a ici très visiblement...

Mme la Présidente :

Mais c'est très bien.

M. El Khannouss :

Madame Moureaux, arrêtez de m'interrompre, parce que c'est très important. Il faut que les Conseillers sachent qu'il s'agit d'un marché...

Mme la Présidente :

Mais vous dépassez largement votre temps.

M. El Khannouss :

Un marché où on a chipoté et où on a mis en difficultés des entreprises qui n'ont pas été sollicitées et en plus, on ne sait pas très bien comment les choses se sont déroulées en coulisse. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Rajouter un mot, avec tout ce que vous nous avez raconté, pour essayer de vous dédouaner, il y a peu à ajouter. Moi, je crois, que la Tutelle va faire son boulot et elle fera l'étude qu'il faut pour vérifier, parce que c'est ce que je lui demande dans le courrier, de vérifier si ce que nous avons trouvé est exact ou non, puisque nous sommes limités à pouvoir consulter les documents et que nous n'avons pas, une possibilité d'injonction pour avoir d'autres matériels à notre dispositions. La seule chose que je voudrais vous dire, parce que ça aussi, c'est important: vous avez un marché que le collège décide le 23 novembre. Les offres doivent rentrer pour le 30 novembre, sept jours. Est-ce que vous imaginez une entreprise pour un marché de 50.000 €, en plus des entreprises pour lesquelles ce n'est pas l'activité principale? Parce que vous faites effectivement référence au code Nacebel. Les codes Nacebel, ce sont des codes qu'une entreprise fait ouvrir au moment où elle pose ses statuts, avec toutes les activités qu'elle a envie ou qu'elle envisage de pouvoir développer. Ça ne signifie pas pour ça qu'elle les développe et c'est toujours très facile de venir vous défendre avec ça. Ça ne marche pas quand vous interrogez les entreprises parce qu'elles vous le disent: non, on ne fait pas de sonorisation. Il y en a une qui fait du fret, l'autre fait de l'éclairage lumineux de décoration et la troisième se trouve dans un tout autre secteur, également dans la construction, et ils ne font pas le principe de sonorisation, ni pour des activités publics ni pour d'autres et donc la Tutelle fera son boulot.

Mme la Présidente :

Ecoutez, la Tutelle va effectuer son travail, c'est certain, merci.

Question d'actualité de M. Sumlu relative à la mise en place d'un organe de coordination pour lutter contre le trafic de drogue.

Actualiteitsvraag van M. Sumlu betreffende over de oprichting van een coördinerend orgaan voor de bestrijding van drugshandel.

Mme la Présidente :

Nous arrivons à la question d'actualité de monsieur Sumlu.

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci, madame la bourgmestre, ma question d'actualité concerne les différentes fusillades qui ont eu lieu, surtout dernièrement en question, c'était à Saint-Gilles et j'ai vu un article dans le journal « le soir » du 20 février. Il y a trois bourgmestres qui sont interrogés sur le sujet. Ce sont les bourgmestres d'Ixelles, d'Anderlecht et de Saint-Gilles sur les problèmes liés au trafic de stupéfiants. Ces trois bourgmestres évoquent l'absence d'un organe rassemblant une expertise forte en matière de drogue, à l'image de l'organe de coordination pour l'analyse de la menace, ce qu'on appelle l'Ocam. Cet organe, il y a la nécessité de mettre en place un dispositif existant en matière de terrorisme et la création de cellules composé d'acteurs sociaux du niveau local, mais également de la police et du bourgmestre. En fait,

l'idée est que ce dernier permettrait notamment l'échange d'informations au niveau local entre les différents acteurs ne travaillant pas ensemble. La nécessité d'avoir une vraie coordination sur les questions de drogue, c'est évidemment, c'est aussi la facilité et la circulation et la coordination des informations. Tout ça, évidemment, pour permettre d'avoir une approche plutôt micro, à propos de ces problématiques et aussi de pouvoir travailler sur la question de prévention auprès des utilisateurs, utilisatrices aussi des stupéfiants.

Par rapport à ces éléments-là, je voudrais ici, évidemment, ce sont des positions de trois bourgmestres comme j'ai dit, Ixelles, Anderlecht et Saint-Gilles. Moi, je voudrais connaître votre position, en tant que bourgmestre de Molenbeek par rapport à cette proposition, surtout que des fusillades, on en a déjà eu par le passé aussi à Molenbeek, et je voudrais connaître votre opinion. Merci.

Mme la Présidente :

Merci pour votre question. Est-ce que créer quelque chose de nouveau est nécessaire? C'est bien probable, puisqu'on est face à un phénomène d'ampleur qui, manifestement, nous dépasse. Vous vous souvenez qu'au printemps 2021, et dans les mois qui ont suivi, et dans les mois qui ont précédé d'ailleurs, on avait initié un travail. Moi, j'avais interpellé la Ministre de l'Intérieur à cette époque-là, j'avais mis sur un groupe de travail ici, qui avait été coordonné par Sylvie Lahy, ma directrice prévention sécurité, qui avait amené un nouveau travail, une nouvelle méthode de travail avec le parquet, la police et la commune, qui a fait des émules, puisqu'ensuite ça a été le modèle sur lequel on a commencé à créer, à la fois le plan régional et le plan national. À ma connaissance, la ministre de l'intérieur a décidé de créer un plan fort par rapport à cette question des drogues, pas centré sur Bruxelles, parce que c'est pas une problématique uniquement Bruxelloise, c'est une problématique clairement européenne, nationale et puis, dans les grandes métropoles que sont notamment, bien sûr, Anvers Bruxelles, mais également Charleroi et Liège, et est-ce que c'est un organisme du type Ocam, qui est plutôt dans l'analyse ou est-ce que c'est comme elle le souhaite, un plan coordonné, transversal, qui ressemble plus à ce que vous, vous vous mettez en lumière. Je dirais, je pense, que ce que là en-tête est intelligent. Ça me semble de nature à répondre à la problématique de manière intelligente. Par contre, là où le bât blesse, c'est toujours la même chose, c'est la question des moyens. Nous n'avons pas assez de moyens à la police locale, la police des chemins de fer n'a pas assez de moyens, la police judiciaire fédérale n'a pas assez de moyens et heureusement, il y a un plan pour désormais quand même former à nouveau des policiers supplémentaires. Et là, on n'est que sur le volet répressif. Mais évidemment, on sait que, dans cette dynamique, le volet répressif est quand même assez important. Donc, je dirais, au niveau national, vu l'évolution de la problématique, quelque chose de nouveau qui, effectivement, comprendrait forcément de la transversalité et des moyens supplémentaires ça, ça me semble tout à fait judicieux. Voilà ce que je voulais vous répondre aujourd'hui.

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci. Effectivement, mettre en lumière, c'étaient surtout les propos de ces trois bourgmestres. Je ne sais pas, même mon idée, mais j'entends bien qu'effectivement vous avez besoin aussi d'une réponse au niveau plutôt national, européen aussi des questions de finance. Moi, j'entends souvent que ces derniers temps, même au niveau de Saint-Gilles, dans certains quartiers, il y a des personnes qui n'osent même plus déposer leurs enfants à l'école n'osent plus sortir la nuit, surtout près des endroits où il y a eu ces fusillades et on est à l'abri nulle part. Même au niveau Bruxellois ça peut aussi arriver dans d'autres communes.

Je voudrais juste, je vois bien que vous faites le suivi, c'est génial, mais j'aimerais bien: si c'est possible de revenir vers le conseil communal une fois que les choses avancent. Est-

ce qu'il est possible de nous informer régulièrement sur la suite? C'était aussi une suggestion. Merci.

Mme la Présidente :

Ce que je peux dire d'emblée par rapport à ça, c'est qu'on continue de pratiquer énormément de fermetures et d'être très attentif et très mobile par rapport à cette préoccupation. Mais oui, c'est vraiment d'ampleur qui, quelque part, dépasse le niveau local. Ça, c'est certain. C'est la raison pour laquelle, je vous le répète, moi, j'avais interpellé à l'époque déjà.

2. Secrétariat communal - Assemblée générale de l'asbl OLINA - Remplacement de Madame Carine LIEKENDAEL, démissionnaire, par Valérie LOSEKE. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Algemene vergadering van OLINA vzw - Vervanging van Mevrouw Carine LIEKENDAEL, die ontslag heeft genomen, door Mevrouw Valérie LOSEKE. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

3. Secrétariat communal - Assemblée générale de l'asbl Molenbeek Vivre Ensemble (MOVE) - Remplacement de Madame Carine LIEKENDAEL, démissionnaire, par Daniëlle EVRAUD. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Algemene vergadering van de vzw Molenbeek Vivre Ensemble (MOVE) - Vervanging van Mevrouw Carine LIEKENDAEL, die ontslag heeft genomen, door Daniëlle EVRAUD. (Aanvullend)

*Le point est retiré de l'ordre du jour.
Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

4. Prévention - Contrat de sécurité et de société 2023.
Preventie - Veiligheids- en samenlevingscontract 2023.

Mme la Présidente :

Il s'agit de l'étape administrative fixé dans l'Arrêté royal du 01/10/2023, qui nous octroie deux subsides, un de 413.506,53 € pour l'Allocation générale et un autre de 60.000€ pour l'allocation Radicalisation et cet arrêté fixe notamment que les plans et projets qui serviront de base à la convention que le SPF transmettra ultérieurement doivent être avalisées par le conseil communal. On a, grâce à ça, à-peu-près quinze agents du socio préventif qui sont couverts totalement ou partiellement par le montant. Je vois qu'il y a une série d'interventions.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci, madame la présidente. Les deux subsides qui accompagnent ce contrat de sécurité 2023, incombent au collègue, évidemment de pouvoir le faire voter en début, en tout cas au courant de l'année 2023. Première question: pourquoi est-ce que ça vient en février 2024? Et j'ai pu entendre qu'il y a eu depuis 2020, un certain nombre de retard d'introduction

de ce type de convention, mais aussi des rapports d'évaluation est-ce que le fait de voter ça aujourd'hui, ça ne peut pas avoir des conséquences? Et qu'en est-il pour les années précédentes ? D'autant plus, je crois, que la commune de Molenbeek a besoin, et vous l'avez rappelé, de ces moyens financiers pour pouvoir prendre en charge les salaires des agents de prévention et des éducateurs socio éducatifs.

Qu'en est-il aujourd'hui de notre cellule? Vous savez, on a déjà eu des débats très durs. Vous avez complètement démembré la cellule prévention radicalisme, en mettant de côté le responsable, qui était un homme d'une très grande qualité, mais aussi en vous assurant que celle-ci ne soit plus garni avec du personnel compétent. Est-ce que cette cellule rentre dans le cadre de ce financement? Deux questions enfin trois, quid des rapports et des dossiers introduits depuis 2020? Deuxièmement, pourquoi est-ce qu'il y a ce retard? Pourquoi est-ce que ça vient au mois de février 2024? Et alors, quid de la cellule de lutte contre le radicalisme, qu'en est-il est ce qu'elle fonctionne encore? Combien de personnes la compose et quelles sont leurs missions actuellement? Merci pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

La première question, c'était effectivement où en est-on avec cette cellule communale de lutte contre, je pense que ça s'appelait la radicalisation violente ? Deux, dans le contrat, il n'est pas écrit combien de personnes on compte suivre dans ce cadre, combien de familles sont aidées. Et finalement, dans l'autre aspect, plus général, vu le fléau de la toxicomanie, il y a quelques temps, on était intervenu pour demander des équipes pluridisciplinaires qui faisaient les maraudes avec, je pense, les gardiens de la paix, éventuellement une infirmière de rue et je ne vois nulle part cette ambition et je trouve que, vu de la situation actuelle sur le territoire bruxellois, même Molenbeek en particulier aussi, je pense qu'on a besoin de l'inclure dans ce contrat.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Ik geef het woord aan de Heer Bijmens.

Dhr. Bijmens:

Ik heb de documenten ook nagekeken en ik vind dat het gemeenheden betreft die hier en daar worden opgeschreven. Sommige dingen staat er gewoon ja en neen bij, dus wordt gedaan, wordt niet gedaan. Dat is me niet heel duidelijk en er wordt ook nergens gespecificeerd wat de verdeling van het geld zou zijn voor de doelstellingen die men wil bereiken. Er wordt ook gesproken dat er een deel naar de politiezone zou gaan maar dat wordt ook niet gespecificeerd. Er staat enkel bij geschreven dat het op niveau van de politiezone wordt beslist maar wij moeten hier dus nu al stemmen over iets waarvan we de verdeling van de toelage niet weten. Dus voor mij zijn er een aantal dingen die niet compleet zijn, niet duidelijk zijn aan de documenten en ik vraag daar een verduidelijking over. Dank U.

Mme la Présidente :

Dank U.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci madame la présidente, juste une faute de frappe qui est un petit peu inquiétante, au point cinq de la proposition, c'est augmenter le sentiment d'insécurité je crois que ce serait plutôt de sécurité qu'il faudrait mettre.

Mme la Présidente :

Merci pour votre lecture attentive de la délibération. C'est juste très bien. Je vois qu'il n'y a plus de conseillers qui souhaitent s'ajouter au débat. Je vais de répondre à vos questions le mieux possible.

D'abord pourquoi est-ce qu'on est maintenant? C'est vrai, on est un petit peu en retard et tout simplement parce que le fonctionnaire de prévention ayant été remplacé pendant quelques mois parce qu'il était en maladie, il y a un courrier qui est parvenu très tard à la personne qui le remplaçait et c'est la raison pour laquelle nous sommes en retard. Malheureusement, après, le document est tout à fait conforme et nous avons déjà communiqué au SPF la raison de ce retard et, à ma connaissance, cela ne posera pas de problème. Vous demandiez les conséquences que ça pourrait avoir. Je pense que ça n'aura pas de conséquences, mais nous sommes effectivement quelques semaines en retard et quand je dis quelques je pense que c'est quatre, trois-quatre, trois, trois semaines, je crois quelque chose comme ça dans ce dossier, ce qui ne devrait pas prêter à conséquence, puisqu'on a eu contact avec eux et qu'on leur a signalé dans quelle situation nous étions.

En ce qui concerne les retards et des rapports en retard dans les années précédentes, je préfère que vous fassiez une question écrite. Je n'ai pas de réponse aujourd'hui. Je ne sais pas répondre dans le cadre de ce qui a été préparé pour ce conseil.

Par contre, vous avez mentionné que j'aurais mis de côté le responsable à un homme de grande valeur. Je pense que je ne sais pas de quoi vous parlez. Je pense que vous faites erreur. Je n'ai mis personne de côté et certainement pas quelqu'un de grande valeur. Cela n'est pas juste.

Qu'est devenu la cellule de lutte contre la radicalisation? Ça, je vous remercie tous pour cette question. Effectivement, j'en avais déjà parlé. Aujourd'hui, dans le cadre de l'arrivée du nouveau fonctionnaire de prévention, de discussions dans les services, il y a eu une forme de réorganisation, parce qu'on a aussi des travailleurs qui sont partis dont l'ancien fonctionnaire de prévention, qui est maintenant directeur, grand directeur au CPAS, et aujourd'hui, ça fonctionne dans le service prévention sous forme, d'une part, de tout le volet plus gardien de la paix, et puis, d'autre part, ce qu'on appelle un pôle projet. Pourquoi est-ce qu'on avait fait ça? Je vous en avais déjà parlé. On a fait ça parce qu'on avait toute une série de projets qui voulaient être déployés par les agents et qui rentraient pas toujours directement, exactement dans un service ou dans un autre. On a préféré mutualiser les agents et leur donner la possibilité de travailler en équipe sur le fait de rentrer des projets et pour donner un exemple, c'est par exemple comme ça qu'on a pu saisir le projet pour venir en aide aux familles monoparentales. C'est grâce à cette technique, quelqu'un qui a par ailleurs d'autres dossiers et sans qu'on ait un service dédié spécifiquement à ça, a pu répondre à l'appel à projet et saisir le subside et mettre en œuvre le projet. On est un peu plus dans une dynamique plus fluide, plus, comment, je vais dire, plus agile. Et donc j'ai noté votre idée, monsieur De Block, de peut-être mettre un focus drogue. Ici, ce qu'il y a effectivement déjà, puisque c'est une thématique qui, malheureusement, est présente sur notre territoire depuis longtemps, vous avez vu qu'il y a déjà toute une série d'indicateurs qui concerne la violence, le sentiment d'insécurité, la criminalité et évidemment, toutes nos actions qui sont déjà sur ce sujet-là, se retrouvent déjà là. Maintenant, je vais répercuter au service que vous proposez. Je pense que c'est je ne sais pas ce qu'ils vont me répondre.

Alors, mijnheer Bijnens, vous parlez de l'atteinte des objectifs et de la réalisation des critères. Effectivement, ce qui marque la réalisation des critères, c'est le fait de pouvoir avoir la validation de nos budgets et, en général, on l'obtient. Evidemment ici, puisqu'on rentre pour 2023, on verra si on obtient pour 2023, mais à priori, on rentre avec la bonne certitude que vu le nombre de critères qu'on remplit, on va recevoir effectivement. Maintenant peut être que, là aussi, s'il y a des secteurs où vous voulez une réponse plus précise, formuler votre question écrite de manière plus précise, parce que ça, je ne sais pas bien répondre aujourd'hui dans le cadre du point qui est présenté.

Pour conclure, je pense que c'est important qu'on vote aujourd'hui, parce que ça nous permettra effectivement de ne pas être trop en retard, même si on est déjà, je le dis, deux, trois ou peut être quatre, mais je ne crois pas, parce que quatre, c'est le dernier conseil, je pense que c'est trois semaines en retard par rapport au SPF. Donc, je voudrais le soutien du conseil par rapport à ce point aujourd'hui et j'en profite pour vous dire que le fonctionnaire de prévention est revenu et je voudrais remercier de manière tout à fait officielle madame Lydie Basila, qui l'a remplacé pendant plusieurs mois, de manière tout à fait judicieuse et en cumulant parfois plusieurs fonctions à la fois et je voudrais remercier madame Basila, au nom de tous les molenbeekoïses ici, pour l'énorme travail qu'elle a accompli durant l'absence de monsieur Naeye qui est maintenant revenu et je souhaite la bienvenue à monsieur Naeye, qui est revenu. Il est revenu depuis deux semaines, et ça fait du bien qu'il soit de nouveau avec nous. Évidemment, c'est une force de travail et de poids dans le domaine de la prévention.

Monsieur Ben Salah, je suis désolé, je ne vais pas vous donner la parole parce que vous n'étiez pas inscrit dans ce débat. Ceux qui souhaitent pouvoir répondre, c'est ceux qui se sont inscrits.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

J'avais posé des questions précises au niveau du nombre de familles aidées.

Mme la Présidente :

Pardonnez-moi, excusez-moi, je n'avais pas noté votre question. Je n'ai pas la note devant moi et ce sont les débats qu'on a en Cesil. On organise régulièrement la Cesil. Je fais passer les pages devant moi à la grosse louche, je dirais entre vingt-cinq et trente actuellement. Beaucoup du paquet est fixe, et puis la partie qui s'enlève une partie qui se rajoute.

M. De Block :

Ces 25, ce sont les familles ou c'est la fameuse liste des foreign fighters ?

Mme la Présidente :

Ce sont plusieurs listes. C'est-à-dire c'est l'ensemble que je vous dis là, et chacun a une qualification, c'est des chiffres et des qualifications. Je ne sais pas être dans le détail, comme vous le demandez là. Là aussi, je préfère une question écrite si vous voulez le détail total. Mais ce que je peux vous dire, c'est que, en général, ces derniers temps, on a rarement pu enlever définitivement des gens. C'est arrivé, mais rarement, on a plutôt eu des gens qui quittent la commune et où on s'assure qu'on puisse avoir la transmission à la Cesil de la commune, où ils vont et alors des gens qu'on accueille et pour lesquels on prend le dossier de la commune d'où ils viennent, ou on crée un nouveau dossier, parce qu'on a une série de personnes qui peuvent être, par exemple, sortis de prison et pour lesquels on a encore un suivi qui est prévu.

M. De Block :

Sinon, votre réponse sur la toxicomanie, je trouve vraiment que ça doit être aujourd'hui une priorité, vraiment pour ce plan, pour ce contrat, les dépendances, et pas seulement dans la rue. Je pense que c'est quelque chose qui va devoir se régler aussi en renforçant les familles, la cohésion sociale, en parler dans les écoles, dans les quartiers, et j'ai l'impression qu'on ne va pas prendre ça en main si on ne le fait pas, si on ne donne pas une priorité à cela.

Mme la Présidente :

Mais je vous dis: je vais répercuter ça. Ça, ça semble plein de bon sens.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

... par rapport au fait que j'ai évoqué l'ancien responsable de cette cellule, quand je vous dis: vous l'avez poussé vers la sortie, effectivement, il est passé au CPAS et c'est suite, malheureusement à la pression qu'il a subie de votre part. Vous savez très bien qu'on l'a déjà évoqué ici, au conseil communal. Ce monsieur était une véritable mine de connaissance par rapport à toutes les problématiques qu'on évoque. Il a fait, d'abord il a construit autour de lui une équipe qui était extrêmement efficace, avec une approche pluridisciplinaire, que ce soit dans l'isp l'accompagnement, la dé radicalisation, vraiment, il a fait un travail remarquable. Il nous était envié par toutes les villes du pays et même en Europe, les villes qui étaient confrontés à ce genre de problématiques. Malheureusement, vous avez choisi de détricoter ce qui a été fait sous l'ancienne législature et il en a été une des victimes. C'est vraiment dommage, parce qu'aujourd'hui n'avons plus de cellules, elle existe sur papier, mais nous n'avons plus de cellule capables de pouvoir répondre à ce type de problématique. Si, demain, nous devons être confronté à ce genre de situations, qui nous a vraiment mis dans une situation dramatique les années précédentes, nous sommes complètement désarmés. Je vous le dis en toute sincérité, parce que c'est que c'est une matière qui me tient vraiment à cœur, et nous avons construit quelque chose avec Sarah Turine, avec madame Schepmans à l'époque et malheureusement, aujourd'hui, nous n'avons plus rien sous la main pour pouvoir faire face à ce genre de problématique. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente :

Écoutez, dans la mesure où vous m'avez cité personnellement, je vais répondre. Malheureusement, cette personne, qui avait un A5 au poste de fonctionnaire de prévention, nous a quitté pour avoir un poste de grade plus élevé au CPAS. Je pense que ça fait partie de son choix de carrière. A ma connaissance. Il n'a jamais été questions, il n'est jamais venu me voir avec des problèmes par rapport à la gestion que j'avais de cette matière. Et donc ce que vous dites est faux et, à vrai dire, si vous persistez dans cette conduite, je devrais prendre des mesures par rapport à ça, parce que c'est vraiment profondément diffamatoire. C'est profondément diffamatoire ce que vous dites et je vous prie de ne pas reprendre la parole après ceci, car, en réalité, je me défends de la diffamation que vous produisez à mon égard. Je vous remercie.

Monsieur El Khannouss intervient mais c'est inaudible.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss, allez-y, reprenez la parole s'il vous plaît, je vous en prie, allez-y! Si vous voulez, allez-y, allez-y! C'est grave ce que vous dites là.

M. El Khannouss :

Écoutez, chère madame, si c'est diffamatoire, vous avez la justice à votre disposition. Vous le savez, je vous l'ai déjà dit. Ce que je vous dis là, c'est fondé sur des échanges que j'ai eus avec un certain nombre de personnes, dont la personne concernée. Donc, vous ne pouvez pas dire que ce n'est pas vrai. Malheureusement, moi, ce que je retiens, c'est qu'on a perdu une personne exceptionnelle, qui a fait un travail magnifique, reconnu par tous, et qu'aujourd'hui nous avons une coquille vide. C'est ça le problème, et donc par rapport à ça c'est très grave.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss, je voudrais que vous me donniez connaissance de ce que vous avez, soi-disant contre moi, parce que je n'ai jamais entendu parler de ça et je pense que, dans la mesure où je n'en ai jamais entendu parler, alors que je suis la première visée, si vous voulez réellement être honnête intellectuellement dans cette histoire, vous me donnez ces documents et comme ça, je pourrais les utiliser et je pourrais comprendre de quoi il s'agit sinon ça reste de la diffamation. Je suis désolé, je persiste. Rien de ce que vous dites-là n'a jamais été transmis à ma personne. Si cela me concerne, je voudrais le savoir. Le reste, le reste, ce sont des ouïs dires et ça s'apparente ici dans ce conseil, et je prends tous les conseillers à témoin de la diffamation. Je vous remercie.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 24 votes positifs, 11 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 24 positieve stemmen, 11 onthoudingen.

Mme la Présidente :

Une justification d'abstention monsieur Bensalah ?

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je vous remercie madame la présidente. Effectivement, je n'avais pas droit à la parole parce que je n'ai pas pu être présent au début de la discussion sur le sujet. Je tiens également à remercier madame Lydie Basila qui, en parlant de personnes de grande valeur, je tiens à le souligner de manière assez claire, ses compétences, le temps qu'elle met de manière systématique à chaque tâche qu'on lui confie depuis de nombreuses années dans cette commune est sans conteste et doit être mis en évidence. Je vous remercie de l'avoir souligné et je tiens à partager ces remerciements.

À côté de cela, je vais quand même mettre un haut la concernant...

Mme la Présidente :

Dites, vous êtes dans une justification d'abstention, si vous pouvez...

M. Ben Salah :

Oui, mais justement, je justifie mon abstention, mais si vous m'aviez laissé dire deux mots, même si le règlement, ce serait gentil de votre part. Il y a une réglementation fédérale qui vise à faire en sorte de pouvoir réglementer les gardiens de la paix. Et là, en l'occurrence, beaucoup de gardiens de la paix attendent leur carte de légitimité. Certaines personnes, certains de ces gardiens de la paix se retrouvent dans une difficulté telle, puisqu'ils sont là

depuis le début. Ils sont passés par les gardiens d'espace public, puis steward et puis gardien de la paix et je sais que certains se sont inquiétés de cela.

Mme la Présidente :

Monsieur Ben Salah, vous relancez une nouvelle interpellation.

M. Ben Salah :

Non ce n'est pas une nouvelle interpellation c'est en rapport ...

Mme la Présidente :

Monsieur Ben Salah, c'est à moi d'en juger. Je vous rappelle au règlement: vous restez dans le cadre de la justification de l'abstention s'il vous plait, et vous ne développez pas un nouveau sujet.

M. Ben Salah :

Je suis désolé, on est en plein dans le dossier de prévention, on parle des gardiens de la paix. C'est lié à la prévention. Je veux bien, mais si vous me coupez toutes les deux secondes, ça ne va pas le faire.

Je répète, suite à ce ces cartes de légitimité non transmises, beaucoup de gardiens sont inquiétés et je veux avoir une idée claire de leur sort dû au fait que certaines personnes attendent toujours cette carte de légitimité. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup pour cette justification d'abstention d'un nouveau type.

5. Enseignement francophone - « Mon quartier, Ma maison », poste subsidié dans le cadre du Programme « Politique de la Ville » - Avenant à la prolongation de la convention de partenariat avec l'asbl INVIVO.

Franstalig onderwijs - "Mon quartier, Ma maison", gesubsidieerde post in het kader van het programma "Grootstedenbeleid" - Wijziging van de verlenging van de partnerschapsovereenkomst met INVIVO vzw.

Mme la Présidente :

Je vous propose d'aborder les deux points suivants ensemble:

Un avenant pour la prolongation de la convention de partenariat avec in vivo et un avenant au partenariat en lui-même. De quoi s'agit-il? Invivo, c'est l'asbl avec laquelle nous avons décidé de travailler pour mon quartier, ma maison, et ils doivent travailler jusque fin décembre 2024 et il s'agit de pouvoir leur permettre, par ces deux délibérations, d'une part, de continuer à travailler jusqu'à décembre 2024 et, d'autre part, de reporter un budget non utilisé de part des retards pris par Bruxelles mobilité au budget de l'année prochaine.

Connaissant la qualité et je veux remercier encore Hamida Ouassini, d'Invivo et tous ceux qui participent à ces projets, connaissant la qualité de la mise en œuvre de tous ces projets artistiques dans notre commune, je vous propose de soutenir à l'unanimité ces deux décisions.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

6. Enseignement francophone - « Mon quartier, Ma maison » - Avenant au partenariat avec l'asbl INVIVO.

Franstalig onderwijs - "Mon quartier, Ma maison" - Wijziging van het partnerschap met INVIVO vzw.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

*Abdelkarim Haouari entre en séance / treedt in zitting.
Ahmed El Khannouss quitte la séance / verlaat de zitting.*

7. Enseignement francophone - Plan de Pilotage - Approbation du Plan de Pilotage de l'école n° 10 (Cité des Enfants), suite à l'évaluation intermédiaire - Echéance Fédération Wallonie Bruxelles : 29 février 2024.

Franstalig onderwijs - Stuurplan - Goedkeuring van het Stuurplan van de school n° 10 (Cité des Enfants), na de tussentijdse evaluatie - Fédération Wallonie-Bruxelles deadline: 29 februari 2024.

Mme la Présidente :

Il s'agit ici, suite à l'évaluation intermédiaire du plan de pilotage de l'école 10, la cité des enfants, c'est l'école de la rue Ransfort, de pouvoir valider les adaptations du contrat d'objectif. Vous avez pu voir que les objectifs restent un champ inchangé. Je les répète pour l'école dix: améliorer les compétences en lecture, améliorer les compétences en grandeur, accroître la collaboration entre les enseignants et la direction. Deux nouvelles stratégies renforcent le plan d'action dans le premier objectif, le second objectif a été adapté pour coller davantage à la situation actuelle de l'école et notamment en ce qui concerne le travail de la continuité et de la formation continue des enseignants. Le troisième objectif non plus, ce n'est pas des adaptations majeures, c'est quelques précisions au niveau de certains outils, notamment les outils de communication, l'aménagement d'un local pour les professeurs et la mise en place du travail collaboratif, sous-forme d'échange de bonnes pratiques. Par contre, ce qui a été vraiment beaucoup revu, c'est les stratégies transversales et donc les modifications portent sur l'ajout des modalités d'accompagnement des jeunes enseignants. On a plusieurs jeunes enseignants qui passent régulièrement dans l'école en ce qui concerne la continuité dans les apprentissages et les référents des élèves, et en ce qui concerne la mise en place du PK, c'est le parcours des écoliers en matière artistique. J'ajouterais que ceci a été validé par la Copaloc, donc la commission paritaire de l'enseignement. Il nous reste plus qu'à nous, de le valider avant de l'envoyer à la communauté française.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai d'abord une question au niveau général pour bien comprendre ce que je suis en train de lire. J'ai cru comprendre que ce document, c'est une modification d' un premier plan qui a été écrit, je pense en 2019, en tout cas on parle de ce février 2019, on prend toute une

série de mesures du futur qui sont déjà des solutions à un diagnostic constaté, des problèmes constatés avant 2019, on donne des chiffres et des constats, je pense. On parle souvent de trois années lycées, c'est-à-dire la moyenne quelque part lycée, des trois années, je pense avant, mais je vois nulle part et donc on se dit: on se donne des objectifs d'amélioration pour les prochaines années, mais nulle part, on écrit ou on en est.

Ce qui m'inquiète particulièrement, c'est ces trois choses. D'abord on voit qu'il y a quand même un absentéisme d'élèves qui est de 19 %. C'est beaucoup, c'est énorme. Ce qu'on voit aussi, c'est qu'il y a eu une chute de la réussite du CEB. L'année d'avant l'avant dernière année, mais je ne sais pas quelle année, parce qu'il n'y a pas des années qui sont données l'avant dernière année, avant le premier rapport. Je constate que, malgré la chute, bizarrement, le CEB au niveau math, dans cette année, s'améliore. Je ne comprends pas. Je constate qu'entre la réussite du test et le nombre de gens qui obtiennent le CEB, il y a une différence. Ça veut dire qu'il y a une délibération dans des conseils pédagogiques. On parle de, je ne trouve pas que c'est exagéré, mais quand même, ce qui est plutôt important, c'est quelle mesure on prend face à une équipe où, on-dit, il y a des jeunes femmes enseignantes, surtout très féminine, très jeunes. En tout cas, c'était la conclusion dans le truc et il l'utilise comme explication pour quelques %, 1,4 % d'absentéisme en plus. J'imagine, c'est avec jeunes enfants à la maison. Je comprends, c'est la vie, c'est comme ça. Mais quelles sont les mesures qu'on prend pour éviter ça, cette composition de l'équipe je ne lis rien là-dessus.

Finalement, on parle du taux de doublement généré, taux de doublement internalisé. Je ne comprends pas. Est-ce que vous pouvez m'expliquer ? Ce qui m'inquiète vraiment, c'est surtout les résultats du CEB qui frôlent 50, 55 pour certaines matières. On donne un objectif d'amélioration de plus, 5 ou 10 %, mais on est quatre années plus loin et on ne donne pas ou on en est. Cela étant, on s'abstient toujours sur ce genre de plan, parce que c'est difficile de corriger ce genre de situation si on ne reçoit pas les moyens qui vont avec.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci beaucoup madame la présidente. Monsieur De Block a pratiquement dit, tout ce que je voulais dire, il y a quand même une chose qui m'a inquiété moi, c'est aussi l'absence de préau. Comment est-ce que les enfants se détendent ici? Parce que d'après ce que je lis, il y a un problème à ce niveau-là et vu la difficulté apparente, qui vient d'un peu partout, de trouver des enseignants mâles, ce qui est important pour l'éducation des enfants, et je me dis que, est-ce qu'il n'y a pas un travail à faire en amont, pour qu'il y en ait un peu plus ?

Ensuite, je suis d'accord avec vous que les résultats sont catastrophiques. C'est inquiétant pour l'avenir de ces enfants-là! Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci. Attention. D'abord une précaution quand même très importante, et je voudrais que vous l'entendiez tous, c'est que ces techniques, qui visent à travailler à base des résultats, elles ont un avantage et un inconvénient. L'avantage on est dans le réel, on s'intéresse au réel et on essaye de faire progresser le réel. On ne se masque pas les yeux. Ça, c'est l'avantage. L'inconvénient c'est qu'on ne tient pas du tout compte, quand on compare les résultats d'une école à une autre, de la situation sociale ou socio-économique, ou toutes les conditions de situation des enfants. Et donc moi, je viens du domaine médical, c'est la même chose quand on étudie les hôpitaux ou les performances des médecins, si on ne tient pas compte de la situation du patient et des difficultés, on a vite fait de dire: ben ce médecin, là, n'a pas des

bons résultats! Attention! Ici, vraiment, ces indicateurs qu'on appelle de performance, il faut chaque fois les comparer à des choses qui sont comparables. C'est dangereux de dire ce sont des mauvais résultats. Ce qui est intéressant, c'est de faire progresser ces résultats.

Où est-ce qu'on en est Monsieur De Block ? Je pense que si vous voulez plus de précisions par rapport à ça, vous introduisez une question spécifique sur ce que vous attendez par rapport à ça, parce que, honnêtement, ici le travail est extrêmement transparent, ça sont les chiffres et comment on progresse, comment on avance. Si vous voulez quelque chose de plus, il faut l'écrire et il faudra qu'on retourne vers les équipes. Ce que je peux dire, c'est que quand ils font le contrat d'objectif, quand ils font le plan de pilotage, c'est l'équipe sur place qui le fait et ce qui est bien pour l'équipe sur place, évidemment, c'est d'avoir les chiffres lycées, mais l'équipe sur place, elle a plus d'expertise que les chiffres lycées. Si vous comprenez ce que je veux dire, elle connaît aussi d'autres choses et elle va pouvoir aussi interpréter ce qui se passe. Les chiffres au lycée, ça les aide, mais eux vont aussi ajouter des connaissances et, en fonction de ses connaissances, faire des choix et c'est comme ça que, par exemple, ici, par rapport à l'évaluation intermédiaire, par rapport au fait qu'il y a eu aussi 2020, avec la crise sanitaire qui nous a appris des choses, et par rapport au changement dans l'équipe par rapport notamment au fait que madame Wolf est revenue, vous savez que c'est une équipe qui avait eu une direction temporaire pendant tout un temps, parce que madame Wolf était absente, elle est maintenant revenue. Tout ça, ce sont des facteurs que l'équipe intègre quand elle fait les nouvelles propositions qui sont là, parce que les nouvelles propositions qui sont là sont faites en équipe, avec madame Wolf et aussi avec le soutien de la cellule pédagogique. Tout ça est intégré. On n'a pas travaillé que sur les résultats lycées, on travaille sur le réel grâce au résultat lycée et grâce aux apports de l'équipe.

Alors, l'absentéisme des élèves. N'oubliez pas que c'est une équipe qui s'occupe à la fois de maternelle et de primaire, et donc ça ne peut de nouveau pas être comparé à une équipe qui s'occupe que de primaire. Ça, c'est important aussi. Ce n'est pas des chiffres que vous pouvez forcément comparer avec n'importe quelle autre école. Il faut faire attention à cette donnée-là.

Alors, les réussites au CEB et les délibérations, c'est un vaste sujet en soi. Les réussites au CEB, c'est la précaution que j'ai eu au départ. Vous devez les lire. C'est un indicateur de performance unifié dans toute la communauté française. Vous devez les lire, évidemment, en tenant compte de la situation rencontrée dans l'école. C'est une école qui est implanté dans un quartier extrêmement fragile, avec beaucoup de turnover, des enfants, je veux dire des familles, et ça, c'est quelque chose qui n'est pas favorable, évidemment, à avoir des indicateurs de performance plus élevés. Ça ne signifie pas que ces enfants sont voués à l'échec demain. Ça, heureusement, ça ne signifie pas ça, et c'est aussi pour ça qu'il y a les délibérations. La délibération en soi, elle est importante. C'est une responsabilité très importante de l'équipe pédagogique de dire : il a raté au CEB, mais on le fait quand même aller où il a réussi le CEB, mais on est inquiet pour lui et on va devoir mettre un apprentissage ou un entourage supplémentaire. La délibération, en-soi, le fait qu'il y ait un hiatus, c'est qu'il y ait des gens qui passent par des libérations, en soi quelque part, ça ne veut rien dire. Il faut vraiment regarder si l'équipe pédagogique a été responsable, et je pense que cette équipe l'est, et comment elle a pu amener les questions chez les parents, comment elle a pu, peut-être, revoir les enfants et discuter avec les enfants à certains moments.

Alors, l'absence de préau, oui, mais vous savez que c'est pour ça que, moi, j'ai souhaité, je me suis battue ardemment pour qu'on achète la maison juste à côté et qu'on puisse étendre l'école. C'est une école qui est trop à l'étroit. C'est vraiment, elle est trop à l'étroit dans la cour, elle est trop à l'étroit en sanitaire. On est en train de refaire les sanitaires heureusement. Elle est trop à l'étroit en ce qui concerne les classes. On a des classes qui étaient et qui sont encore une, notamment en sous-sol, avec des conditions qui sont moins bonnes pour l'éclairage et on a une série de choses, on a un des vestiaire de la salle de gym qui sert de bureau parce qu'on n'avait pas assez de surface, et la cantine, elle se fait dans le

préau, et une partie aussi des travaux d'étude cette école, on doit l'agrandir et on doit la soutenir. Et je vous remercie parce que vous avez fait confiance au collègue pour ça. Vous nous avez mandatés pour un projet pour ça, on a acheté ce bâtiment. Malheureusement, je ne peux que regretter que les préoccupations de la région en termes de préservation des intérêts. Dilo ne nous aient pas permis de déjà vous déposer la suite de ce projet, puisqu'on a été bloqué au niveau du permis d'urbanisme parce que la région persiste à vouloir qu'on ne détruise pas le bâtiment et qu'on revoit totalement nos projets, parce qu'on empiète trop sur l'intérieur d'îlot alors qu'on allait reconstruire exactement à l'endroit où il y a le bâtiment. Il nous empêche quelque part d'avancer sur ce projet. On doit revoir notre copie, on va le faire, parce que moi, je tiens beaucoup à l'école 10 et je veux effectivement que les conditions de nos enfants là-bas et de nos enseignants et notre équipe pédagogique là-bas puissent progresser favorablement.

Pour finir, je voudrais remercier aussi madame Wolf, parce que je sais que son travail n'est pas facile et, depuis qu'elle est revenue, je sais qu'elle a mis en place de nouvelles choses, qu'elle travaille énormément, et je la remercie pour ça, pour son implication au niveau des enfants.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai posé une question sur le redoublement généré et internalisé. J'aimerais bien avoir une réponse pour bien comprendre ça.

Mme la Présidente :

Je ne sais pas répondre aujourd'hui. Je vous demande plutôt une question écrite. C'est vraiment assez technique. Je ne sais pas la différence.

M. De Block :

Je trouve que les réponses sont qu'à moitié dans le sens que l'école est face effectivement à un défi pédagogique important mais dans le rapport, on peut comparer aussi les pourcentages avec l'école de la même catégorie et les écoles du même profil. Et, si je comprends, le même profil veut dire aussi le même profil socioéconomique et donc comparer avec le même profil socio-économique, le même niveau de précarité, ce sont des gros chiffres, c'est des indicateurs à la grosse louche. Mais néanmoins, là aussi, on voit qu'il y a un défi. On nous annonce le plan pilotage pour mesurer. Et moi, j'aime bien mesurer et je comprends toutes les pincettes qu'il faut prendre avec mesurer mais néanmoins, on décide de mesurer, il y a des indicateurs, on décide même de définir des indicateurs de la réussite, c'est-à-dire on veut être là, mais on ne donne pas où on est, et ça, vous n'avez pas répondu là-dessus. Mais j'aimerais bien que, au moins, vous actiez si on donne des chiffres et on-dit qu'on veut être plus loin dans deux ans, dans trois ans, dans quatre ans est-ce que votre avis est que, dans ce rapport, quand on le soumet, qu'on doit avoir ces chiffres aussi pour voir si on a avancé? Moi, je trouve et ce n'est vraiment pas pour jeter la balle aux équipes pédagogiques, c'est plutôt pour dire si on veut avancer, et on le dit avec le PTB depuis des années, sur ces plans de pilotage mais alors il faut avoir les moyens pour avancer, parce que, sinon, on patauge. Je vois les propositions qui sont faites. Elles ont du sens, mais sans les chiffres, peut être sans les investissements supérieurs, sans l'appui nécessaire, même des modifications qui ont du sens, sans les moyens, elles ne vont juste pas réussir à relever la barre. Et là je trouve que la réponse, on tourne un peu autour du pot.

Mme la Présidente :

Monsieur De Block, peut-être, vous m'avez mal compris. D'abord les chiffres exacts que vous voulez, s'il vous plaît, faire une question écrite pour nous dire lesquels vous voulez,

parce que là, il y a quelque chose que, peut-être, je comprends votre frustration, mais la manière dont on remplit les documents que vous voyez là, c'est ce qui est demandé par la communauté française. Vous, vous voulez quelque chose en plus qui n'est pas dans les documents. Communauté française, c'est tout, et c'est pour ça que ça ne vous est pas présente aujourd'hui. Je l'entends je trouve ça légitime, mais ici, le canevas qui est utilisé, c'est juste celui de la communauté française. S'il vous plaît, poser votre question.

M. De Block :

Ce sont les mêmes chiffres. C'est juste donner les chiffres de maintenant.

Mme. la Présidente :

Je voudrais que vous la posiez en question écrite, parce que, comme ça, je vais la transmettre au service et on va pouvoir avoir votre réponse, tout simplement. Mais c'est pour ça que ce n'est pas dedans, parce que ce n'est pas dans le canevas communauté française, c'est pas parce qu'on ne veut pas le dire, pas parce que ceci, parce que cela, c'est juste, c'est pas le canevas communauté française. Vous avez le canevas communauté française et c'est ça qui doit être approuvé au conseil pour être envoyé là-bas. Ok ? Je vous remercie.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 23 votes positifs, 12 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 23 positieve stemmen, 12 onthoudingen.

Mme la Présidente:

Je donne la parole à monsieur De Block pour la justification d'abstention, justification d'abstention brève, s'il vous plaît, et pas de nouveau sujet!

M. De Block :

À force de devoir me répéter sur les plans de pilotage, on s'abstient parce que ce n'est pas parce qu'on ne croit pas dans la volonté ni les bonnes intentions et l'effort des équipes, mais on trouve que sans les moyens qui vont avec, c'est un peu. Ce n'est pas correct de mettre autant d'objectifs et de mesures et de diagnostic sans encadrer réellement l'équipe qui va avec.

Ahmed El Khannouss entre en séance / treedt in zitting.

Catherine Moureaux quitte la séance / verlaat de zitting.

Amet Gjanaj préside la séance / zit de zitting voor.

8. Cultures - Renouvellement de la convention de partenariat entre PCM asbl et la commune de Molenbeek-St-Jean (Imagine 1080) en vue d'organiser les modalités pour la gestion du pool des bénévoles.

Culturen - Vernieuwing van de partnerschapsovereenkomst tussen PCM vzw en de gemeente Sint-Jans-Molenbeek (Imagine 1080) met het oog op de organisatie van de modaliteiten voor het beheer van de pool van vrijwilligers.

M. le Président :

Je donne la parole à madame l'échevine Schepmans.

Mme l'Echevine Schepmans :

Ce point concerne le renouvellement de la convention de partenariat entre PCM et la commune de Molenbeek-Saint-Jean en vue d'organiser la gestion du pool de bénévoles puisque vous savez que, dans le cadre du projet chaque année sont engagés des bénévoles qui prêtent main-forte, je dirais, ou sont formés par la maison des cultures et de la cohésion sociale, et ces engagements de bénévoles se font via l'ASBL le PCM. Il n'y a aucune difficulté. Cette délibération, vous avait déjà été présentée l'année passée.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Barret.

Mme Barret :

Je voulais simplement intervenir pour appuyer le bon travail de l'ASBL PCM pour avoir travaillé avec les bénévoles de la maison des cultures et je trouve qu'à chaque fois, ce sont des personnes très engagées et qui font les choses à cœur. Merci.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

9. Mobilité - Voiries limitrophes avec la commune de Dilbeek - Instauration d'une reconnaissance mutuelle des cartes de stationnement.

Mobiliteit - Aangrenzende straten met de gemeente Dilbeek - Instellen van een wederzijdse erkenning van de parkeerkaarten.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Achaoui.

M. l'Echevin Achaoui :

Merci monsieur le Président. Il s'agit d'instaurer une reconnaissance mutuelle des cartes de stationnement par rapport à Dilbeek qui avait instauré une zone bleue, par rapport à des rues qui étaient à la fois sur Molenbeek et Dilbeek et pour ne pas pénaliser les molenbeekois, nous nous sommes entendus sur l'instauration d'une zone bleue et, de facto, l'instauration d'une carte de riverain, ce qui donnera évidemment la même possibilité aux habitants molenbeekois pour quatre, cinq rues, et particulièrement les rues du quartier Paloke, Moortebeek et Koningin Elisabethlaan, pour lesquels ces rues sont à la fois sur Dilbeek et, comme je vous l'ai dit, pour ne pas pénaliser les molenbeekois, nous nous sommes entendus pour avoir une convention donnant la possibilité d'avoir des cartes de riverain favorables à nos molenbeekois.

M. le Président :

Merci. Monsieur l'échevin, pour l'excellent travail.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Chouette, ça c'est vraiment un good job. Mais je voudrais quand même revenir, puisqu'on parle de cartes sur les emplacements, les cartes d'handicapés je reçois des messages de personnes qui sont handicapées et qui passent leur temps à envoyer des messages à Bruxelles Mobilité, pour faire sauter leur amende. Il y a un site maintenant.

M. l'échevin Achaoui :

Ça traîne.

Mme Evraud :

Mais oui, mais ce n'est pas parce que ça traîne, c'est parce qu'ils en ont marre. Il y a quelqu'un qui vient de m'écrire pendant la nuit, il m'a envoyé un message: c'est la 36 ième fois que je dois écrire j'en ai râteau. Est-ce qu'on ne pourrait pas essayer de trouver un système? Je sais que ce n'est pas vous, que vous relayez. Vous êtes quand même. Il faut toujours faire une démarche. C'est ça.

M. l'échevin Achaoui :

Je vous propose une solution pour débloquer la situation. En principe, si le système ne réagit pas ou si l'agence ne réagit pas, je vous invite à m'adresser leur demande et comme je siège également à Parking Brussels, je ferais de sorte que ça soit activé.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci. Monsieur l'échevin, une question simple, puisque c'est une mutualisation entre Molenbeek et Dilbeek: quelle est la commune qui gagne le plus ou celle qui perd le moins?

M. l'échevin Achaoui :

Sans trop tarder et sans aucune hésitation, je dirais Molenbeek, puisque Dilbeek avait imposé parce qu'ils avaient le droit, et je pense que les riverains, d'abord sont très contents. Et en termes de productivité, nous sommes gagnants.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

C'est juste une précision: on est dans une décision réciproque ? Parce qu'ici dans l'article deux, en contrepartie, la commune de Dilbeek est invitée à adopter une décision similaire. Moi, j'aimerais bien savoir sur quoi on vote ?

M. l'échevin Achaoui :

Sur cette mutualisation et ce principe de pouvoir bénéficier de carte de riverains pour les rues que je vous ai mentionné et de permettre à ses habitants de pouvoir bénéficier de la zone bleue, puisque nous avons élargi la zone verte à l'ensemble du périmètre. Mais pour ce périmètre-là, c'est la zone bleue qui a été instauré, parce que Dilbeek nous l'avait imposé pour ces rues-là. Ici, c'est une décision collégiale de part et d'autre. Entre-temps, évidemment, le collègue de Dilbeek a approuvé le dispositif, et nous attendons évidemment la discussion du

collège et le conseil communal pour pouvoir transmettre la discussion du collège qui va être finalisé selon l'accord qui est précité ici.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Sumlu

M. Sumlu :

J'aimerais juste comprendre, parce que, dans l'article deux, vous dites qu'on invite Dilbeek à adopter une décision. En même temps, vous dites que le collège de Dilbeek a déjà décidé.

M. l'échevin Achaoui :

Non, ils ont décidé pour leurs rues et ils nous ont proposé, lorsque Dilbeek a instauré, évidemment, la zone bleue, pour leur partie, nous nous sommes réunis, évidemment, nous sommes mis autour de la table pour dire qu'il y a une certaine injustice par rapport aux molenbeekois qui sont dans la même rue, parce que, à la fois à gauche c'est Dilbeek et à droite, c'est Molenbeek et nous sommes arrivés à ce consensus-là, en disant que pour ces voiries-là, pour ces habitants-là, le même principe sera adopté. Évidemment, si Dilbeek, pour une raison X ou Y venait à refuser, on n'adopterait pas cette convention, Molenbeek ne l'accepterait pas, bien évidemment. Merci.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

10. Développement durable - Signature de l'avenant à la convention de Bruxelles Environnement relative à la subvention du projet "Vert chez nous" portant la référence SUB/2022/AC_Molenbeek/APcom/GF/VertChezNous.

Duurzame ontwikkeling - Ondertekening van de wijziging van de Brusselse milieuovereenkomst met betrekking tot de subsidie voor het project "Vert chez nous", referentie SUB/2022/AC_Molenbeek/APcom/GF/VertChezNous.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Achaoui.

M. l'échevin Achaoui :

Ici, c'est une bonne nouvelle, puisque le projet portait sur une période 2018 à 2024 et ici, Bruxelles environnement donne la possibilité de prolonger la période subsidié, à savoir jusque fin décembre 2025. C'est une très, très bonne nouvelle, puisque nous l'avons remporté. C'est le projet « vert chez nous » et nous avons la possibilité de pouvoir continuer ce projet jusqu'en 2025 alors qu'initialement la convention portait principalement exclusivement jusque 2024.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**11. Développement durable - Approbation de la convention avec Bruxelles Environnement dans le cadre du subsidie Action Climat 2023.
Duurzame ontwikkeling - Goedkeuring van overeenkomst met Leefmilieu Brussel in het kader van de subsidie Klimaatactie 2023**

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Achaoui.

M. l'échevin Achaoui :

Merci monsieur le président, ici également, encore une bonne nouvelle, à savoir que nous avons été retenus dans le cadre du projet Decock, qui est un gros projet dont le montant total est de 82.500 € et donc ici, c'est d'abord d'approuver la convention proposée par Bruxelles environnement et de charger notre service et le département infrastructure, parce que ça se fait évidemment en collaboration avec le service de ma collègue Saliha Raiss pour la coordination de ce projet.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**12. Département Infrastructures et Développement Urbain - CQD PS - Opération 1.B Labo Langue Jeu et Travail - Approbation de la convention de principe pour la collaboration.
Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - DWC Zinneke - Operatie 1.B Labo Taal, Spel en Werk - Goedkeuring van de principeovereenkomst voor de samenwerking.**

*Le point est retiré de l'ordre du jour.
Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

**13. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de Rénovation Urbaine (CRU) 5 « Heyvaert-Poincaré » - Opérations A1.d et A.7 - Convention de subvention.
Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract n°5 " Heyvaert-Poincaré" - Operaties A1.d en A.7 - Subsidieovereenkomst.**

M. le Président :

Je donne la parole à madame l'échevine Raiss.

Mme l'échevine Raiss :

Je vous soumetts à votre approbation le projet de convention de subventionnement entre notre commune et l'association la Copilotheque. Cette subvention s'élève à plus ou moins 25.000€ et vise à soutenir financièrement leur installation. L'association prévoit d'entreprendre d'importants travaux de mise en conformité, estimé à plus de 400.000€ selon le rapport de bureaux d'Études mandatés. Ça avait déjà été présenté lors du précédent conseil communal. Il est à noter que le budget alloué à cette subvention est réservé spécifiquement aux opérations A1D et 1.7 du CRU5, qui concerne l'acquisition du bien Liverpool 43. Ainsi ce montant ne peut être utilisé que pour le projet Liverpool 43, il est impératif de souligner que cette somme doit être dépensée avant la fin du mois de juin 2024, date butoir de l'exécution du CRU5

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

*Catherine Moureaux entre en séance / treedt in zitting.
Catherine Moureaux préside la séance / zit de zitting voor.*

14. Département Infrastructures et Développement Urbain - Service Technique - Contrat d'Axe et d'Ilot (CACI) "Courtrai-Ostende" - Approbation du projet de programme du Contrat d'Axe et d'Ilot "Courtrai-Ostende".

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Technische Dienst - As- en Huizenblokcontract (AHC) "Kortrijk-Oostende" - Goedkeuring van het ontwerpprogramma van het As- en Huizenblokcontract (AHC) "Kortrijk-Oostende".

M. le Président :

Je donne la parole à madame l'échevine Raiss.

Mme l'échevine Raiss :

Je sollicite votre approbation pour le projet de programme de Contrat d'Axe et d'Ilot (CACI) "Courtrai-Ostende" réalisé par le bureau Carbone, ce projet revêt une importance capitale dans notre démarche de développement urbain et de revitalisation. Depuis le dépôt de notre demande de candidature en 2022 pour la séries test des CACI, nous avons parcouru un chemin significatif. Le projet initial, ancré dans la vision du contrat de quartier Etangs Noirs, a évolué grâce à un processus participatif, avec des réunions, des ateliers, une enquête publique, du porte-à-porte, tout cela dans un souci de transparence et d'inclusion. Le programme que nous vous soumettons aujourd'hui est le fruit de cette collaboration entre les habitants, les experts, les autorités locales. Ils visent à dédensifier notre tissu urbain tout en favorisant la végétalisation de notre environnement urbain, avec la création d'un jardin traversant entre les rues de Courtrai d'Ostende, la rénovation de logements pour en faire des logements sociaux, ainsi que la mise en place d'équipements de quartier destinés aux associations et aux habitants. Notre engagement vers la participation citoyenne reste fort et nous envisageons d'impliquer activement les habitants dans les décisions relatives à l'aménagement du jardin et des équipements. De plus, la gestion du budget participatif, véritable outil de transformation sociale, sera confiée à une association sélectionnée via un processus ouvert et transparent et, sur le plan financier, le soutien substantiel de la région, à

hauteur de 5 millions €, est complété par plusieurs cofinancements provenant de diverses sources, démontrant ainsi notre capacité tout de même à mobiliser des ressources pour mener à bien ce projet d'envergure. En résumé, je vous invite à approuver ce programme qui incarne nos aspirations communes pour un environnement urbain plus durable, inclusif et agréable à vivre. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Eyllenbosch.

M. Eyllenbosch :

Merci monsieur le Président. Madame Raiss tout à l'heure je vous ai félicité parce que j'aimais la façon dont vous aviez été vraie lors de l'intervention sur le sport. Ici, par rapport à ce qu'il a été dit dans la section réunie que nous avons eu lundi et les déclarations de la personne qui nous a accompagnée, De Carbone, qui était très gentille, qui a été très fort dans le détail. Mais quand on parle de participation, elle a clairement dit qu'ils étaient parvenus à passer deux portes dans le cadre de leur enquête public, que les autres n'avaient pas ouvert et qu'ensuite, monsieur Akki ici présent, a confirmé que lors de la réunion qui a été organisée pour l'enquête public, il y avait royalement sept personnes qui étaient présentes. Alors, de là à dire que c'est une concertation importante avec la population et une collaboration, ça, ça vous met un petit peu à défaut par rapport à ce que, à 17 personnes.

Le projet, tout comme je l'ai dit lors de la section réunie, pour moi, est un très, très bon projet. Le gros problème, c'est le timing. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation où la commune, financièrement, est très mal. Oui, vous avez 8 millions de budgets qui vont vous permettre de créer la chose. Le gros problème, c'est qu'il va falloir mettre énormément d'argent à côté pour accompagner le quartier pendant les travaux et puis, après, il va falloir assumer également la responsabilité que nous aurons sur la base de ce parc de 4500m² qui va être construit. Nous avons déjà aujourd'hui de gros problèmes pour les sécuriser et ce n'est pas parce qu'on va mettre des grilles que, automatiquement, on va régler le problème, on le sait, par le parc Marie-José, le nombre de fois qu'ils passent au-dessus, on parlait encore de la piscine la tantôt, ce ne sont pas des grilles, ce sont des portes vitrées, parfois même blindées. Ils passent aussi. S'ils ont envie de passer, ils passeront, et ce qui signifie qu'ils vont à ce moment-là, comme ils se retrouveront à l'arrière des maisons ou des riverains, ce sont les riverains qui risquent d'avoir des problèmes. Et moi, j'ai un petit peu l'impression que ce que vous avez fait ici par rapport à l'ensemble de ce projet et à la situation de la commune, c'est une usine à gaz, parce que, d'un côté, vous avez probablement beaucoup de riverains qui vont s'opposer au projet une fois qu'il sera lancé, parce qu'ils ne seront pas au courant qu'ils vont découvrir au moment, ça va se lancer, comme toujours, ça, on le sait. Mais en plus de ça, vous allez vous retrouver à un gros problème de financement pour ce que seront les fonds propres de la commune, qui devront être engagés, parce qu'il n'y en aura pas.

Je suis désolé, c'est un beau projet, mais je crois que ce n'est pas le moment de le faire et que, même si c'est dans le cadre d'un contrat de quartier qui a été initié à un moment donné, quand on connaît les circonstances dans lesquelles on se trouve, il faut oser savoir dire non. Et dans ce cadre-là, il est parfois important de faire ce pas là et peut être de retarder le projet, de parler avec la région. Mais c'est mon opinion. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Monsieur le président faisant fonction, je vais très rapidement aborder d'abord mon intervention sur l'angle que vient d'évoquer mon collègue Michel. La situation financière de la

commune est catastrophique. Je pense que tout projet qui va impliquer, après une gestion en accompagnement des dépenses en matière de personnel, il faut évidemment, sauf situation impérieuse, s'assurer de la viabilité et surtout l'impact que ça peut avoir sur le budget général de la commune. Ça, c'est le premier élément. Deuxième élément, je vous remercie pour la section réunie, où nous avons pu avoir un certain nombre de réponses à nos questions, mais aussi des questions qui sont restées sans réponse. On a abordé le projet, on a abordé sous l'angle des logements sociaux, qui est une nécessité dans une région où le manque de logement est criant. Mais il y a aussi, par rapport à ce projet spécifique, le problème de l'acquisition d'un certain nombre de biens dont un en particulier, qui est hautement pollué. Je n'ai pas été convaincu par les explications qui ont été données par la coordinatrice du projet par rapport à la perméabilité du sol, par rapport à la manière dont ça va être traité sur le plan technique. Comment faire pour que cette pollution historique, c'est une pollution extrêmement lourde, avec des métaux, avec du plomb, avec des produits chimiques. Comment est-ce qu'on va faire pour s'assurer que ça n'a pas de conséquences sur la santé des citoyens?

Il y a la question aussi de la concertation, concertation avec les citoyens. Au début, on nous a dit qu'il y avait une concertation, une consultation des habitants, puis, après, on a reconnu qu'il y avait très peu ou quasi pas de personnes qui ont montré un intérêt à participer à ces réunions. Là, il y a à mes yeux un déficit qu'il va falloir combler. Et puis, il y a, au sein même de ce projet une décision de mettre en place un endroit, verdurisé, une espèce de cours de parc intérieur accessible au public, qui va générer, je pense, des problèmes de sécurité. On le voit dans d'autres situations similaires. Qui dit insécurité dit évidemment, une population qui va réagir, qui va nécessiter un encadrement d'agent de prévention, de gardien de la paix. Il faut rappeler quand même que nous sommes en sous-effectif. Tout ça doit être pris en considération et ça rejoint notre préoccupation par rapport à l'état et la situation financière de la commune qui, malheureusement, comme je l'ai dit, est dans un état de délabrement avancé. Nous sommes en situation quasi de faillite. D'ailleurs nous sommes en février 2024. Il n'y a pas encore de budget qui a été finalisé et je sais que vous avez peine à trouver les sous nécessaires pour boucler le budget 2024.

Moi, pour toutes ces raisons, évidemment, groupe, nous allons nous abstenir. Il faut du logement, il faut des projets pour les habitants, mais il faut d'abord avoir les moyens de pouvoir les assumer à moyen et à long-terme, ce qui, malheureusement, n'est pas le cas. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

D'abord c'était très riche, et je pense que l'idée en tant que tel d'avoir des contrats d'flot avec l'objectif spécifique d'améliorer le cadre de vie, et un défi important pour Molenbeek de rénover le bâti donc Molenbeek a un bâti très vieux et aussi bien pour les gens que pour les climats, il faut vraiment rénover cela. Je pense que l'outil pourrait être intéressant. Je dis pourrait parce que, il faut vraiment qu'on saisisse la possibilité, dans ces outils, d'une rénovation groupée, réellement groupée, et c'est exactement la chose qu'aujourd'hui au stade actuel où on est avec ce contrat, c'est la chose qu'on a aujourd'hui, pas encore programmé et qu'on espère peut-être, mais il y a clairement désaccords entre le collège, peut-être même la bourgmestre, et l'envie du bureau d'études Carbone qui, j'avais l'impression avait envie de faire des rénovations groupées.

Pourquoi une rénovation groupée est importante ? Ça évite que les particuliers, un par un, vont devoir faire les démarches: rénover, mettre des échafaudages, puis on va enlever les échafaudages, le deuxième, va le faire un an plus tard et faire des choses groupées. Ça rend possible, en tout cas, qu'on fait ça en une fois. On nous a raconté qu'il suffit de quatorze logements pour faire des demandes subsides de Feder. C'est des subsides lourds et moi, je

trouve que c'est une occasion ratée de ne pas avoir été très claire et explicite dans les missions futures de la personne qui est, qui est responsable dans le projet, qui va, pendant les 40 mois futurs, va gérer toutes les démarches au niveau de la performance énergétique, que le but, est effectivement, d'encadrer soutenir les habitants à créer ces dossiers et d'aller chercher le subside Feder qui permet de rénover les toitures, de mettre à niveau sérieusement le bâti.

Maintenant, j'ai entendu: on laisse un peu aux particuliers, chacun pour sa pomme, et on sait qu'à Molenbeek, ça veut dire qu'il y a toute une série de propriétaires qui, pour des raisons x ou y, parfois ils n'ont pas d'argent parfois ils n'ont pas de capacité pour organiser un chantier. Ça va traîner, et Molenbeek ne peut pas se permettre qu'il y a un tiers de son bâti qui ne sera pas rénové ou pas rénové à temps. Donc ça c'est au niveau de l'ensemble. Je reste aussi sur l'aspect sur quoi, comment on organise la participation des citoyens. Je pense qu'on était intervenu ici, quand on a désigné le conseil consultatif de ce contrat d'îlot. Je suis intervenu pour dire: il est trop particulier, particulièrement blanc, presque pour le quartier qu'on connaît. On en a discuté ici. J'ai dit: je pense, qu'on va devoir encore mobiliser des gens du quartier, parce que sinon, ce n'est pas représentatif. Et finalement, c'est ça qui s'est passé et, à mon grand étonnement, on a un échevin de la participation citoyenne du quartier et il n'a pas fait son boulot. C'est juste du jamais vu, du jamais vu. Et je suis, je ne veux pas vraiment viser les personnes du service, parce que c'était clair qu'ils avaient un délai très restreint. Ils ont essayé de faire ce qu'il faut, mais c'est impossible de construire un lien de confiance avec un quartier quand on n'a pas le temps, quand on n'a pas les façons de le faire. Et je trouve qu'il faut en tirer les leçons, parce que si ce processus va se répéter à d'autres quartiers, ce n'est pas les personnes qui vont devoir faire ça dans la vitesse, sans appui des services et des réseaux...

Mme la Présidente :

Monsieur De Block, je vais vous inviter à terminer, parce que ça fait déjà plusieurs minutes que vous avez terminé votre temps.

M. De Block :

Oui, excusez-moi, quand on parle de 14 millions, je dépasse un peu mon temps, surtout quand on a des leçons à tirer de cette expérience je trouve. Quatorze millions espéré et peut être huit et cinq dans la main.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci, madame la présidente. Revitaliser les ilots, améliorer le cadre urbain, améliorer les performances énergétiques de notre bâti est nécessaire et aussi, ce n'est pas une chose facile, notamment dans le cœur historique de notre commune. Ce projet répond en partie seulement à ces objets que je viens de citer, puisqu'il n'apporte pas réellement de réponse aux besoins réels de notre population, notamment en ce qui concerne les performances énergétiques des bâtiments ou des immeubles de cet îlot-là.

Je citerai ici cinq raisons, cinq remarques qui nous pousseront en tout cas à s'abstenir sur ce point.

Premièrement, l'absence d'une réelle participation citoyenne. Nous avons entendu à la section réunie le fait que vous avez fait du porte-à-porte, le fait qu'il y a eu des réunions de quartier, mais nous avons entendu dit également dans cette section réunie qu'il y a eu sept personnes qui ont répondu à ces invitations du bureau d'études. Moi, je me pose la question: comment vous pouvez monter un programme, un projet, sur base de seulement sept

personnes? C'est inimaginable! Je ne vois pas comment vous allez vraiment réétudier ou mettre en place un projet de 14 millions d'euro ou de huit, je ne sais pas exactement le montant, mais comment vous allez faire un projet sur base d'avis de sept personnes? C'est une grande interrogation.

Deuxièmement, comment se fait-il que vous nous convoquiez, nous, les conseillers communaux, pour une section réunie relative à ce projet, après avoir concocté le programme? Normalement, on devait être invité à donner une remarque et à participer à la programmation pendant la phase de l'enquête publique, mais pas après avoir concocté le projet et ne présenter le résultat final. Ce n'est pas normal. Madame la bourgmestre, chers échevins, je vous demande, et c'est sincère, je vous demande que dorénavant de nous inviter pendant la phase d'enquête public. Il ne faut pas nous présenter le projet final. Nous sommes des représentants de la population et nous avons le droit également de participer. C'est vraiment une demande sur laquelle j'insiste vivement.

Troisièmement, dans le projet, vous consacrez 150.000 €, apparemment, pour aller faire des retouches à gauche et à droite chez des locataires, chez des propriétaires, au lieu de se consacrer vraiment à un objectif vital qui est d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments. Allez, répondez, par exemple, au subside Feder: aller participer à ces concours pour avoir ces subsides Feder qui permettent, et c'est un quatrième point, permettent d'avoir jusqu'à 90% pour subsidier la rénovation d'un bâtiment. Vous ne l'avez pas fait tout simplement. Il fallait vraiment participer à ces concours subsides pour avoir ces subsides, en tout cas pour pouvoir améliorer les performances énergétiques des bâtiments de cet ilot-là et malheureusement, comme mon collègue vient de le dire, c'est une occasion ratée.

Je reste également intrigué par rapport à l'aspect sécurité de ce parc et, vraiment, c'est un point sur lequel il faut vraiment mettre l'accent et le réétudier.

Mme la Présidente :

Monsieur Hamzaoui, votre temps est également écoulé donc si vous pouvez vous avancer vers votre clôture.

M. Hamzaoui :

J'arrive à la fin, Madame la bourgmestre. Comme je disais, je reste intrigué par l'aspect sécuritaire et je vous demande, je demande au bureau d'études de réétudier cette question-là. J'ai peur que ce parc devienne un point noir de notre commune. C'est pour ça que je vous demande vraiment de réétudier cet aspect-là et je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Merci. Je donne la parole à madame Piquard.

Mme. Piquard :

Merci madame la présidente. Madame la bourgmestre, j'étais aux sections réunies, comme mes collègues, et je trouvais que ce projet est très bien pour le quartier, dans le quartier où il se situe premièrement. Ce que j'ai apprécié aussi, ce sont les trois axes, parce qu'en général, les gens des quartiers qui sont concernés, se disent: dans ce quartier là, dans cette rue-là, on a fait ceci et pourquoi pas dans la mienne? Et que si et que là, et c'est vrai qu'on ne sait pas tout rénover en une fois.

Je voudrais quand même rappeler que les contrats de quartier sont des contrats qui s'établissent en étape, en plusieurs étapes, et que ça dure très longtemps. Ici, si ma mémoire est bonne, le projet final terminé, les trois axes, serait autour de 2028, 2030, si j'ai bien retenu les chiffres qui ont été donnés lundi. Pour le reste, en qui concerne la dépollution des sols, il

existe actuellement, et depuis quelques années déjà, de longues années, je dirais, puisque, à mon avis, une quinzaine d'années des systèmes qui permettent de dépolluer en toute sécurité les sols, et je présume que c'est pris en considération.

Par ailleurs, la participation citoyenne, c'est vraiment le nerf de la guerre d'un contrat de quartier. Moi, j'ai connu les contrats de quartier précédents il y a bien longtemps et il est vrai qu'on n'avait pas plus que sept, huit personnes à la table de concertation. Les gens n'ont pas encore la culture, si je puis dire, de s'intéresser à leur quartier, de participer aux modifications qui se passent dans leur quartier. Moi, je maintiens que c'est un projet qui est tenable. Il est de toute façon subsidié, les budgets se revoient par étape. Je ne sais plus si c'est annuellement ou si c'est vraiment par étape. Il y, par exemple, des montants qui peuvent parfois être interchangés pour d'autres opérations qui s'avéraient irréalisables au final. Et je termine en disant que si, au nom de l'insécurité possible, on ne défrise pas ce centre de Molenbeek, c'est dommage pour les habitants et les suivants.

Mme la Présidente :

Merci madame Piquard. Je donne la parole à monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech :

Merci, madame la présidente, merci madame Piquard. Contrairement aux autres collègues, moi, je suis très positif. Bravo pour ce beau projet qui est financé, si j'ai bien compris, à 100 % par la région. C'est une bonne chose. Je rappelle que ce quartier, est l'un des quartiers les plus densément peuplés de Molenbeek. C'est un quartier qui est fortement urbanisé, il y a des îlots de chaleur importants, et qui permettra justement de lutter contre cela.

Je rappelle que durant cette législature, chers collègues, on a vu plusieurs parcs inaugurés dans ce quartier. Je pense au parc de l'ouest, le parc des Etangs Noirs et cet îlot, bientôt dans quelques années, je veux dire à un moment donné c'est une bonne chose pour nos concitoyens. On manque d'espaces verts et singulièrement dans ce quartier. Moi, je salue l'Initiative et pour la sécurité, travaillons avec les citoyens pour voir ce qu'on peut faire. Il y a des parcs ou il faut fermer, puis il y a des parcours ouverts. Soyons positifs, mais en tout cas, bravo au collège pour cette initiative. Merci!

Mme la Présidente :

Merci monsieur Boufraquech.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci madame la présidente. Je suis désolée, je n'ai pas pu participer aux sections réunies, mais j'ai entendu des choses ici qui ont raisonné. J'ai participé à une conférence de Bruxelles environnement chez Brulocalis où on a parlé de révolution et j'étais un peu effrayé quand j'entendais la manière dont on nous présentait les programmes, etc. de la méconnaissance des problèmes que nous avons dans les copropriétés par rapport à l'énormité des travaux à faire, des difficultés, on n'a pas les maîtres d'ouvrage et les compétences pour gérer des choses comme ça et je me dis qu'on devrait peut-être avoir un organisme comme « La Rue », dans le même principe qui, coraque et qui encourage, et qui aide et qui permet aussi aux gens d'avoir une plateforme où les gens peuvent venir poser des questions pour avoir le soutien qu'il faut savoir tous les subsides qui sont disponibles, vraiment un soutien efficace, parce que, franchement je vis ça comme copropriété aussi et c'est ingérable. On se rend compte qu'il faut le faire, mais on ne sait pas comment faire. On a essayé, on s'est planté.

Une autre petite remarque que je voulais faire, parce que je l'avais déjà demandé avant, dans les législatures précédentes, c'est quand on fait des aménagements d'îlots comme ça, de faire comme on fait en Angleterre, d'utiliser par exemple, des entrées de garage qui ne servent pas, des petits bouts de jardin qui ne servent pas trop, pour pouvoir faire des passages où on peut passer avec une poussette, avec une voiturette d'handicapé etc, ou un vélo, mais en tout cas de faire des petits passages qui désengorgent les rues et qui donnent une sécurité aux personnes qui doivent circuler entre les îlots. Je crois que j'ai tout dit. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Tout d'abord vous devez savoir que la sécurité a également été ma préoccupation depuis le début dans l'examen de ce projet, comme dans tous les autres projets de rénovation urbaine, parce que, tout comme vous, je vis ici et je sais que c'est une préoccupation constante pour une série de nos citoyens et nos citoyens ont droit à la sécurité et c'est très important de ne pas générer de nouveaux phénomènes de criminalité et de pouvoir donner la sécurité. Ce qui est prévu dans cet aménagement-ci, c'est que, à chaque entrée du nouveau parc que nous allons créer, il y ait effectivement une grille, et non seulement une grille, mais également une manière de surveiller. Je pense que ce sera sous-forme d'une conciergerie permanente, en tout cas d'une personne qui sera dédiée à ça et ces grilles, ce ne sont pas des grilles comme celle de l'entrée d'un quidam à la campagne, ce sont des grilles extrêmement hautes. Pour ceux qui ont vu les projections de la commission réunie lundi, ce sont des très grandes et très solides grilles. D'autre part, ces grilles sont censées permettre que, d'emblée le jardin soit occupé uniquement pendant la journée. Ça, c'est le projet. J'ajouterais que s'ils devaient arriver, comme c'est arrivé à au moins un autre endroit sur la commune récemment, que les phénomènes de criminalité soient trop importants à un moment donné, qu'on ne puisse pas les juguler malgré la présence des grilles et la fermeture la nuit, qu'on pourrait être amené à fermer ce jardin de manière temporaire, comme ça a été le cas, par exemple, à la Petite Senne, ou d'en faciliter, d'en favoriser l'accès uniquement de manière encadrée. C'est possible, ç'est rendu possible.

Alors, je saute sur un autre sujet. De manière globale, je suis vraiment extrêmement étonné, et le chef de groupe n'était pas là quand monsieur Hamzaoui s'est exprimé, du positionnement d'écolos sur ce dossier. Vraiment, parce que j'apprends que vous allez vous abstenir. Mais je veux juste dire que transformer cet endroit, qui est dans un quartier extrêmement bétonnée, qui est avec une, aujourd'hui, les constructions qui sont là, elles sont, elles sont franchement délabrées, d'une part, et plus du tout... comment, c'est un endroit qu'il faut réparer au sens propre du terme et y mettre un grand jardin, même si ce n'est pas en pleine terre, à cause des problématiques pour une partie du terrain de pollution. Mais ce sera en pleine terre quand même, à plein d'endroits puisqu'on a des dénivelés qu'on va utiliser pour ça, combien même ce jardin ne serait pas ouvert, je ne comprends pas qu'on puisse s'opposer à ça. Du côté de votre famille politique j'ai vraiment une grosse difficulté. De plus, je ne comprends pas non plus ce qui est reproché au programme en termes de rénovation des bâtiments. Je pense que vous avez une idée qui n'est pas juste, mais je veux bien être tout à fait humble et le vérifier, à ma connaissance, jamais un subside Feder ne va pouvoir rénover des bâtiments privés. Ce n'est pas quelque chose qui se fait. Là, j'ai l'impression qu'on n'est pas dans le même monde. Par contre, ce qu'on a pu trouver et mettre en place, dans ce projet ci,...

Est-ce que je peux continuer à parler sans être gêné par un bruit incessant de conseillers qui ne sont pas d'accord avec moi et qu'ils veulent prendre ma place pour parler que je suis en train de parler? C'est extrêmement désagréable.

D'accord je vais rappeler à l'ordre veuillez le noter pour trouble à l'ordre de cette séance. Ok, article dix, c'est force de conserver la parole alors que la décision du Président est claire, que ce n'est pas le moment de la parole d'une personne. Monsieur Hamzaoui, merci. Veuillez le noter ! Je continue et vous rigolez, mais c'est une manière de vivre-ensemble.

Monsieur, je ne comprends pas que vous puissiez rigoler alors que ce n'est pas votre moment de parler et que vous prenez la parole de manière qui n'est pas adéquate. Je suis désolé, je dois vous rappeler à l'ordre. Ça ne se fait pas, mais vous continuez. Je voudrais un autre rappel à l'ordre pour monsieur Hamzaoui, pour la même raison, s'il vous plaît noter au pv. Je suis tout à fait sérieuse. Je vous remercie beaucoup. Je voudrais continuer, s'il vous plaît, car je tiens un raisonnement et j'en ai vraiment, je vais devoir interrompre la séance si ça continue. Je ne sais pas tenir un raisonnement dans ces conditions. Les conseillers de l'opposition ils sont plusieurs, au moins trois, qui créent un brouhaha tel que je ne peux pas m'exprimer ce n'est pas démocratique. Je vous le dis !

Alors, qu'est-ce qu'on crée d'autres dans ce programme? On crée, en tout cas, on tente de créer, parce qu'on ne va peut-être pas y arriver, c'est effectivement un programme pionnier. On est les premiers à faire un CACI et en plus, on est le premier à avoir des idées aussi follement écologique dans Bruxelles, puisqu'on veut créer une communauté d'eau et une communauté d'énergie avec les habitants et qui plus est, avec les propriétaires et avec les locataires. Et vraiment, je ne vous comprends pas, puisqu'en plus, on a l'accompagnement PEB qui est prévu pour également tous les propriétaires et les locataires et qu'on a, en plus de tout ce que je viens de dire, en plus, pas en moins, en plus, les 150.000 € qui servent, par le biais de l'insertion socioprofessionnelle, à réaliser certains travaux qui, sinon, n'auraient pas pu être pris en charge par le public, parce que l'intervention dans les logements privés n'est pas la vocation des interventions publiques. Pour le dire autrement, on fait pour la première fois un programme novateur au niveau écologique, qui va très, très loin dans la participation, parce que moi, je suis désolé, vous êtes une guerre en retard, les amis. Vous me parlez de la représentativité de la commission de quartier, mais vous êtes une guerre en retard. Quand on fait le porte-à-porte et qu'on arrive à un programme qui est tellement chirurgical qu'on vient même avec un patch de 150.000 € à la fin pour utiliser l'insertion socioprofessionnelle, ce qui est possible dans le cadre des contrats de quartier, dans le cadre des CACIS, et qui est la seule manière possible qu'on a trouvé pour répondre aux besoins des habitants dans les maisons desquelles on est rentrés grâce au porte-à-porte. Mais ici vous parlez de quoi de la représentativité de la coque, puisqu'on a été carrément au porte-à-porte chez les gens, on n'a pas attendu qu'ils viennent chez-nous, on les a pas incités forcément à venir, alors que les horaires les arrangent pas, ils travaillent beaucoup, etc, etc, etc, ou pour plein de raisons qui sont pas dans la participation citoyenne habituelle, on est bien plus loin, puisqu'on a été en porte-à-porte chez-eux et que, effectivement, on vous propose un programme qui est compliqué, qui est chirurgical et qui permet d'aller le mieux possible: mettre les deniers publics au service de la révolution de cet îlot, moi, je suis désolé, je comprends pas le positionnement du groupe écolo. Je reviens avec ça. Je ne le comprends pas.

Il y a une chose très importante que madame Piquard a dite, et je la remercie parce qu'elle elle était là, à la commission réunie, elle a bien été attentive et elle a compris. Effectivement, dans le financement par étape, les budgets vont être vu. S'il y a des choses qui ne peuvent pas se faire, on ne les fera pas. S'il y a des choses qui sont impayables, on ne les fera pas. Ce qu'on vous vend aujourd'hui et ce qu'on vous demande d'approuver aujourd'hui, c'est le programme qu'on va rentrer à la région. Après, s'il y a des choses qu'on ne sait pas faire, on ne les fera pas. Bien sûr ça repassera chez vous pour ça, parce que ce sera des modifications de programme, ça sera des choses qu'on n'arrive pas à faire et pour lesquelles on devra effectivement discuter avec vous. Moi, personnellement, la méfiance sur ce point, je la vois dans un mauvais œil. Je ne comprends pas, j'ai l'impression que c'est une opposition qui est, qui n'est pas dans la construction, mais qui est dans l'opposition à tout prix. Je le regrette, parce que, vraiment, moi, personnellement, avec toutes les équipes, je suis fier de ce programme. Je suis fier qu'on soit la première commune à obtenir un CACI. Je suis fier qu'on soit une commune qui est capable, face à des problèmes réitérés, c'est des problèmes qu'on connaît depuis des années, de représentativité dans les quartiers, dans les commissions de quartier et dans tous les dispositifs de participation citoyenne, qu'on soit capable d'avoir été mettre en œuvre sur un temps aussi court du porte-à-porte, d'avoir été capable de proposer

un projet qui est aussi chirurgicalement adapté aux besoins non seulement des propriétaires, mais des locataires de ces îlots. Et ça, c'est possible, parce que c'est un contrat d'îlot parce que c'est sur une petite échelle, et ça aussi, c'est novateur. Vous vous raisonnez comme si on était sur la commune tout entière ou des immenses territoires. On est sur un petit territoire qui nous permet de rêver et qui nous permet de mettre en œuvre de manière innovatrice, de manière profondément écologique et social. Et moi, je suis désolé, ce programme à tout mon soutien et je suis désolé, mais infiniment désolé, de ce qui s'est passé lundi en commission réunie ou, si je comprends bien, certains d'entre vous ont carrément réussi à dégoûter le bureau d'Études de se présenter chez-nous, tellement ils étaient négatifs face au travail qui a été réalisé. Je trouve cela regrettable.

Je donne la parole à monsieur Eyllenbosch.

M. Eyllenbosch :

Merci, madame la présidente, j'ai deux remarques. La première, vous avez quitté la séance de la section réunie alors que la présentation était en-cours. Vous avez été remplacé par madame Raiss, donc vous n'étiez pas dans la deuxième partie du débat et je me pose la question de savoir si vous étiez là au moment où nous avons commencé les interpellations par rapport à ce point-là, parce qu'on vous a clairement dit, et la personne qui a organisé la chose, a clairement dit, qu'ils ont fait en enquête publique, comme vous dites, du porte-à-porte deux portes, deux pas plus, parce qu'ils n'avaient pas le temps de faire autre chose. Et de l'autre côté, dans la réunion qui a eu lieu, cette personne, excusez-moi, quand je m'entends dire qu'il y en a sept qui ne sont probablement pas de la commune ça me pose un souci également. Voilà dont acte.

Alors, je crois que ma remarque n'est sur la qualité du projet. Comme je l'ai dit, pour moi, il est très bon. C'est tout le financement que vous allez avoir à côté du projet qui, pour moi, me pose question par rapport à la situation actuelle de la commune et par rapport au problème de budget que vous avez. Et je vais vous poser une question très simple: est-ce que vous croyez ce que vous dites? Parce que ça, c'est le gros problème aujourd'hui. Vous êtes dans un train, on roule, on avance et en avant, on ne réfléchit pas à-côté, on met les œillères, et il y a un mur devant vous, et vous vous dites: le mur sera parti quand on va y arriver. J'ai l'impression que vous n'avez pas encore compris que votre mur financier, il est là et vous n'allez pas pouvoir le bouger et que dans trois ans ou dans quatre ans, les personnes qui seront à ce moment-là aux commandes de la commune vont se mordre les doigts de la décision qui sera prise aujourd'hui, si vous votez ce point. Ça, c'est moi qui vous le dis, et ça fera du mal, non pas à la commune, mais aux molenbeekoïis. Et, en plus de ça, au plus fort, aux personnes qui habitent là, parce que si en cours de route, vous êtes obligés d'interrompre le projet, parce qu'il n'y a pas d'argent à ce moment-là, ce sont eux qui sont les dupes de l'affaire c'est à vous de faire bien attention à ce que vous faites. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Madame Moureaux, dans le cadre de votre intervention, vous avez parlé de rêver, faire rêver par rapport à ce projet. Comme l'a rappelé mon collègue, je pense que personne au sein de ce conseil communal ne conteste le fait qu'il faille rénover, réorganiser certains quartiers, la mobilité de certains quartiers. Mais ici, j'ai l'impression que ce rêve que vous évoquez, pour d'autres c'est un cauchemar. C'est un cauchemar au niveau financier. On a rappelé la situation financière de la commune, on a pu longuement échanger, contrairement à ce que vous avez

dit, ça s'est fait dans le respect, avec la coordinatrice du projet et les fonctionnaires qui accompagnaient. On a pu avoir des échanges, c'est vrai qui ont été relativement francs et parfois vifs. Je pense que c'est nécessaire, qu'on voit les enjeux et qu'on voit aussi les montants investis dans ce projet, ce projet qui, évidemment est d'utilité publique. Personne ne le conteste, comme je l'ai dit. Mais néanmoins, si vous permettez, il y a quand même des zones d'ombres.

Vous avez parlé de consultation de la population. Vous avez, avec beaucoup d'entrain rappelé qu'il y a eu une consultation, une concertation du porte-à-porte. Nous, on a entendu tout à fait le contraire de la part des personnes qui gèrent ce projet. Ils nous ont dit exactement le contraire d'où la remarque de mon collègue qui vous dit: est-ce que vous croyez ce que vous dites? Et, vous êtes là, en train de nouveau de parler d'un sujet que, visiblement, vous ne maîtrisez pas du tout. Vous relayez des informations qui sont fausses. Les collègues qui étaient présents en section réunies ont bien entendu, nous avons posé des ... Je sais que ça vous dérange, parce que vous êtes pris de nouveau, une fois de plus, la main dans le pot de confiture, parce que vous dites: un peu, tout et son contraire. Ici, nous, c'est ce qui nous préoccupe. Non, non, mais c'est dramatique parce que vous gérez une commune de 100.000 habitants, vous vous allez, en 2024, probablement prendre la porte, mais vous allez laisser une commune dans un état de délabrement total sur le plan financier, au niveau de sa gestion. Ces projets que vous mettez sur pied, il va falloir les assumer financièrement après. Vous savez, la dette énorme que nous connaissons aujourd'hui au niveau de la commune c'est parce qu'il y a eu des projets similaires, les investissements qui ont été faits, et on n'a pas les moyens de les pérenniser et donc on creuse le trou financier, on creuse la dette. Ce que dit mon collègue, ce que disent les gens qui sont soucieux de la bonne gestion de la commune, faites attention, faites attention à des projets qui peut être pour votre image, dans le cadre de votre communication des selfies, que vous allez faire, ça va peut-être être intéressant de dire, nous avons fait, mais vous allez endetter la commune et vous allez accentuer la situation catastrophique de la commune. D'où les remarques qui sont faites et d'où notre position, qui est de s'abstenir par rapport à ce projet. Et le procès d'intention que vous faites à Ecolo est un procès totalement faussé, qui ne correspond pas du tout à la réalité, mais qui montre une certaine intelligence dans l'analyse et dans les remarques qui sont faites. Merci à vous.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci, madame la bourgmestre, mais vous avez relié une information fausse, comme mon collègue vient de le dire, puisque vous avez dit que Feder n'apporte de subside qu'au public, que les privés ne peuvent pas bénéficier de ces sites. Si vous étiez présente, madame la bourgmestre, et jusqu'à la fin de la section réunie, vous auriez pu comprendre que le bureau d'études nous avait dit que s'il y avait un groupement de quatorze personnes, quatorze propriétaires privés, Feder accorde également des subsides. Vous n'étiez pas présente. Madame la bourgmestre, vous ne pouvez pas dire ce qui vous arrive en tête sans vraiment savoir le fond et les recherches qui ont été faites par le bureau d'étude.

Vous avez parlé de la participation citoyenne. Comment on peut monter un projet de 14.000.000€ sur base de 7 questionnaires remplis ou sept avis? Vous ne l'avez pas fait! Vous n'avez pas été jusqu'au bout. C'est un ilot de 287 logements ! Comment vous pouvez faire un projet de 14 millions € sur base de 7 propriétaires ou locataires? Ce n'est pas concevable. Madame la bourgmestre, cet objectif n'est pas rempli.

Notre abstention, madame la bourgmestre, n'est pas sur le fond du projet. Nous voulons redynamiser les ilots de notre commune, nous voulons revitaliser notre commune, nous voulons apporter des parcs dans un quart aussi dense comme celui des Etangs Noirs. L'objectif final, nous sommes tous d'accord là-dessus. Mais le problème qui se pose, c'est la méthodologie, la manière de comment vous avez concocté ce programme. Comment vous justifiez vous, parce que la réponse vous ne l'avez pas apporté. Comment vous nous invitez nous conseillers communaux à une section réunie après avoir finalisé le programme? Cette invitation aurait dû être envoyée au conseillers communaux, bien avant, pendant la phase d'enquête et vous ne l'avez pas fait, madame la bourgmestre, vous avez attendu, vous avez attendu la fin de la programmation pour nous présenter le résultat final. Nous voulons, nous, les représentants des citoyens également, participer à monter ce programme. Il fallait le faire bien avant, madame la bourgmestre, et notre abstention, ce n'est pas sur l'objectif final, mais sur la méthodologie et la manière de comment vous avez concocté ce programme.

Nous vous invitons dorénavant, madame la bourgmestre, de nous inviter et vraiment inviter les personnes qui sont concernées, les acteurs, les parties prenantes d'un projet, avoir vraiment une participation, une participation qui pourrait être réussie, à voir des ...

Mme la Présidente :

Veillez terminer. Votre temps est écoulé.

M. Hamzaoui :

Oui je termine. Je disais qu'il fallait vraiment avoir une bonne participation citoyenne, avoir un nombre qualitatif, un nombre vraiment important de réponses, pour pouvoir concocter un projet aussi important que vous organisez.

Mme la Présidente :

Avant de continuer de passer la parole, j'ai été interpellé à titre personnel et je vais répondre. Sur Feder, je suis désolée, vous confondez deux choses. La première, c'est que la commune puisse faire une demande et la deuxième, c'est que des citoyens puissent faire une demande. Que des citoyens puissent faire une demande, ce n'est pas nous qui allons pouvoir le générer dans cette phase si. Plus tard, avec l'accompagnement ce sera peut-être possible, mais c'est tout. Il n'y a aucune contradiction entre ce qui a été dit en commission réunie lundi et ce que je vous ai dit. La commune ne peut pas faire une demande à faire pour des bâtiments privés. Demain, si des citoyens se réunissent, si on arrive, nous, grâce à ce programme que vous ne voulez pas voter, de les mettre ensemble et de leur faire obtenir des subsides alors c'est possible. Je suis désolé, vous confondez deux choses et ça n'a rien à voir, malheureusement, avec moi. Vous confondez deux choses.

Je donne la parole à monsieur De Block ;

M. De Block :

C'est exactement ce que nous avons dit. Il suffisait juste de bien écouter tout au début et c'est exactement le sens de l'intervention. Aujourd'hui, est-ce qu'on donne comme mission à cette personne qui sera pendant 40 mois, payé et occupé sur le PEB, sur la performance énergétique, est-ce que la personne a la mission explicite de pouvoir être facilitateur, de regrouper quatorze logements? J'aimerais bien, parce qu'aujourd'hui ce n'était pas explicitement dans la mission. Rajoutons-le, rajoutons-le, parce que si c'est un projet pilote, vous savez très bien que Molenbeek, et dans votre propre plan Avenir 2050, il y a un bâti qui doit être rénové. Et aujourd'hui, malheureusement, vous optez pour la somme de tous les particuliers. Ça ne va pas se passer. Il faut collectiviser des démarches, il faut aider les

particuliers à faire des démarches collectives. Ça, c'est à mon avis la solution et c'est pour ça que j'insiste sur le fait que c'est une occasion. Et si on ne la rate pas, si on ne la saisit pas explicitement, on va avoir une expérience en moins.

Il y avait une remarque précise. C'est sur le rôle de l'échevin de la participation citoyenne qui habite le quartier, qui connaît personnellement, je pense, au moins 50 personnes dans ces quartiers. Comment ça se fait que les deux échevinats ne fonctionnent pas ensemble? Qu'est-ce qui fait encore au niveau de la participation citoyenne? Je pose vraiment la question: zéro réponses là-dessus. J'aimerais bien encore avoir une réponse, et peut être inchallah de l'échevin lui-même.

Mme la Présidente :

Merci, je vous rappelle que les répliques sont la fin du débat et qu'on n'est pas censé faire des échanges. Oui, j'ai entendu que vous n'étiez pas contente des réponses apportées, mais c'est ça exactement. Est-ce que quelqu'un veut encore prendre la parole ?

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 27 votes positifs, 9 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 27 positieve stemmen, 9 onthoudingen.

Mme la Présidente :

Il y a une justification d'abstention. Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

C'est vrai que je n'ai pas pris la parole, mais vous avez vous même cité le groupe Ecolo en disant que vous étiez un peu étonné et je voudrais juste justifier que s'abstenir à un projet ne veut pas dire que nous sommes contre.

On a évoqué évidemment plusieurs aspects positifs de ce projet. Je pense que devant une urgence climatique, le fait de pouvoir créer vraiment des îlots de fraîcheur grâce à la rénovation urbaine dans des quartiers populaires, moi, je trouve que c'est évidemment, c'est une très, très bonne chose. Quand j'ouvre le programme, dans l'aspect socio-économique, ce qui est indiqué, c'est convivialité, aménagement du jardin, processus de débat et le choix des aménagements, des équipements du jardin vivant. Ça veut dire que ce sont des propositions qui vont être faites grâce à la participation citoyenne et ce sont les habitants concernés, ces 285 logements qui vont pouvoir se justifier. Pour moi, c'est l'élément essentiel pour la viabilité et la suite du projet, parce que s'il n'y a que sept personnes qui ont donné leur avis, mais comment ces personnes qui habitent dans le quartier, comment vont-ils s'approprier ce projet? C'est bien parfois de dire: on a un bon élément, on a un bon déménagement, je termine. Et si, par contre, si, dans la suite, le projet n'est pas vraiment suivi par les habitants du quartier, effectivement, pour moi, c'est un souci, mais ce n'est pas dans le fond du projet. Je précise, bien évidemment, c'est juste la manière dont, en tout cas ces différents choix qui pourront être proposés à ces habitants qui doivent être mieux fait, à mon sens. Merci.

Mme la Présidente :

Merci, et c'est la raison pour laquelle une personne travaillera à temps plein là-dessus. Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Oui, c'est vraiment une motion d'ordre. Je trouve que ça ne va pas. On pose une question à un échevin ...

Mme la Présidente :

Est-ce que c'est la raison de votre abstention?

M. De Block :

Je ne me suis pas abstenu, j'ai voté pour. J'ai demandé une motion d'ordre.

Mme la Présidente :

Pardonnez-moi, j'ai cru que vous vouliez justifier votre abstention.

M. De Block :

Je trouve que ça n'en va pas. On pose une question, vous n'interpellez pas l'échevin, vous ne l'appellez pas et en plus, à la fin, vous dites: je comprends que vous n'êtes pas content des réponses qui ont été données. Vous n'avez pas donné de réponse, vous n'avez pas imposé à l'échevin de répondre. Ça, je trouve que ça ne va pas. Ça ne va pas. Il y a des échevins et la seule chose qu'ils doivent faire, c'est répondre aux questions.

Mme la Présidente :

Merci, merci beaucoup, monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci, madame la présidente, j'ai dit au début de mon intervention que c'était une usine à gaz. Je vais rajouter un élément par rapport à ça. Quand vous parlez du PEB, la personne qui était en face de nous a bien clairement dit qu'elle avait reçu des instructions de la tutelle de ne pas s'occuper de ça et de laisser ce problème-là aux ASBL qui se trouvaient présentes et actives sur le quartier, parce que c'était leur job et que ça ne devait pas se trouver en tel quel dans le projet. Merci.

Mme la Présidente :

Monsieur Hamzaoui, une justification d'abstention, allez-y!

M. Hamzaoui :

Merci, madame la Bourgmestre, cette abstention, c'est également aussi une invitation à faire mieux pour les projets à venir. Nous vous invitons vivement à prendre en considération les remarques qu'on a formulé dans nos interventions.

Mme la Présidente :

Un grand merci, merci beaucoup.

15. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat d'Axe et Contrat d'Îlot "Courtrai-Ostende" (CACI) - Acquisition du bien sis rue de Courtrai 47-49 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Approbation des conditions d'occupation.
Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - As- en Huizenblokcontract "Kortrijk-Oostende" (AHC) - Aankoop van het goed gelegen te Kortrijkstraat 47-49 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Goedkeuring van de voorwaarden voor bezetting.

Mme la Présidente :

On va au point suivant, qui concerne également le CACI. C'est l'autorisation d'acquérir le bien sis rue de Courtrai 47-49. Nous avons ici un point qui concerne les conditions d'occupation, vous avez pu lire ce qui est proposé: est-ce qu'il y a des questions? Est-ce que je peux avoir l'unanimité là-dessus? L'unanimité là-dessus, je ne sais pas, parce que je vois qu'il y a beaucoup de discussions dans la salle. Je vois qu'il y a un ok de la majorité, mais je vois qu'il y a des discussions.

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 30 votes positifs, 1 vote négatif, 5 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 30 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 5 onthoudingen.

Patrick Bacart quitte la séance / verlaat de zitting.

16. Département Infrastructures et Développement urbain - Marché de fournitures relatif à la livraison de matériel de signalisation routière et de mobilier urbain pour la commune de Molenbeek-Saint-Jean pour une période de 4 ans - CDC 24.001 - Fixation et approbation des conditions du marché et de l'avis de marché.
Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Overheidsopdracht voor de levering van bewegwijzeringsmateriaal en straatmeubilair voor de gemeente Sint-Jans-Molenbeek voor een periode van 4 jaar - Bestek 24.001 - Vaststelling en goedkeuring van de voorwaarden van de opdracht en van de aankondiging van de opdracht.

Mme la Présidente :

Pour les fanas de marchés publics, c'est le moment ! Qu'en pensez-vous ? Ah, monsieur Haouari.

M. Haouari :

Merci, madame la présidente, bien sûr, bien sûr, on soutient le marché, l'acquisition de mobilier urbain, c'est une nécessité pour une commune. Cela dit, moi, je fais le lien avec le budget, et d'ailleurs c'est dans la délibération, on-dit, à condition que le budget soit approuvé. Et ma question, bien sûr, je reviens au budget. Vous faites passer des marchés publics. Ici, en l'occurrence il s'agit de dépenses extraordinaires, au service extraordinaire du budget. Quand ce budget? Je rappelle qu'aujourd'hui on est le 21 février, le budget n'est pas encore passé, il passera peut-être le mois prochain. Il faudra rajouter à cela 40 jours de tutelle, de délai de tutelle, septante jours. De toute façon, ce marché public, je comprends que les services veulent avancer dans le travail, font passer ces marchés. Mais à quand ce budget pour pouvoir justement dépenser au niveau du service extraordinaire? C'était ma question: à quand ce budget? Merci.

Mme la Présidente :

Bien, je peux vous dire une seule chose, c'est que nous sommes occupés à y travailler tous les jours et j'espère effectivement pouvoir présenter un budget dans ce conseil le plus

rapidement possible. Ok, est-ce que je peux avoir l'unanimité sur ce marché? Monsieur Haouari, vous voulez reprendre la parole, allez-y.

M. Haouari :

Le fait de fonctionner en douzième provisoire, Madame la bourgmestre, vous pénalisez la commune, vous pénalisez les services, vous pénalisez le CPAS. Étant donné que vous êtes en douzièmes provisoires, vous imposez au CPAS aussi de rester en douzièmes provisoires. Tant que le budget, la dotation du CPAS, n'est pas connue, il doit aussi rester en douzièmes provisoires. La conséquence pour la commune, c'est qu'aucune dépense extraordinaire ne peut être réalisée. Et puis, dans le service exploitation, dans le service ordinaire, vous ne pouvez dépenser qu'un douzième du dernier budget approuvé. Donc, je vous conseille vivement de faire vite, parce qu'à terme, vous allez arriver à un manque de crédits des budgétaires pour certaines dépenses. Merci.

Mme la Présidente :

Oui, tout à fait. Écoutez, je pense qu'il y a certaines communes qui vivent très longtemps en douzièmes provisoires, sachez que ce n'est pas notre volonté du tout, mais nous y travaillons tous les jours. Je ne peux que vous dire ça. Merci pour vos remarques. Elles sont tout à fait pertinentes.

Est-ce que je peux avoir l'unanimité sur ce point-là?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

17. Département Infrastructures et Développement urbain - Marché de services relatif à la mission complète d'architecture concernant la réalisation d'une extension de la maison des cultures et de la cohésion sociale sise rue Piers 93-95-97 à Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre de l'opération 1.1 du Contrat de quartier durable « Etangs Noirs - Fixation des conditions et approbation des documents du marché - CDC 23.010.

Departement Infrastructuuren en Stedelijke ontwikkeling - Opdracht voor diensten betreffende de volledige architectuuropdracht voor de uitbreiding van het Huis van Culturen en Sociale Samenhang, gelegen Piersstraat 93-95-97 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek in het kader van operatie 1.1 van het Duurzaam Wijkcontract « Zwarte Vijvers » - Vaststelling van de voorwaarden en goedkeuring van de documenten van de opdracht - Bestek 23.010.

Mme la Présidente :

Ok, on va sur le marché de service relatif à la mission complète d'architecture pour la réalisation d'une extension de la Maison des cultures et de la cohésion sociale. C'est un projet phare, dans le cadre également du contrat de quartier Etangs Noirs qui achète le bâtiment immédiatement adjacent à la cour de la maison des cultures pour y déployer nos activités, et notamment un espace restaurant d'insertion socioprofessionnelle, une salle de sport et un étage, pour Imagine 1080. Est-ce que vous avez des questions par rapport à ce marché-là également? Monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Il s'agit bien de l'îlot au Ostende Courtrai. C'est bien ça.

Mme la Présidente :

Non, pas du tout. On a passé ce point, c'est rue Piers, c'est l'aménagement du bâtiment à côté de la Maison des cultures et de la cohésion sociale.

M. Ben Salah :

Très bien, je vous prie, m'excuser.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 34 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 34 positieve stemmen, 1 onthouding.

Catherine Moureaux quitte la séance / verlaat de zitting.

Amet Gjanaj préside la séance / zit de zitting voor.

**18. Propriétés communales - Décisions d'attribution des logements communaux -
Approbation du rapport d'activité pour l'année 2023.**

**Gemeentelijke eigendommen - Beslissingen over de toewijzing van gemeentelijke
woningen - Goedkeuring van het activiteitenverslag voor het jaar 2023.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Juste un petit mot: effectivement, il ne faut pas s'en tenir à la lecture, quand vous lisez le rapport d'activité, il ne faut pas s'en tenir au fait qu'il n'y a eu que trois mouvements de d'attribution par mutation. La plus, le plus gros du travail, ce sont les renouvellements de baux. Je voulais vous donner cet éclairage dans la lecture du document qui est annexé au BOS. Et, bien sûr, pourquoi des renouvellements de baux et trois mutations seulement? C'est parce qu'il n'y a pas de logement qui se libèrent, tout simplement. Les gens restent longtemps dans les logements et ils s'en libèrent peu. Je voulais vous donner, cet éclairage.

M. le Président, Amet Gjanaj :

Merci, monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Vous avez bien rappelé qu'il y a des renouvellements de baux. J'ai été interpellé par plusieurs familles qui occupent des biens appartenant à notre commune et qui se retrouvent, dans le cadre du renouvellement d'un bail, avec une augmentation substantielle. Il y a eu des augmentations. Ma question, est-ce qu'elles sont liées simplement à l'indexation ou il y a eu un nouveau mode de calcul? Parce que j'ai des cas où il y a eu plusieurs centaines d'Euros d'augmentation par rapport au nouveau bail? Ma question est simple. Je pense qu'elle mérite une réponse simple. Merci.

M. Haouari :

Merci. J'aimerais avoir une petite précision, monsieur l'échevin : on vote quoi? Le rapport d'activité, la rénovation des baux?

M. Vancauwenberge :

Oui, moi, je voulais savoir: est-ce qu'il y a une liste d'attente pour, pour ces baux, et comment on fait pour, quelles sont les conditions pour s'inscrire sur la liste d'attente, comment sont sélectionnés ceux qui, qui, à qui on loue le bien? Est-ce qu'il y a des limites de revenus?

M. l'échevin Mahy :

Il y a eu, comme je vous le rappelle, une limitation de l'indexation des loyers jusqu'à octobre 2023. J'avais pris cette décision. Je pense que c'était en début 2023. Après, on a l'indexation a continué, s'est poursuivie. Après octobre 2023, l'indexation était beaucoup plus faible que les deux années précédentes. C'est une indexation relativement faible. Je dirais qu'on est plutôt dans un dans le sens inverse. Je parle d'une manière globale. Bien sûr, il y a peut-être des cas qui augmentent, mais on est dans un dans un schéma plutôt inverse, où on a une diminution des loyers par la socialisation des loyers. Vous avez entendu ce mécanisme et par ce fait là, on a une diminution plutôt des loyers, une tendance vers la diminution des loyers. Il peut toujours y avoir des augmentations, je ne dis pas, mais ce sont les indexations, mais elles sont toujours mesurées face à l'augmentation et je vous rappelle que ce sont des loyers qui sont définis par rapport à la typologie des logements et pas par rapport aux revenus. Il n'y a normalement pas de hausse comme ça inconsiderée.

Au sujet du point qui est présenté aujourd'hui, monsieur Haouari, il s'agit simplement de prendre connaissance et d'acter le fait que la CALC, je rappelle, je ne suis pas présent dans la CALC. Bien sûr, ce sont des personnes apolitiques qui prennent des décisions, qui mettent en œuvre le règlement d'attribution des logements, et c'est simplement leur décision par rapport aux attributions. Et ici, ce sont des attributions par mutation, que vous pouvez lire dans l'annexe et c'est simplement, il n'y a rien à refuser quelque part. C'est simplement, on fait acte de l'activité de la CALC, tout simplement. Il y a une liste d'attente de plusieurs milliers de personnes, évidemment, et ça suit, ces personnes sont candidates à un logement social, il y a un formulaire, ils doivent remplir des données et ils sont candidats à un logement, un logement communal qui n'est pas à proprement parler social, mais un logement communal, à l'instar du logement molenbeekois. Et là aussi, il y a une liste d'attente.

M. le Président, Amet Gjanaj :

Après ces éclaircissements, est-ce qu'on peut avoir l'unanimité merci.

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

**19. Petite enfance - Crèche « Les petits poucets » - Eveil culturel et artistique 2024 subventionné par l'ONE, approbation de la convention.
Kinderopvang - Kinderdagverblijf "Les petits poucets" - Culturele en artistieke ontplooiing 2024 gesubsidieerd door ONE.**

M. le Président, Amet Gjanaj :

On passe au point 19 de la petite enfance.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

Mohammed EL BOUZIDI entre en séance / treedt in zitting.

**20. Petite enfance - Crèche "Les petits poucets" - Supervision d'équipe, approbation de la convention.
Kinderdagverblijf - Kinderdagverblijf "Les petits poucets" - Teamtoezicht, goedkeuring van overeenkomst.**

M. le Président, Amet Gjanaj :

Je donne la parole à Madame Barret.

Mme Barret :

Peut-être une erreur de frappe, mais les petites alouettes et les petits poucets, ce n'est pas la même chose, j'imagine ? Il est marqué: les petites alouettes peuvent bénéficier d'une représentation subventionnée du spectacle. Donc, qu'est-ce qu'il s'agit des petits poucets ou des petites alouettes?

M. l'échevin Mahy :

Ce sont les petits poussés, parce que je regarde dans la convention annexée, ce sont les petits poucets.

J'en profite pour parler du 21 et suivants. Il y a plusieurs supervisions. C'est un dispositif qui est inédit, qu'on on a mis en place dans les crèches communales, dans les crèches Fabiola, Petit poucets, Petites alouettes. C'est une supervision qui était, je pense, nécessaire dans les milieux d'accueil, dans ces crèches, comme dans beaucoup d'autres milieux professionnels. Ici, c'est vrai qu'il fonctionne, ce sont des équipes qui fonctionnent à huis-clos. C'est important que l'entente entre les puéricultrices, le personnel dans son sens général et la direction, se passe bien, parce que c'est un impact direct sur la qualité de l'Accueil des enfants. Et on a souhaité que cette supervision puisse se passer dans des crèches, pour que ce soit un moment de dialogue et de remise à niveau, quelque part, des objectifs de chaque crèche.

M. Vancauwenberge :

On parle ici de situation de crise de la crèche, et un accompagnement d'équipe sous forme d'une supervision, ça veut dire quoi exactement?

M. l'échevin Mahy :

Ok, dans, il y a, il y a toujours des moments de conflits, des moments de risques de conflits, et cette supervision est censée répondre à des moments de difficultés. Bien sûr, on ne parle pas de difficultés récentes, on parle de conflits qui viennent et qui repartent en fonction des changements de personnel, en fonction de modifications d'objectifs ou de direction. On n'est pas dans une crise aiguë par rapport à une crèche spécifiquement. La supervision est avant tout une manière de, de répondre à une situation dans le passé qu'on ne souhaite pas se voir renouveler, et c'est une manière préventive, de ne pas se retrouver dans une situation qu'on peut retrouver, qu'on a pu retrouver, peut-être, dans d'autres crèches, et qu'on veut éviter que ça se retrouve dans une crèche en particulier. Et on parle à la fois de préventif, curatif, mais on est surtout sur, sur un moment de dialogue, entre toutes ces personnes, au sein même d'une crèche. On ne parle pas de crise aiguë. Aujourd'hui, les crèches se portent relativement bien. Bien sûr, ce qui est toujours difficile dans, mais je crois que c'est dans tout, dans tous les domaines d'activité ce sont les absentéismes, et ça porte bien sûr conséquence sur le personnel qui est sur place, et ça permet de remettre à niveau, de mettre, de mettre des mots sur des difficultés. Elles ne sont pas plus aiguës qu'ailleurs. Simplement, ici, c'était un souhait que j'avais quand, lorsque je suis arrivé en 2019, on avait connu des moments difficiles dans certaines crèches et j'avais souhaité qu'on puisse mettre en place ces moments de dialogue. Ça, ça a pris du temps, il a fallu glaner des subsides et l'ONE a, après plusieurs, plusieurs réunions, fait des propositions dans ce sens, on a saisi l'occasion et ça nous permet de financer des supervisions. Mais je crois que les crèches vivent, comme tout autre milieu professionnels, avec des hauts et des bas. Et ce sont justement ces supervisions qui permettent ce dialogue et surtout aux directions de gérer les conflits, les conflits à venir. C'est ça qui est très important pour nous.

M. Vancauwenberge :

Oui, vous dites que c'est préventif et pour l'ensemble des crèches, mais je vois ici quand même, qu'on parle de la crise de la crèche. Ça semble un peu contradictoire avec ce que vous dites. Apparemment, il y a une crise ici qui est quand même un peu plus hard que la moyenne. Ou bien, c'est mal formulé, peut-être, mais.

M. l'échevin Mahy :

On est sur du relationnel. Ici, on n'est sur une crise structurelle, c'est-à-dire que lorsque vous retrouvez quatre, cinq personnes à huis clos, pendant huit heures par jour, cinq jours sur sept, pendant 240 jours par an, il faut pouvoir faire en sorte que ces personnes s'entendent sur la durée, et les relations entre les personnes montent et descendent en fonction des moments. Et on peut avoir un moment de crise interpersonnelle, oui, il y en a, mais ce n'est pas d'une manière structurelle, dans des crèches, ce n'est pas, ce n'est pas installé. C'est ça que je veux dire. Oui, il y a, il y a des problèmes relationnels, mais c'est partout et c'est dans ces milieux, où on se retrouve dans cette même salle fermée, avec des enfants, et comme je vous dis, dans des circonstances un peu particulières, qu'on doit prévenir les conflits et que le dialogue et la gestion des conflits puissent se faire. Les supervisions servent avant tout à ça. C'est l'avenir et l'avenir de la bonne relation entre les personnes, avant toute chose.

M. Vancauwenberge :

Monsieur Mahy, vous me rendez curieux parce que vous parlez de manière générale, etc., mais dans les textes, il est mis la crise dans la crèche. Vous ne voulez pas répondre? Ça, c'est ça, c'est votre choix. Mais dans les explications, on dirait qu'il y a quand même un problème. Je ne dis pas que c'est structurel ou je ne sais pas quoi, mais on parle d'une crise.

Mme Barret :

Je n'ai pas vraiment de question. Supervision, ça me semble très pyramidale. J'aurais plutôt pensé médiation. Selon ce que vous décrivez, ils auraient plutôt besoin de médiation ou de restructuration du fonctionnement, et je ne pense pas qu'un milieu de petit enfant soit un milieu comme un autre. Et je me demande aussi si, peut-être réévaluer les salaires des personnes qui travaillent pour les aider à tenir le coup.

Mme Piquard :

Monsieur le président, je voulais signaler qu'on parle de crise de la crèche. Pour les Petits poucets, au point 21, c'est le même problème, c'est le même intitulé pour les Petites alouettes au point vingt-deux et on marque aussi, vu la situation de crise de la crèche. Donc, il ne faut pas s'arrêter me semble-t-il, à une crise qui serait ostentatoire. Ce sont effectivement des moments difficiles, relationnels entre personnes. Mais, par ailleurs, le mot supervision, je crains fort que ça ne vienne de l'ONE. Parce qu'en général, c'est une gestion assez, assez stricte et ils ne sont pas tellement pour la médiation. Je connais l'histoire de crèche. J'ai été échevine des crèches il y a longtemps.

M. le Président, Amet Gjanaj :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

21. Petite enfance - Crèche « Les petites alouettes » - Supervision d'équipe, approbation de la convention.

Kinderopvang - Kinderdagverblijf "Les petites alouettes" - Teamtoezicht, goedkeuring van de overeenkomst.

M. le Président, Amet Gjanaj :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

*Catherine Moureaux entre en séance / treedt in zitting.
Catherine Moureaux préside la séance / zit de zitting voor.*

22. Recette communale - Contraintes pour recouvrement de créances non Fiscales art. 137bis NLC - Liste 2024-02.

Gemeentekas - Beperkingen voor de invordering van niet-fiscale schulden art. 137bis NGW - Lijst 2024-02.

M. le Président, Amet Gjanaj :

Je donne la parole à Monsieur Van Leeckwyck.

M. Van Leeckwyck :

C'est le même principe que la fois précédente, la commune peut envoyer l'huissier chez toutes les personnes qui ont des dettes vis-à-vis de la commune. Néanmoins, nous demandons votre accord pour limiter l'envoi d'un huissier que pour les dettes supérieure ou égale à 100 €. C'est le même point qu'on avait déjà eu et on avait déjà bien discuté. Merci.

Ah, qu'est-ce qu'il va encore dire comme connerie celui-là.

M. Haouari :

Merci, monsieur le président, justement, vous dites que c'est la même chose que la dernière fois et la dernière fois, toute l'opposition sans exception, avait voté contre ce point, parce que nous demandions justement d'éviter d'envoyer les huissiers aux personnes qui ont des dettes inférieures à 100 €, mais justement de ne pas utiliser cet article-là qui permet à la commune, d'envoyer un huissier, pour tous les frais de garderie. La dernière fois, vous avez approuvé l'envoi d'un huissier pour 202 familles. Je suppose qu'il y a deux cent deux familles qui ont reçu un huissier chez eux pour des frais de garderie. Aujourd'hui vous voudriez qu'on valide l'envoi d'un huissier pour 837 familles. C'est ce que vous demandez aujourd'hui. D'ailleurs je me pose la question par rapport à votre décide. Il n'est pas clair, parce que vous dites que, justement, de limiter l'envoi au dossier supérieur à 100 €. Mais la première chose qu'il faut faire dans votre décide, c'est justement d'envoyer un huissier aux 837 familles. Ce n'est pas clair. Il faut lire l'intégralité du texte pour comprendre. Donc, ce qu'on demande par rapport à mon groupe, je ne sais pas si les autres membres de l'opposition vont s'inscrire dans la même logique, nous, on demande simplement et tout simplement de retirer ce point et de ne pas envoyer d'huissier pour les frais de garderie, comme on l'a fait la dernière fois. Merci.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Moi, je propose de ne pas faire de débat, puisque ça va être la même chose que la fois passée, en vote pour ou contre.

M. El Khannouss :

Le débat, il doit avoir lieu. Nous sommes dans une enceinte démocratique, que ça vous plaise ou pas. Ici, vous vous avez un salaire relativement important...

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Allez au fait et n'essayez pas de blablater.

M. El Khannouss :

N'essayez pas de nous empêcher d'intervenir dans ce dossier. Vous avez connu notre position, elle sera la même, effectivement, que la fois dernière. Vous récidivez de nouveau. Vous voulez envoyer l'huissier et ici d'une manière beaucoup plus importante, envoyer des huissier chez des familles qui ont probablement des difficultés à payer. On parle bien ici, chers collègues, de la garderie scolaire, alors qu'il existe d'autres méthodes...

Monsieur Van Leeckwyck, arrêtez de m'interrompre s'il-vous-plait.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Mais vous dites des bêtises.

M. El Khannouss :

Mais non, c'est vous qui montrez que vous ne vous préoccupez pas des Molenbeekoïes, et encore plus particulièrement ceux qui ont des difficultés financières. Parce que quand je vois comment vous vous comportez dans d'autres dossiers, où il y a des dettes beaucoup plus importantes, où on fait des conventions de quinze ans et des gens qui reçoivent toute une série d'avantages alors qu'ici, la population lambda qui rencontre des difficultés, on veut leur envoyer des icis pour alourdir encore leurs difficultés et leur situation financière. Et moi, pour les raisons que vient d'évoquer mon collègue Karim Haouari, soit ce point est retiré et on prévoit une médiation avec une procédure de récupération de cet argent qui doit se faire avec les partenaires sociaux, éventuellement le CPAS, pour les familles les plus qui sont dans des plus grandes difficultés, ou sinon nous allons être contraints, évidemment, de voter contre et, si nous avons la possibilité, et que vous n'avez pas le quorum, de quitter cette salle. Merci.

M. De Block :

Ce qui s'est passé, c'est que l'information n'était pas dans le texte, le premier texte qui a été envoyé. Normalement, cela veut dire que ce point ne peut pas être discuté. Je regarde la secrétaire f.f., je propose qu'on arrête la discussion, effectivement, et qu'on reporte tout simplement.

Pour la discussion sur le fond, évidemment qu'on ne veut pas qu'il y a l'huissier qui soit envoyé à personne, mais vraiment, je ne sais pas, est-ce que, est-ce que, est-ce que vos services ont fait tout le possible pour rendre incompréhensible ce qu'on doit voter? Moi, je trouve que c'est fameux. Je veux juste pour les gens qui nous regardent sur You Tube en live, je vais vous partager une phrase qu'il faut comprendre: le conseil décide de: accorder le bénéfice de la remise de dette pour les dossiers dont le collège des bourgmestres et échevins a décidé, en séance du premier février 2024, revu en date du quinze février 2024, de ne pas déclarer les contraintes exécutoires en raison de leur montant inférieurs à 100 €. Est-ce que ça veut dire que, très concrètement, tous les montants qui étaient en dessous de 100 €, que la décision du premier février était de ne pas aller envoyer un huissier, que vous avez revu en février avec le collège, pour dire: on va les renvoyer quand même un huissier et vous le soumettez maintenant au conseil? C'est bien ça ?

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Non, je peux intervenir ?

M. De Block :

Je veux juste comprendre. Est-ce qu'aujourd'hui, est-ce qu'aujourd'hui on nous demande bien de voter, d'envoyer un huissier aussi à des gens qui ont des factures de 30 € ou pas, parce que, franchement, il y a 1.000 négociations. Je ne comprends juste pas. J'ai lu en néerlandais, je veux bien lire en néerlandais. La phrase a encore moins de sens.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Mais je reconnais que la délibération est assez compliquée. Mais je vous écoute, j'écoute votre question.

M. Bijmens :

Ja dus Het is een ja moeilijke tekst, zoals meneer de blok aanhaalde Als ik het laatste stuk lees, dan ja, ga ik ervan uit dat de bedragen minder dan € 100. Wat ik kwijtgescholden? Als dat het geval is, wil ik ook vragen met de Mensen die die kwijtschelding krijgen. Als die

opnieuw schulden maken, wordt die historische schuld. Die is kleuterschool daarbij geteld of niet, want Je kunt veel Mensen deze Laten over hoeveel tijdspanne? Bedragen die schulden zich ook, want er zat een jaar. Dan kunnen ze elk jaar groot gescholden krijgen dus mijn vraag is gewoon van, kunnen die Mensen opnieuw schulden maken en zorgen dat minder dan € 100 is om het weer kwijtgescholden krijgen. Bij de volgende beslissing van het college.

M. Hamzaoui :

Merci, monsieur le président, deux choses. Monsieur l'échevin, la première, c'est que vous n'avez pas pu expliquer, la différence entre le point qu'on nous avons voté dernièrement et le point d'aujourd'hui ça veut dire que vous ne l'avez-vous-même pas compris. Vous avez vous même pas compris le point, puisque le point, bien d'être expliqué par monsieur De Block, il a mis en évidence le fait qu'il y a vraiment une différence, une différence, et la deuxième chose, nous ne pouvons pas voter sur quelque chose qui n'est pas claire. Nous vous demandons tout simplement de reporter le point à un conseil ultérieur, merci.

M. Eylenbosch :

Monsieur l'échevin, moi, je me réfère au document qui est annexé. Je ne sais pas combien de fois ça a été copié, mais dans cette note, il y a un tableau dans lequel vous avez les références pour les dettes de moins de 100 €, pour les dettes de plus de 100 €, vous avez 1 nombre de familles qui sont concernées sans enquête sociale et un nombre de familles concernées avec enquête sociale. La première question, c'est quand on considère les familles concernées sans enquête sociale, ça veut dire que c'est au total avant l'enquête sociale, ou bien est-ce qu'il faut additionner les deux chiffres? Et puis, à ce niveau-là, on représente que pour ceux qui sont endettés à moins de 100 €, ça représente effectivement un montant de 25.097 sans enquête sociale. S'il y a enquête sociale, ça représenterait que 21.300 et vous auriez 742 dossiers pour ça. Par contre, pour ceux qui sont en dette de plus de 100 €, vous avez, sans enquête sociale, un montant de 39.481, avec enquête sociale, il est ramené à 31.238 et nous avons 169 familles qui sont concernées sans l'enquête et il y en aurait 30 concernées par l'enquête, est-ce que ça signifie que ceux qui sont concernés par l'enquête ne vont pas être menacés d'huissier comme ceux de moins de 100 € ou pas?

M. Ben Salah :

Très brièvement, d'abord sur l'élément que Monsieur l'échevin a mis en avant, à savoir le fait de ne pas débattre sur le point. Je trouve que c'est assez lourd de conséquences dans l'enceinte démocratique dans laquelle nous sommes, et c'est dommage d'entendre ça. Ça, c'est déjà le premier point. Puis, dans le second point, je suis navré, mais un peu comme mes collègues: on ne comprend rien à cette note. Petite formation d'universitaire dans laquelle je suis. J'ai vraiment beaucoup, beaucoup, beaucoup de mal à comprendre, l'intitulé pour reprendre ce qu'a dit mon collègue ici présent, est abracabranteque ! Franchement, c'est exceptionnel.

Ensuite, le troisième point, et je pense que c'est un souhait de tout le monde ici, je vois même certains échevins hocher de la tête. Je demande le report du point avec des explications claires et une présentation. Je vous remercie.

M. le Président, Amet Gjanaj :

Ok, on va passer au vote. Ah, monsieur l'échevin, vous voulez la parole.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Non, je présente d'abord mes excuses pour mes propos précédents. Ce que je voulais dire, c'est que je savais le résultat de, je me doutais bien que le débat allait quand même

terminer comme la fois passée. C'est simplement ça. Maintenant, c'est vrai que, je reconnais, la délibération n'est pas rédigée du mieux. Le problème, c'est qu'il y a une date de prescription et ça doit être voté assez rapidement. Je vais quand même répondre à vos questions, mais ce que je propose, après avoir répondu aux questions, c'est qu'on vote quand même ou soit qu'on reporte le point, ou il est accepté si on a la majorité. Ce qu'il faut savoir, c'est que vous votez sur le principe qu'on ne va pas réclamer la dette qu'aux personnes qui ont une dette supérieure à 100 €, pas inférieure à 100 €, et évidemment, les personnes qui ont une enquête sociale ne sont pas concernées non plus. Et l'interprétation que monsieur Eylenbosch a fait sur le tableau, c'est exactement, c'était une bonne compréhension du tableau. Maintenant, ce qui s'est passé au collège, monsieur De Block, ce qui s'est passé au collège la fois précédente, c'est que ça a été présenté de la même manière. Mais c'est au collège qu'on décide si on réclame pour tout le monde ou si on réclame uniquement ceux supérieurs à 100 €. Par exemple, si on réclame à tout le monde, on ne vient même pas au conseil parce que c'est une prérogative du collège, et on envoie l'huissier chez tout le monde. Ici justement, le collège a décidé de n'envoyer qu'aux supérieurs à 100 € seulement, au moment où on l'a décidé, il fallait le mettre dans la délibération, ce qui n'a pas été fait, et la délibération a été acceptée, puisque la délibération ne correspondait pas à ce qu'on avait décidé, on a représenté le point. Maintenant, vous avez aussi cette remarque que vous avez effectuée. Moi, je veux rester dans la légalité.

Catherine Moureaux entre en séance / treedt in zitting.

Catherine Moureaux préside la séance / zit de zitting voor.

M. la Présidente :

Je vais peut-être essayer de poser une question à l'échevin qui va éclairer tout le monde. Si ce soir, ce point ne passe pas, ça veut dire qu'on va réclamer chez tout le monde ?

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Oui, c'est ça.

M. la Présidente :

Oui, puisqu'on revient. Chacun prendra ses responsabilités. Je pense que c'est très intéressant pour nos citoyens et pour nos services de ne pas aller chercher les dettes de moins de 100 € dans les cadres scolaires, et j'espère que vous pouvez tous soutenir ça. Est-ce qu'on peut avoir l'écran de vote, s'il vous plaît?

C'est vous qui allez provoquer. C'est ça que vous ne comprenez pas, je viens de le réexpliquer. Si on ne prend pas la décision qui est proposée ce soir, c'est l'ensemble des familles qui va devoir, malheureusement, avoir cette pratique. Le vote est ouvert. Je vous en prie, votez.

Est-ce que je peux demander à tout le monde de voter? S'il vous plaît, je pense que le débat a eu lieu. Il a eu lieu de manière sereine, il a eu lieu de manière constructive et chacun a pu y prendre part. Et maintenant, il s'agit de voter. S'il vous plaît, messieurs, dames, nous allons voter. Le vote a commencé et je vous prie de voter s'il vous plaît.

Mais c'est excusez-moi, j'entends que certains conseillers me disent: on n'a pas compris le point, mais, messieurs dames, c'est le même que la dernière fois. C'est exactement la même chose et c'est exactement la même présentation et la même technique. Je suis vraiment désolée. C'est exactement la même chose que la dernière fois qu'on a délibéré sur ce sujet. C'est la même chose. Mais non, il y a une exécution possible pour tout le monde. Allez, non, s'il vous plaît, est-ce que je pourrais demander à chacun des conseillers de ne pas faire de grabuge et de maintenant décider s'il vote ou pas? S'il vous plaît, Asseyez-vous, votez!

M. De Block :

Si vous voulez, on peut vous enlever le quorum, on peut vous menacer avec ça. On veut comprendre l'enjeu. Il y a prescription sur quoi, est-ce que vous pouvez répondre à nos questions ?

M. la Présidente :

Écoutez, l'échevin me signale qu'il va poser la question précise posée par les conseillers sur la prescription et je vous propose, à ce moment-là de mettre ce point entre parenthèses et de continuer dans l'ordre du jour en attente de la réponse, puisque, manifestement, vous êtes beaucoup plus à l'aise de voter avec cette réponse. Je pense que ceci peut vous convenir très bien. On peut supprimer cette écran de vote, nous serons amenés à voter sur ce point plus tard et on peut aller au point suivant.

Mme la présidente :

Monsieur l'échevin des Finances, est-ce que vous avez des nouvelles pour nous sur le point des créances non fiscales, plus de 100 € ?

M. l'échevin des Finances :

J'étais embêté de reporter le point parce que les équipes avaient effectué leur travail et c'est toujours malheureux de devoir reporter un point. Mais j'ai discuté avec madame Mauclet et nous reportons le point pour revenir avec quelque chose de plus clair.

*Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.*

**23. Action Sociale - Subside aux Organismes - Prise de connaissance.
Sociale Actie - Subsidie aan instellingen - Kennismaking.**

*Le Conseil prend connaissance.
De raad neemt kennis.*

**23. Action Sociale - Subside aux Organismes - Prise de connaissance.
Sociale Actie - Subsidie aan instellingen - Kennismaking.**

*Le Conseil prend connaissance.
De raad neemt kennis.*

**24. Jeunesse - Octroi de subsides aux organismes - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Jeugdendienst - Toekenning van subsidies aan de organismen - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

*Le Conseil prend connaissance.
De raad neemt kennis.*

Hassan Ouassari entre en séance / treedt in zitting.

25. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Barret, Conseillère communale ECOLO SAMEN, relative aux droits des femmes dans l'espace public. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Barret, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, over vrouwenrechten in de openbare ruimte. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Barret.

Mme Barret :

Ce 8 mars, la journée internationale des droits des femmes symbolise des luttes et des revendications partout à travers le monde. Comme annoncé par la déclaration de politique communale en 2018, Molenbeek a-t-elle œuvré à une représentation réellement égalitaire et diversifiée dans l'espace public ? Notre commune a-t-elle signé la Convention d'Istanbul ainsi que la charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale ? Comme indiqué dans cette même déclaration de politique communale.

Le plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes indique : « Tant de femmes qui font l'objet de harcèlement sexiste au travail, dans les transports en commun, les parcs, les espaces publics ou sur les réseaux sociaux. À ces femmes nous devons un accueil adapté, une écoute attentive, un accompagnement digne, une aide et une protection efficaces. »

L'importance et l'urgence d'une politique intersectionnelle et préventive. « Repenser la ville par le prisme de l'intersectionnalité et dans une perspective « sensible au genre » est une nécessité qui répond, dans un même mouvement, à des besoins pratiques – de réponses aux difficultés et réalités de tous les jours – ainsi qu'à des enjeux stratégiques – de changements profonds de notre société. » (Apolline Vranken)

Voici quelques points non exhaustifs :

Le droit à prendre place dans l'espace public

Le droit à célébrer la mémoire collective portée et transmise par les femmes et les minorités de genre.

Les femmes ont été longuement invisibilisées dans la nomination des monuments et des rues, pour Molenbeek, Je n'en compte que 2 toutes récentes. (ref EqualStreetNames)

Le droit au bien-être et à la santé

Comme des équipements sportifs dans les parc adapté-adaptables à toutes les morphologies. Des toilettes publiques pour les femmes et minorités de genre ; La restauration et la convivialité du mobilier urbain ; ...

Le droit de respirer

(droit à la santé et à la qualité de l'air) Il est indéniable que les populations défavorisées sont les premières victimes de la crise climatique, des fortes chaleurs et des maladies chroniques. (verdurisation des espaces, dé bétonisation, embellissement et cultures comestibles).

Le droit de circuler, équité de la mobilité

Des rues où les mamans ne sont obligées de slalomer entre les voitures et les gaz d'échappements. En effet, les tâches liées aux soins sont encore majoritairement à charge des femmes et impliquent très souvent une mobilité réduite : accompagnement de personnes non autonomes, en situation de handicap ou déplacements avec poussette et

caddies. Et il existe d'autres barrières, psychologiques et mentales, à la mobilité des femmes.

Le droit à des espaces publics sécurisés : éclairages, plus de prévention que de sécurisation angoissante (violence policière, caméras, ...) ; des espaces associatifs inclusifs

Le droit à l'égalité des chances dans l'enseignement,
Les écoles sont des espaces publics. (prévention harcèlement, accompagnement devoirs, garderies gratuites annoncées dans déclaration de politique communale, ...)

Le droit à un service d'aide aux victimes outillé (convention d'Istanbul, contrôle coercitif, victimisation secondaire, ...)

Le chantier est titanesque mais chaque petits pas comptent et entraînent des changements.
Quels sont ou seraient les points essentiels d'une vraie politique publique de l'espace genré à Molenbeek ?

Je vous remercie par avance pour votre attention.

Mme Evraud :

Merci pour votre interpellation. Je vais rebondir. D'abord rassurez-vous, la convention d'Istanbul, c'est notre collègue Agic qui avait, qui avait initié ça. J'aurais bien voulu vous demander, moi, si l'épicerie sociale continue à donner des cours sur la cuisine des produits de saison et locaux, parce que finalement, souvent, les personnes qui viennent de l'étranger ne connaissent que les légumes qu'elles ont connus chez elles et ne connaissent pas nos chicons. Et c'était une formation. Je trouvais intéressante. Je ne sais pas si elle est continue et je voudrais vous rappeler mon interpellation 2021 sur les petits bouts de boulevard et qu'on aurait pu rebaptiser au nom de femmes et qui, au niveau sécurité, il serait un intéressant de les débaptiser, parce que les services, aussi bien communaux que de sécurité, ne savent pas que ces bouts de rues sont des boulevards. Je vous rappelle maintenant: le temps presse. S'il vous plaît, faites-le! Merci bien.

Mme Addi :

Vu qu'on parle du huit mars, je vais en profiter pour faire un petit rappel. Je pense qu'un des meilleurs moyens pour sortir les femmes de la précarité, c'est aussi notamment de leur offrir plus de places en crèche pour pouvoir avoir accès au monde du travail, un petit rappel pour notre échevin: de demander plus de subsides. Il a pu le faire pour des, des comment on dit ça, des médiations ou des espaces de discussion. Ce serait bien d'avoir plus de personnel dans les crèches pour pouvoir accueillir plus d'enfants à Molenbeek, et je pense qu'en plus de ça, on est une des communes avec le moins de place en crèche pour le nombre d'enfants merci.

Mme la Présidente :

Je voudrais juste faire une remarque d'ordre général avant de passer la parole à l'échevine de l'égalité d'échanges sur ce sujet, et je suis frappée de ce qu'il y ait trois personnes qui sont intervenues, marquant par l'intérêt du débat, mais que ce soit trois femmes. Donc, madame l'échevine.

Mme l'échevine Ouberri :

Merci, madame la présidente, chers collègues, madame la conseillère, tout d'abord un grand merci pour la pertinence de votre interpellation sur ce sujet, qui est une de mes priorités, et ce tant au niveau personnel que professionnel. En référence aux nombreuses questions

posées dans votre interpellation, ma première réaction et de, bien évidemment, signaler qu'il n'y a pas que le huit mars qu'il faille se questionner sur le droit des femmes. Ce travail titanesque est un chantier de tous les jours qui nécessite de se questionner, de se remettre en question et d'oser vouloir changer ses habitudes. Ces étapes, qui paraissent simples et évidentes, nécessitent un engagement et une volonté qui doivent se traduire dans une multitude d'étapes aussi insignifiante qu'elles peuvent être au premier regard, mais et qui tendront à cet objectif souhaité, voulu, soyez-en certaines, par la toute grande majorité des membres de cette assemblée ici réunies afin d'étayer mes propos par des actions concrètes. Je peux vous citer les suivants: la participation de divers services communaux tels que la prévention, l'urbanisme, la DIDU à la formation dispensée par la fameuse madame Vranken Pauline. Il y a aussi la participation à la mise en place d'une cellule Eva emergency victime assistance au sein de notre zone de police, comme vous le savez, un espace, un espace approprié pour accueillir, écouter. Il y a aussi la sensibilisation de la population via des actions. Il y a des flyers distribués, par exemple, pour ne citer que ce flyer-là, ces flyers contenant des informations relatives aux différents dispositifs qui existent quand il y a des violences faites aux femmes. Aussi souligner l'importance de cette réflexion dans nos actions de tous les jours et certainement moi, en tant qu'échevine en charge de l'égalité des chances, lors de discussions avec d'autres collègues sur leur matière respectives, par exemple, notamment quand il y a un aménagement d'infrastructures, penser justement quand il y a des nouvelles constructions, penser aussi des espaces différents destinés justement aux femmes. Évidemment, cette liste n'est certainement pas exhaustive de toutes les actions menées par notre administration et je me tiens clairement à votre disposition pour en parler plus longuement si vous le souhaitez.

Pour en terminer, vu la vastitude de la thématique, vous vous me le concéder, que c'est vaste comme thématique. Je vous propose de continuer cette réflexion avec moi sous la forte d'un groupe de travail. Il serait composé de conseillers communaux et d'échevins et nous pourrions y aborder chacun des aspects, y compris le cas échéant, en entendant des experts ou des associations. Ce groupe reviendrait, après tout ça, faire un rapport au conseil dans quelques mois et nous proposer, je l'espère de nouvelles idées. Ce que je peux vous dire aujourd'hui et, comme je disais, c'est un travail titanesque, c'est vaste comme thématique. Nous devons y travailler. Voyons-nous organisons-nous pour pouvoir réfléchir ensemble. C'est ce que je peux vous dire aujourd'hui.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Madame, merci! Il y a juste deux questions qui ont été posées de manière supplémentaire et je pense qu'il y en a une ou moi je vais répondre, et une où l'échevin des crèches va répondre, sur les crèches. Moi, je voulais juste dire qu'on était en ce qui concerne les violences intrafamiliales et évidemment, c'est beaucoup, des violences faites aux femmes. Madame l'échevine a rappelé Eva, mais il y a aussi la formation des policiers qu'on a mise sur pied à mon initiative dans la zone pour l'Accueil notamment. Et, d'autre part, nous avons candidaté, et je sais de bonnes sources que nous sommes en bonne voie, pour créer une maison d'accueil pour les femmes victimes de violences faites aux femmes. C'est vraiment un axe: les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales. C'est un axe sur lequel, moi, j'ai énormément travaillé, à titre personnel, avec les services de prévention et avec les services de police. Et sur les crèches, c'est monsieur Mahy qui est l'échevin des crèches qui va répondre à la question de madame Addi.

M. l'échevin Mahy :

En effet, depuis 2021, de nombreuses places en crèche ont été ouvertes. Pour rappel, 48 places ont été ouvertes en 2021, la crèche au quai des Charbonnages. Toujours à ce même emplacement, 36 places vont ouvrir durant le reste de l'année en 2024. Ensuite, il y a la construction de la crèche Liverpool. Septante-deux places ont été ouvertes également. Quinze

places ont été créées également à la crèche néerlandophone de kleine zene en janvier 2021 et une construction d'une nouvelle crèche néerlandophone Arlekijtje, c'est une extension qui augmentera la capacité de cette crèche de 28 à 52 places. Ça fait quand même un paquet de place depuis 2021 qui ont été ouvertes et je pense que ça répond en partie à vos, à vos questions.

Mme la présidente :

Oui, et j'ajouterais que c'est une politique décidée du collège depuis le début et que nous avons aussi, monsieur Mahy, il faut s'en souvenir, imposer dans pas mal de grandes constructions que les locaux communautaires soient sous-forme de charges d'urbanisme soit, quand on pouvait pousser sans les charges d'urbanisme soient affectées à des crèches. Et là, il y a, je pense, si je ne me trompe pas, trois grands projets qui ont choisi ou se sont vu imposer de notre part de prendre la modalité crèche comme espace communautaire supplémentaire. Ça, ça veut dire des crèches privées en plus, franchement, c'était une priorité et je crois que c'est quelque chose où on aura un bon bilan.

Mme l'échevine Ouberri :

Par rapport à l'épicerie sociale, ici et maintenant, je ne peux pas vous répondre, mais faites-moi un petit mot, je chercherai l'info parce que je ne l'avais pas, je ne l'ai pas ici maintenant, et c'est vrai que c'est intéressant de pouvoir continuer ces formations, ça participe aussi au vivre-ensemble, de découvrir ou de découvrir. Parfois, on parle aux gens, c'est quoi le chicon? Quand ailleurs, on appelle des endives des termes culinaires qu'on peut apprendre les uns des autres. Je ferais ça avec plaisir.

Les bouts de boulevard, vous savez qu'on a déjà on a noté votre idée. La volonté est là et donc, on travaille, on n'oublie pas, on ne dort pas, mais on essaie d'aller jusqu'au bout.

Mme Barret :

Merci, madame l'échevine, c'est vrai. J'entends le brouhaha de ces messieurs autour de nous. Malheureusement, pour ce qui est du soutien aux victimes de proximité, je crains que, pour l'instant on ne soit pas encore vraiment optimal. Pour lutter contre ces violences, il faut aussi lutter contre la pauvreté, la drogue, les frontières, le déperissement de l'éducation et j'en passe. C'est très vaste. Je vous invite à trouver davantage de solutions face à l'urgence et j'accepte volontiers de participer à un groupe de travail. J'attire votre attention vers l'Institut à l'égalité des chances des femmes et hommes, qui vient d'éditer un guide de détection du contrôle coercitif destiné à la police, au service d'aide aux victimes, ainsi qu'aux intervenants psychologues et psychosociaux.

Pour finir, puisqu'effectivement on ne lutte pas que le 8 mars, mais malgré tout la grève, c'est l'occasion de former une force commune dans les luttes. Ce 8 mars, je vous invite, madame la présidente, ainsi que nos échevines et conseillères communales, à vous joindre à cette mobilisation de grève.

Mme la présidente :

Et les hommes aussi, oui, les hommes aussi.

Je voudrais bien que madame l'échevine explique comment on rejoint son groupe de travail, parce que je pense que, quand même, elle vous fait là une proposition tout à fait intéressante, et j'espère qu'on aura, qu'on aura beaucoup de gens qui seront intéressés de pouvoir travailler la thématique avec, avec elle, comment on fait ?

Mme l'échevine Ouberri :

J'invite les différents collègues et les différentes collègues à m'envoyer un petit mot. Qu'on puisse constituer un groupe de réflexion pour pouvoir justement voir ce qu'on peut faire ici maintenant, mettre en place comme action. Et je voudrais aussi attirer votre attention sur la marche mondiale des femmes. Donc, je vous invite à y participer également. Je vous remercie.

29. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à la prolongation du délais d'introduction des demandes de primes logement et la diffusion d'un toutes-boîte. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer De Block, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, over de verlenging van de termijn voor het indienen van aanvragen voor de huisvestingspremie en de distributie van folder. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je propose, qu'on puisse aller à la motion déposée par monsieur De Block.

M. De Block :

On revient sur la question de la prime logement. En décembre, on a interpellé là-dessus, constatant à cette époque-là, 4.000 ménages qui étaient enregistrés. 4.000, c'est loin des 14.000 qui reçoivent la prime Be-home régionale, les propriétaires occupants, les 14.000 propriétaires occupant molenbeekoïses qui reçoivent la prime régionale. Lors de cette intervention, j'ai demandé à l'échevin des finances: qu'est-ce qu'on comptait encore faire au niveau de la communication pour informer correctement les propriétaires qu'ils ont droit à cette prime. Une des promesses était de publier dans le Molenbeek info. Ça ne s'est pas fait. J'ai vu qu'il y a une republication d'un vieux post Facebook qui a été reprise. Je vous dis vraiment, je ne vous apprend rien de nouveau. Quand on publie un post, un vieux post sur Facebook, ça ne veut juste rien dire. Et le nombre de like sur ce nouveau post, le 26 janvier était exactement trois like. Ça n'a juste fait rien de différence au niveau du nombre d'habitants qui ont été informés. On est à 4.400 ménages. L'enveloppe je crois, de 2 millions qui est prévue. On est à 700.000 je crois, plus ou moins euros à la grosse louche. Moi, je dis: quand on revient de l'école avec un bulletin de 4.400 cents sur 14.000, c'est un gros échec. On peut mieux faire. Il y a le délai de six mois. Le délai de six mois, il est déjà dépassé pour les gens qui ont reçu leur extrait de rôle, leur avertissement fin juillet. Malheureusement, des gens qui ont encore aujourd'hui, ont introduit parce qu'ils n'étaient pas informés. Ils découvrent la possibilité, ils introduisent la demande. Non, trop tard. Il y a encore des avertissements d'extrait de rôle qui ont été envoyés jusque fin septembre et pour ces gens-là, en tout cas fin mars est la date limite, si je compte bien, mais je peux me tromper. La proposition de la motion est de faire deux choses, de demander au collège de préparer, pour le prochain conseil de mars, une adaptation du règlement communal. On peut le faire sur la prime prolongeant le délai à neuf mois, c'est-à-dire on se donne trois mois extra et qu'on envoie encore un tout de boîte, informant correctement les habitants. J'ai fait le test moi-même dans ma rue, j'ai deux ou trois voisins que je sais qu'ils sont propriétaires, et je peux vous dire que c'est la non-information complète. Une dame qui disait: ok, je pense que je l'ai introduite. J'ai expliqué: t'as imprimé le formulaire, t'as envoyé le formulaire ? Non! Finalement, elle dit: mais je pense que j'ai déjà reçu la prime. C'était la confusion avec la prime régionale. Vraiment, on doit vraiment informer correctement les propriétaires sur cette affaire-là, c'est une ponction du pouvoir d'achat de 1,3 millions € qui que vous avez promis, parce que quand vous avez augmenté le PRI, vous avez promis, elle ne va pas faire mal, presque pas faire mal pour les propriétaires occupants, parce qu'il y a cette prime. Et puis, si vous, si vous organisez de telle façon que la communication est tellement ridicule, presque, et que 4.400 propriétaires seulement en font la demande, je me demande si ce collège est réellement motivé pour que ces propriétaires occupants puissent réellement profiter et bénéficier de cette prime. Deux propositions concrètes qu'on demande

au collègue. Le collègue ne doit pas répondre et inventer. Je ne vous impose pas un amendement sur le règlement communal. Ça, c'est vous qui devez faire ce travail-là, je pense que c'est faisable, c'est légalement possible, c'est un règlement communal. Faisons-le.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, madame Piquard.

Mme Piquard :

Je n'ai rien à dire sur cette notion. C'est mon chef de groupe qui va parler, bien entendu, mais je voudrais quand même signaler, attirer l'attention du collègue sur le fait que, dans ma rue, par exemple, il y a quelques personnes âgées, quelques personnes qui ne possèdent pas bien la langue de notre pays et qui, et qui n'ont même pas vu passer cette prime, notamment dans le Molenbeek info. Comme ils sont un petit peu, ils lisent plus ou ils ne lisent pas bien. Il y en a même une personne qui m'a dit, une personne âgée qui, d'ailleurs qui m'a dit: mais non, j'ai reçu la prime, ma fille m'a dit qu'Elle était inscrite dans mon avertissement extrait de rôle. J'ai dit: mais, monsieur, c'est une prime régionale, vous n'avez pas demandé, vous n'avez pas renvoyé le formulaire de la commune. Il m'a dit: non-moi, j'ai aussi. Je participerais volontiers dans ma rue pour ces personnes, un petit peu perdues par rapport à ces règlements, et si je pouvais recevoir quelques formulaires supplémentaires, c'est ma demande. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Monsieur Haouari, vous avez la parole.

M. Haouari :

Madame bourgmestre, je n'interviens pas sur ce point. J'interviens pour une motion d'ordre et qui m'a l'air très, très grave. J'ai été insulté, ou on a été insulté par l'échevin des Finances. C'est sur la vidéo. Si vous reprenez la vidéo, au point 23, quand il fait sa petite présentation, et vous pouvez le voir, il dit: qu'est-ce qu'il va dire comme connerie, celui-là? Je ne sais pas ce qu'il faut faire dans ce cas-ci, madame ? Après ça, il a dit: « ce n'est même pas la peine de débattre, il faut passer au vote ». Monsieur est anti-démocratique, mais en plus de ça, il insulte les conseillers communaux. Je ne sais pas ce qu'il faut faire. Est-ce que monsieur doit directement déposer sa démission? Est-ce qu'il doit présenter des excuses? Mais en tous les cas, je ne vais pas en rester là et c'est sur la vidéo et n'importe qui peut le voir et peut l'entendre !

Mme la Présidente :

Monsieur Haouari, je vous renvoie à l'article dix du règlement. Effectivement, s'il y a une parole qu'on peut considérer comme une injure, on retire la parole. Ça, c'est ce qui se passe dans une assemblée. On est un peu tard pour, pour vous paraphraser, on est soumis malheureusement à la prescription de ce que vous indiquez. Je pense qu'il y aura un autre. Bien sûr, vous n'écoutez pas ce que je dis. Je comprends, je ne suis qu'une pauvre femme qui est présidente de manière illégitime, de cette assemblée, etc. etc. Ecoutez, je viens de l'expliquer l'article dix, ok, régente, c'est le bon terme, les échanges qui dérapent. Moi, si l'échevin a vraiment dit ça, je pense que c'était peut-être sous le coût de l'article dix. Le problème, c'est que la punition de ça, c'est de retirer la parole. Vous comprenez qu'on ne va pas lui retirer la parole maintenant. Donc, c'est terminé. Il y a prescription. C'est ce que je voulais vous dire. Maintenant. Je propose qu'on continue sérieusement à parler du sujet.

Mijnheer Bijmens, à vous la parole.

Vous me demandez dans un brouhaha qui est également indigne, inutile et irrespectueux. Vous me demandez si on peut insulter dans cette assemblée? Non, par contre, si ça n'a pas été relevé à ce moment, où ça a été dit par le président de l'assemblée à ce moment, effectivement plus tard, il y a prescription.

Donc, Mijnheer Bijnens, u heeft het woord.

M. Eylenbosch :

Madame la Présidente, je peux avoir la parole s'il-vous-plaît ?

Mme la Présidente :

Non. Je donne la parole à Monsieur Bijnens.

S'il vous plaît, on veut continuer ce conseil ? On est en train d'aller trop vite pour vous ? Allez, s'il vous plaît, s'il vous plaît, monsieur Bijnens, allez-y, vous avez la parole.

Ecoutez l'échevin fera certainement preuve de la plus grande sagesse lorsqu'il reprendra la parole. Mais sincèrement, revenir en arrière de quatre ans...

Très bien, on suspend la séance, je suspends la séance !

La séance est interrompue 5 minutes.

De zitting wordt 5 minuten geschorst.

Mme la Présidente :

Je rouvre la séance.

Je vous en prie, reprenez place, on reprend.

L'échevin souhaitent prendre la parole. Monsieur Van Leeckwyck, concernant l'incident allez-y!

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Voilà, oui, eh, c'est sorti peut-être un peu trop vite. Je présente mes excuses, mais en plus, monsieur est parti. Il sait bien quand même que j'ai de l'estime pour lui. Donc voilà, merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. On continue le débat sur la motion.

Monsieur Bijnens, allez-y.

M. Bijnens :

Dus je bent. Ja, Ik wil ook nog aanhalen. Ik heb 1 oktober gemeld dat er met iris Box voor de aanvraag indienen van de huisvestingspremie problemen waren. Niet Alleen betalingsproblemen naar het Nederlands, maar ook problemen met het formulier zelf dat het aangaf dat er iets niet ingevuld was dat ik niet kon invullen. Ik heb, Ik heb mijn premie ondertussen ontvangen, Maar ik heb sindsdien van iris box krijg ik mails. Ik heb er ondertussen al 3 gehad tot mijn formulier onvolledig is en nog niet is ingevuld. Maar ik heb wel de premie ondertussen ontvangen. Ik kan ook niet antwoorden op die mails, want het komt van een

nauwere ply. E mailadres. En, Er is niks meer doen om die uit te schrijven van die mails. Ze blijven mij daarvoor staken. Ik wil die premie graag nog wel ontvangen. Als dat meerdere keren kan, Maar dat er dus duidelijk wel problemen zijn met die iris box en dat valt me hier. Ik had dat geïndiceerd, maar daar is nog niks aan gedaan, denk ik. Bedankt

Mme la Présidente :

Monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech :

Merci, madame la présidente, on est assez surpris du nombre de propriétaires occupants qui ont introduit leur demande. C'est effectivement insuffisant par rapport aux efforts qui ont été faits en termes de communication. Il y a beaucoup de propriétaires qui confondent effectivement la prime BE-home, qui est la prime régionale, avec la prime communale, et il pensait qu'elle allait être automatique. Nous, pour notre groupe, on demande à la commune de faire un focus sur les propriétaires qui n'ont pas encore introduit leur demande à travers, peut-être, un courrier individualisé, à voir en fonction des réponses de l'échevin des finances, et qu'on puisse travailler à terme à l'automatisation de la prime. Je sais que c'est compliqué, mais avec Bruxelles Fiscalité, on aimerait effectivement tendre vers l'automatisme de la prime pour la prime 2024 et pour les années qui suivent. Merci.

Mme Evraud :

Le groupe MR est d'accord aussi. Finalement, c'est une belle initiative. On pense aussi que la prolongation peut être de trois mois plutôt que six mois, puisqu'il y a quand même des budgets qui doivent suivre, mais sinon, pour autant que notre échevin soit d'accord.

M. Hamzaoui :

Merci, madame la bourgmestre, nous soutenons bien évidemment cette motion. C'est une manière également de donner un peu plus de temps aussi aux propriétaires qui n'ont pas encore pu remplir le formulaire et bénéficier de cette prime de rentrer, de s'inscrire en tout cas dans ce processus. Nous soutenons cette motion et, par rapport à l'automatisation que mon cher collègue vient d'aborder, je pense qu'on en a vivement parlé aux deux derniers conseils communaux que nous avons eus et nous attendons bien évidemment le retour de monsieur l'échevin par rapport à ce point-là, parce qu'il y a eu apparemment des réunions avec la Région pour inscrire cette automatisation. Si vous avez des nouvelles par rapport à ce point-là, merci de nous en informer.

M. Vancauwenberge :

J'ai une petite question: est-ce que le conseil consultatif du logement a été sensibilisé, mobilisé, autour de cette prime, informé ? Et sinon, pourquoi est-ce qu'on peut le faire, en tout cas dans l'avenir si ça n'a pas été fait?

M. El Khannouss :

Oui, merci. Madame la présidente, moi-même ainsi que mon groupe, nous allons évidemment soutenir cette motion. Je pense qu'il est plus qu'urgent de contacter les mono propriétaires, ou en tout cas les propriétaires qui habitent leur logement. Je suis assez étonné parce que la précédente prime similaire avait suscité un engouement de la part des propriétaires et cette fois-ci, je pense qu'il y a peut-être une réflexion à avoir sur le mode de communication qui est utilisé. Je retiens qu'on dit plusieurs de mes collègues: par rapport au profil de certains propriétaires qui sont soit victimes de la fracture numérique, soit qu'ils n'ont

pas la capacité de pouvoir lire, par exemple, le journal, le tout de boîte qui a été distribué. Il est urgent, évidemment, de mettre tout en œuvre pour qu'un maximum de propriétaires puissent en bénéficier. Je sais que le collège serait ravi de pouvoir récupérer une partie de cet argent pour pouvoir assurer un budget 2024 en équilibre. Mais notre priorité à nous, c'est évidemment de pouvoir rendre du pouvoir d'achat aux molenbeekoïses qui ont droit à cette prime et je pense qu'un prolongement, le prolongement du délai, mais aussi réfléchir à des méthodes plus efficaces de communication vis-à-vis de ces familles, de ces propriétaires, doit être la priorité de tous. Merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Merci d'être resté dans le temps de parole, monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je vous remercie, de manière assez claire et nette, je participe à l'idée de la validation d'une telle motion. J'espère qu'elle aura le soutien de toutes et tous, dans la mesure où c'est dans l'intérêt des Molenbeekoïses et que l'information visiblement, n'est pas passée pour certains, puisqu'ils auraient pu en bénéficier.

J'entends également ici un collègue mettre en avant l'automatisation. Je tiens également à rappeler que c'était une demande de longue date. Elle ne sort pas de nulle part et nous attendons également vraiment des infos sur le sujet. J'espère que l'échevin en question va pouvoir être derrière les personnes responsables de l'application d'une telle mesure, je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, madame Evraud, vous avez déjà pris la parole. On ne peut pas désolée, mais ça, on ne fait pas. Non. Non, je suis vraiment désolée. C'est impossible pour moi de gérer l'assemblée si les conseillers reprennent la parole deux fois sur un sujet au même moment. Monsieur Eylembosch, allez-y.

M. Eylembosch :

Oui, madame la présidente, c'était un la réflexion pendant que j'entendais les collègues parler: est-ce qu'on a essayé de voir s'il y avait possibilité de mettre une mention sur le document fiscal que nous recevons pour réclamer la taxe sur le document du pri ? S'il y a un moyen de mettre une remarque en disant faites ceci ou pour obtenir la prime, puisque c'est sur ces documents, j'ai l'impression qu'il y a un espace qui est prévu, ou qui pourrait être prévu, pour ça et, ce serait une bonne chose d'interroger l'administration fiscale, parce que, à ce moment-là, tout le monde est l'information et pour les personnes qui seraient éventuellement en fracture numérique, de toute façon, ils vont se faire aider pour comprendre, et donc s'il y a des fiscalistes qui interviennent, ils peuvent en bénéficier.

Mme la Présidente :

Si c'est faisable, ça semble une excellente idée. Monsieur l'échevin allez-y.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Vous n'allez sûrement pas me croire, mais cette prime, j'y travaille beaucoup et ça m'a pris beaucoup de temps, et on y réfléchit beaucoup. D'ailleurs je dois voir Monsieur De Block, c'est prévu qu'on se voit pour le sujet, et je sais que je ne vous ai pas encore contacté, mais on doit se voir. Mais je continue mon raisonnement. Mon service et moi-même,

évidemment comme vous, parce qu'on n'essaye pas de cacher les choses. On est étonné du peu de monde qui participe. Comme vous l'avez dit, les années précédentes, quand il y avait eu les fois, on est déjà monté à un niveau beaucoup plus haut. Au début, la publicité avait été faite et ainsi de suite. Et c'est vrai, je veux dire: on s'est rencontré, monsieur De Block, parce qu'en discutant avec mes collaboratrices, j'ai de la chance d'avoir des collaboratrices, on a pensé à cette histoire de trois mois. Parce que pourquoi? Parce que je vous avais promis de le mettre, la demande de prime dans le Molenbeek info, je vous l'avais dit, c'est vrai que je l'avais promis, mais quand je suis rentré à la commune, on m'a dit: oui, mais le Molenbeek info est déjà parti. Donc, j'ai demandé pour le mois de mars. Mais la remarque qu'on m'a fait, évidemment, mais si on met ça dans le Molenbeek info de mars, si on met ça dans le moins, le mois de mars, on a eu cette idée d'augmenter de trois mois et plutôt que de quand même mettre la feuille dans le Molenbeek info, c'est quand même envoyer une feuille toute seule. Ça aura beaucoup plus d'impact, je vais continuer, mais mes remarques, mais je ne sais pas s'il faut une motion, parce qu'on l'a décidé. J'étais venu en point divers au collège et ça a déjà été discuté au collège et on avait l'aval. Je ne pense pas que la motion soit nécessaire, mais vous, mais je continue encore un peu quelques points.

Merci Michel. C'est vrai que si jamais on n'arrive pas à une automatisation ou quelque chose comme ça, c'est une remarque assez importante. La remarque de madame Paulette Piquard, c'est pas mal non plus, parce que je pense qu'il n'y a pas que cette fracture numérique, parce qu'il y a l'internet ou Irisbox, il n'y en a pas tellement, c'est beaucoup de gens qui sont venus au guichet. Moi, je pense que le problème, c'est l'isolement, ce sont les gens qui restent chez eux et qui n'ont pas de contact. Parce que je vois bien que dans les réseaux, ou le groupe des aînés, mais il y a, on parle de bouche-à-oreille, et je pense qu'il faudrait, en plus d'aller mettre dans les boîtes, avoir quelques bénévoles qui sonnent aussi aux portes. Je pense que dans certains quartiers, parfois, certains l'ont fait.

Pour l'automatisation comme je viens de le dire, je dois voir, monsieur De Block, parce qu'on avait dit qu'on irait ensemble à Bruxelles fiscalité. Maintenant, avec le projet qui est mis sur la table de revoir la façon de calculer le précompte immobilier, ainsi de suite, il y aura peut-être des autres opportunités, parce qu'apparemment, monsieur Sven Gatz et monsieur Clairfayt pensent à certaines choses. Ça veut dire aussi qu'ils ont, j'espère qu'ils ont prévenu leurs informaticiens, parce que tout ce qu'ils proposent, ce n'est quand même pas toujours simple à mettre en place.

Qu'est-ce que je peux? Oui, ce que j'avais pensé faire aussi au début, quand on avait vu que ce n'était pas possible de l'automatiser moi, j'avais simplement dire: mais envoyez-moi un fichier avec les noms, et je calcule moi-même la prime et on envoie un courrier avec la prime. Mais problème, c'est le RGPD, parce qu'on m'a redemandé ça aussi. On m'a dit: tiens, est-ce que tu ne sais pas demander un fichier et extraire de ce fichier tous ceux qui ont déjà demandé la prime? Mais malheureusement, je ne peux pas, c'est RGPD. Maintenant, j'ai dit à tout le monde: je vais quand même redemander à Bruxelles fiscalité, mais j'avais déjà eu la réponse il y a un an. En conclusion, nous sommes d'accord pour la prolongation de trois mois et d'envoyer un courrier individuel, faire un toute boîte. Je vous laisse la parole, Monsieur De Block.

Il y a deux questions auxquelles je n'avais pas répondu. Je n'ai pas contacté le conseil consultatif du logement. Moi, je n'ai pas eu de contact avec eux. Et pour l'Irisbox, c'est vrai qu'il y avait quelques problèmes dans les traductions. Normalement, on avait fait la demande de corriger, mais je ne suis plus allé voir. Je n'ai pas vérifié. Je peux, je peux vérifier si tout fonctionne bien pour l'Irisbox. Merci.

M. De Block :

Je suis content d'entendre ça, concrétisons ça dans un vote officiel, mais effectivement, l'idée de mettre ça dans l'enveloppe, c'était aussi une idée que j'avais échangée avec la collaboratrice. Déjà, je pense avec madame la secrétaire ou avec votre collaboratrice, je me rappelle plus. Mais ça, c'est pour le futur. Je pense qu'effectivement on doit, la feuille va aider, mais j'ai l'impression qu'on doit un peu travailler sur les réseaux des gens, les familles. Oui, j'ai vu que dans les grands buildings, les copropriétés ont fonctionné. Les groupes WhatsApp des copropriétés ont, je pense, relativement bien fonctionné, mais c'est là où les gens sont individuellement, et parfois des personnes à un certain âge à mon avis, ou on rate l'information.

Mme la Présidente :

D'accord j'entends par contre qu'il y a quand même quelques petites nuances, notamment, je pense, que, si je comprends bien, vous vouliez considérer tout ce qu'on avait déjà fait dans la motion, changer également le neuf mois en trois mois, qu'il y a peut-être des petites choses qui doivent être discutées entre vous. Je ne sais pas comment est-ce qu'on peut faire ça? Est-ce qu'éventuellement on peut vous laisser travailler en marche de la séance et continuer le reste en attendant, pour avoir une notion qui est effectivement largement approuvée?

M. De Block :

L'échevin et moi-même disons finalement la même chose.

Mme la Présidente :

Je vois que monsieur Boufraquech a demandé la parole et puis, peut-être, je me permettrai de faire une proposition, Monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech :

Merci, madame le présidente, mais ce que monsieur l'échevin a proposé, c'était de laisser tomber cette motion, comme parce que le collège a proposé déjà ce que le PTB propose, c'est ce qu'il a demandé. Si oui, mais c'était dans les divers, c'est ce que tu as dit, Georges.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Non, on en a simplement discuté dans les divers.

M. Boufraquech :

Ok, mais alors j'ai quelques amendements à apporter, si vous voulez bien.

Mme la Présidente :

Là, vous rejoignez un peu plus mon idée. Moi, je vous proposerais quand même de vous voir entre vous et je vais dire pourquoi de manière positive. Parce que je crois que c'est positif le débat qu'on a eu, c'est qu'il y a tellement de chouettes idées qui sont sorties que moi, personnellement, je les verrais bien aussi dans la motion, et donc moi je trouve que tous ceux qui ont eu part au débat devraient pouvoir injecter des choses. Et à ce moment-là, la motion, elle va être validée par toutes, par tous, et elle va être complète. Moi, ma proposition, c'est plutôt que vous vous mettiez, que vous vous mettiez en marge de la séance et que vous la peaufiniez un petit peu en ajoutant les propositions utiles, et à ce moment-là, on sera en

capacité de la voter tous ensemble. Ça vous va, moi, je ne voyais pas une interruption. Je propose de, vu qu'il n'y a pas mal d'interpellations que je puisse, par exemple, les interpellations de monsieur Sumlu, on peut peut-être les faire, et que vous fassiez ça en même temps. Ça vous va, ceux qui sont intéressés, allez-y! Moi, je propose quand même de tenir compte des remarques de madame Piquard, des remarques de madame Evraud, des remarques de monsieur Bijmens, et il y avait encore une remarque de monsieur Eylembosch, il y avait une remarque de monsieur Vancauwenberge. Que tout ça soit dans la motion, et c'est l'issue des débats. Et évidemment, l'échevin devrait aller. Monsieur, monsieur, l'échevin, vous devez aller.

Écoutez, commençons par l'agriculture je pense qu'il est possible que ça puisse se faire sans la présence de tous et que ceux qui ne sont pas aussi intéressés que les autres par ce sujet peuvent se joindre à la discussion sur la motion sur la prime logement. On ferait ça.

Mme la Présidente :

Je propose qu'on revienne, puisque je vois que vous êtes rentrés en séance, à la motion qui étaient débattue par les chefs de groupe et l'échevin des finances. Qui est-ce qui souhaite reprendre la parole? Monsieur Boufraquech, Monsieur De Block ?

M. De Block :

Il faut quand-même respecter la paternité des choses, il est incroyable, bien essayé cette fois-ci. Mais je suis très content que la motion a été enrichie, très content qu'il y a encore une fois officiellement l'engagement de l'automatisme que la commune s'engage à y travailler, ce que je trouve vraiment important aussi, qu'il y a toute une série de propositions qui ont été faites pour qu'on se mobilise, on mobilise les réseaux, qu'on aille dans les endroits où les gens vont, et ça peut être dans les, dans les commerces, mais aussi dans les pharmacies, par exemple. Je pense que l'idée de produire une affichette qui permet d'être un peu placardée partout, partout, je pense que c'est important, en plus du tout boîte qui a été décidé, c'est un appel aussi, je trouve, à toutes, à tous les conseillers, parce que, apparemment, il y a même des conseillers dont les parents n'étaient pas au courant, qui avait cette prime, informons tout le monde dans notre entourage et ainsi, je pense que les gens qui ont un droit pourront en profiter.

M. Boufraquech :

Merci Dirk pour ton intervention et merci aux chefs de groupe qui apportent des amendements à la motion initiale, notamment au niveau des décideurs, nous remplaçons l'ensemble des décideurs, par les ceux que je vais citer, que je vais lire : Le conseil communal de Molenbeek demande au collège d'adapter le règlement sur la prime prolongeant le délai d'introduction de la prime suivant la réception de l'avertissement extrait de rôle 2023 à neuf mois au lieu de six mois. Que cette adaptation s'applique pour la demande de prime logement des années suivantes, de diffuser un toute boîte sur toute la commune informant les propriétaires sur la prime logement, d'activer les réseaux de quartier entre-parents, associations et acteurs économiques à l'information de la prime logement; ensuite d'augmenter la communication à l'information de la prime logement sur les réseaux sociaux. Nous demandons au collège de demander à Bruxelles Fiscalité d'informer les propriétaires occupants de Molenbeek de l'existence de la prime logement communale dans l'avertissement extrait de rôle relative au précompte immobilier et nous demandons au collège de continuer à travailler avec Bruxelles Fiscalité à la mise en place, à terme, de l'automatisation de la prime logement communale. Merci.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Oui, oui, on est d'accord je remercie les conseillers pour leur contribution et l'éclat de monsieur Michel.

Mme la Présidente :

Ok, je vous remercie. Il y a des amendements sur le décide. Il n'y a pas d'amendements sur le reste du texte. D'accord ok, il y a un accord de tout le monde. Ok, d'accord, mais écoutez, c'est une journée œcuménique, c'est merveilleux. Bien, écoutez, dans ce cas, une unanimité, c'est incroyable. Je vous félicite, Bravo, Bravo, Bravo, Bravo, quel succès! Excellent!

31. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Sumlu, Conseillère communale ECOLO SAMEN, relative aux déclarations de mandat des membres du Collège. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Sumlu, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, over de mandaatverklaringen van de leden van het College. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Monsieur Sumlu, à vous la parole.

M. Sumlu :

Cher.ères collègues,

Depuis le lundi 29 janvier, les agriculteur·trices wallon·nes se mobilisent publiquement pour exprimer leur colère. Cette colère est légitime et compréhensible, tant qu'elle s'exprime sans violence.

Emboîtant le pas à d'autres mouvements à travers l'Europe, les agriculteur·trices wallon·nes multiplient les mobilisations, les rencontres, les interviews. Ils visent non seulement les politiques européennes, mais aussi leurs conséquences au niveau régional et fédéral. Leurs principales revendications et points d'attention sont les suivants :

- Revenu décent ;
- Lourdeur et ampleur des charges administratives ;
- Concurrences déloyales (ex : projet d'accord de libre-échange UE-Mercosur) ;
- Complexité des législations, notamment celle qui porte sur les calendriers de semis imposés ;
- Marges accaparées par les intermédiaires et l'industrie agro-alimentaire.

Depuis notre commune de Molenbeek, nous pouvons aussi soutenir à la fois nos agriculteur·trices et continuer à travailler à sensibiliser ,les jeunes et les moins jeunes, à la protection de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles, au développement d'une économie durable qui réduit notre impact sur l'environnement en réduisant les inégalités sociales.

Merci de répondre aux questions suivantes :

- Dans nos marchés publics, y-a-t-il des critères de saisonnalité des aliments et la possibilité de visiter les fermes productrices par les écoles de la commune (1 visite maximum) pour favoriser la production locale et de saison ?
- Est-il possible de s'engager à insérer la commune et ses cantines collectives au label Good Food afin de faciliter l'accès à une alimentation de qualité et de garantir un débouché pour les producteurs et productrices locales, soutenir leurs agricultures durables et encourager concrètement leurs conversions en filières bio ?
- Est-il possible de lancer des petits projets d'agriculture urbaine afin de sensibiliser les habitant.es de Molenbeek à la protection de la biodiversité et la saisonnalité des aliments?
- Quel est le soutien de notre commune envers ses jardins/potagers collectifs qui se trouvent sur son territoire ?
- Qu'est-ce que la commune de Molenbeek a mis en place pour continuer à valoriser davantage l'utilisation des circuits courts, la consommation locale et les produits bio ?

Merci pour vos réponses et réactions.

Mme la Présidente :

Merci, monsieur Sumlu, c'est l'échevin du développement durable, Monsieur Achaoui, qui va répondre? Allez-y, monsieur Achaoui!

M. l'échevin Achaoui :

Oui, merci. Madame la présidente, pour la première question, à notre connaissance, la connaissance du service du développement durable, il n'y a pas de critère de durabilité imposée dans nos marchés publics de manière générale, mais certains domaines l'imposent par exemple les travaux publics. Les écoles peuvent visiter la maison de la nature que nous avons et qui est située à la chaussée de Ninove, qui propose des animations aux classes sur le thème de l'environnement la nature et la biodiversité.

Pour la deuxième question, la commune a adhéré à l'association des cuisines bruxelloises, que vous connaissez, dont elle est devenue membre. Les cuisines bruxelloises est une association de droit public dédiée à l'alimentation dans les cantines scolaires et les crèches communales. Elle privilégie les circuits courts et les producteurs locaux, dont une grande partie des ingrédients sont bio. Au niveau des écoles, des animations diverses autour de l'alimentation saine sont par ailleurs organisées régulièrement. Cependant, plusieurs communes bruxelloises ont tenté de fournir leur cantine avec de la nourriture labellisée goodfood, mais c'est très difficilement faisable sur le long-terme à cause de la question budgétaire.

Par rapport à la troisième question, grâce au soutien de la Région, plusieurs projets relatifs à l'agriculture ou à la protection de la biodiversité sont en cours ou ont été réalisés par, par exemple, projet vert chez-nous, en partenariat avec le Logement molenbeekois, le service développement durable lance cette année un projet d'agriculture urbaine destiné aux habitants de l'Île de Korenbeek, qui vise à la création d'un verger et d'un jardin aromatique. Deuxième projet, projet jardin Decock, également en partenariat avec le Logement molenbeekois. Ce projet va être réalisé dans le nouvel espace vert de tours Decock et visera également la création d'un verger ainsi que d'un potager collectif. Un troisième projet, celui projet de gestion écologique du cimetière. Il s'agit d'un projet de protection de la biodiversité au cimetière de

Molenbeek, qui consiste, entre autres, à planter des zones de prairie, fleuries a dédié des surfaces à la fauche, la fauche tardive et à remplacer progressivement les plantes annuelles par des vivaces, pour que cet espace soit plus accueillant pour la faune, insectes et petits mammifères, plus respectueux de la nature. Il reste agréable pour les visiteurs. Un autre projet, celui Valauvert, ce projet de circularité des matières organiques des espaces verts vise la réutilisation tant que possible les matières organique issue de la gestion des parcs, tontes de tailles, etc., sur place ou en les mettant sur la nouvelle plateforme interne de compostage communal dédié aux déchets verts et brun. Ceci a pour but de valoriser les matières que nous avons et de diminuer la quantité des déchets que nous produisons. Il est évidemment possible de multiplier ce genre d'initiative dans la mesure du budget disponible et pour autant que les habitants soient motivés par cette idée. Il est également rappelé que plusieurs asbl molenbeekoises agissent dans ce sens, entre autres via le label régional goodfood.

Quel est le soutien de notre commune envers ces jardins potagers? Nous avons lancé, bien évidemment, et vous êtes au courant, le subside potager 1080. La commune propose actuellement un subside annuel aux potagers collectifs de la commune ainsi que des conseils aux projets qui en ont besoin. L'appel à subside de 2024 sera affiché sur le site internet de la commune.

Qu'est-ce que la commune de Molenbeek a mis en place pour continuer à valoriser davantage l'utilisation des circuits courts? Les cantines communales sont fournies par les cuisines bruxelloises, qui utilisent en grande partie des aliments d'origine biologique. De plus, la commune travaille actuellement à l'élaboration d'un plan d'action climat qui contiendra, entre autres, des mesures concernant la nourriture et les circuits courts. J'ai dit madame la présidente.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci, monsieur l'échevin, ça nous donne déjà un petit aperçu. J'ai entendu souvent que ça va arriver, où on va réfléchir. C'est déjà bien et je pense que, par rapport à ce qui existe déjà, d'aller plus loin, c'est toujours bien. Par contre, évidemment, beaucoup d'éléments qui ont été donnés dans, si je ne suis pas dans l'ordre désolé, mais dans tout ce qui est de marché public, pour les critères de saisonnalité, vous dites que c'est non, ça n'existe pas dans le marché public. Peut-être à réfléchir. Je pense que je ne crois pas que, avoir le critère de saisonnalité des aliments, c'est quelque chose forcément plus coûteux, mais effectivement plus contraignant, peut-être pour ceux qui, ceux qui produisent les nourritures pour, pour nos cantines écoles, mais en tout cas, je ne pense pas que c'est quelque chose de forcément beaucoup plus cher.

Deuxièmement, vous dites que Goodfood, c'est parfois compliqué, parce que c'est une question de budget. En même temps, vous avez dit aussi que la commune soutient le label goodfood. Pour moi, il y a une contradiction quand même, à la fois, la commune soutient goodfood, mais il y a quand même un problème budgétaire. Est-ce qu'on soutient, est-ce qu'on met les moyens ou on ne soutient pas, parce que c'est compliqué. Pour question de budget, je n'ai pas vraiment bien cerné. Est-ce qu'on soutient ou pas? On met les moyens et après, c'est toujours, bien évidemment, de pouvoir travailler avec les cuisines bruxelloises par rapport à d'autres cuisines de collectivité. Effectivement, c'est un bon choix et ça, c'est évidemment, c'est une bonne, de bonnes manières de fournir en tout cas nos cantines et nos écoles. Merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, bravo pour le travail réalisé.

27. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vancauwenberge, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à l'expulsion des occupants du bâtiment situé Chaussée de Gand 645. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Vancauwenberge, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, over de uitzetting van de bewoners van het gebouw Chaussée de Gand 645. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je vous propose qu'on prenne peut-être à l'interpellation de monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Il nous revient que les occupants des bâtiments de l'ancienne maison de repos propriétaire de la multinationale Korean située chaussée de Gand 645 soient menacés d'expulsion.

Ce bâtiment était vide lorsque quelque 112 personnes, dont une 20-aine d'enfants, l'ont occupé fin octobre 2023.

Le bâtiment est en passe d'être vendu à CHJT, qui a déclaré que le bâtiment serait inoccupé durant au minimum une année, le temps de débiter les travaux.

Ils étaient ouverts de signer une convention d'occupation temporaire d'un an moyennant certaines conditions. Le cabinet Marron et plusieurs associations (à notre connaissance notamment CIRE, l'ASBL 100PAP, l'équipe mobile cover, ...) leur sont venues en aide, ce qui rendait une convention d'occupation temporaire possible.

Des négociations entre le vendeur, l'acquéreur, la Région sont à notre connaissance toujours en cours.

La commune serait également intervenue positivement pour chercher une solution et éviter une expulsion.

Cependant, le 14 février dernier, l'organisation des occupants est informée que le propriétaire actuel, Korean, veut faire expulser les résidents.

Une expulsion serait évidemment une catastrophe pour les résidents actuels, et inutile étant donné que le nouvel acquéreur ne commencera pas des travaux cette année. Une convention d'occupation temporaire accorderait un répit de quelques mois aux occupants pour trouver d'autres solutions pour éviter de se retrouver dans la rue.

Mes questions:

- Est-ce que cette menace d'expulsion est toujours d'actualité?
- Est-ce que la commune est encore intervenue ces derniers temps en vue d'éviter une expulsion?
- Est-ce que le bourgmestre s'engage à ne pas mettre à disposition les forces de police pour procéder à cette expulsion?

Mme la Présidente :

Merci pour l'interpellation. Madame Barret.

Mme Barret :

Oui, merci. Je voudrais appuyer cette interpellation pour rappeler qu'il y a 112 personnes qui vivent là, des familles et des personnes âgées, que Korean a quitté la table des négociations coordonnée par la Région, le cabinet Marron, sans effectivement donner d'explication, j'aimerais relayer ce qui a déjà été dit, mais en tout cas appuyé. Apparemment, le contact avec madame le bourgmestre a été, a été fait ce jour. Est-ce qu'il est possible de ne pas envoyer la police pour l'expulsion qui est prévue par huissier? Est-ce qu'il est possible de faire et de soutenir une médiation avec le propriétaire et, comme, apparemment, c'est déjà convenu, autoriser le rassemblement devant Korean samedi à douze heures? Merci.

Mme la Présidente :

C'est moi qui vais répondre pour le collègue sur cette question. D'abord le cadre général. Vous savez que la problématique de l'Accueil la problématique de l'asile la problématique du sans-abrisme n'ont fait qu'augmenter les dernières années et depuis que cette législature a commencé, nous avons beaucoup travaillé là-dessus sur deux axes principaux. Premièrement, la création du service sans-abrisme, qui est logé, j'ai dans les services de prévention aujourd'hui, qui comptent désormais quatre personnes et qui travaillent avec des maraudes sur le mal-logement, sur les squats, sur l'accompagnement et je les remercie parce qu'ils font un travail incroyable et très difficile au quotidien. Et deuxième axe, les occupations temporaires, gérées également par madame Philippart, dont je veux saluer à la fois le dévouement et le professionnalisme, parce que, depuis le début de la législature, c'est elle qui est à la manœuvre dans tous ces départements. Occupations temporaires, on en a géré une demi-douzaine. Ça compte des centaines, et même presque un millier de personnes. Je pense qu'on a pu mettre à l'abri grâce à ces techniques depuis le début de la législature. Je pense à la collaboration avec VSP. C'est l'occupation rue Van Malder, ce sont les projets avec le logement social, c'est l'occupation rue de Birmingham, c'est la casa tamam, évidemment, avec des centaines de personnes dans le BAT, et c'est tout l'épisode KBC où tout a pu être géré dans la dignité. Et à quoi je pourrais rajouter aussi l'occupation du pont où, je pense aussi, on peut être fort d'un succès dans le relogement dans la dignité, alors que les situations étaient dramatiques, que la façon de travailler du niveau fédéral était difficile, on a pu trouver des solutions et toujours, la commune de Molenbeek est très fière de son titre de commune hospitalière. Je dis tout ça parce que je suis bien au courant qu'il y a à peu près 120 occupants dans l'occupation de la chaussée de Gand. Pour tout vous dire, c'est juste à côté de chez-moi. Je vois très bien de quoi il s'agit, parmi c'est à-peu-près 120 occupants, il y a une vingtaine d'enfants ils sont soutenus par un collectif qui est voisin de VSP, qui s'appelle le collectif pour les sans-papiers bénévoles intégrés de Bruxelles. Et la situation est difficile. Pourquoi? Parce que, finalement, toutes vos questions tournent autour de: que peut faire une commune pour éviter une expulsion. Et c'est un peu facile. Malheureusement, j'aimerais beaucoup que ce soit le cas, de penser que la commune peut tout faire pour éviter une expulsion. Ce n'est pas aussi simple. Lorsqu'un juge a décrété une expulsion en théorie, la police exécute ce que le juge dit n'a même pas besoin d'un appui politique local, elle exécute. Et ça, c'est le cadre général. La commune peut-elle, éviter une expulsion quand ça ne concerne pas un de ces bâtiments et quand c'est une ordonnance d'un juge, la commune a très peu à dire. Ici, on est dans une situation qui est déjà très avancée, puisqu'ils sont entrés dans le bâtiment le quatre novembre. Moi, j'étais encore à ce moment-là en congé de maladie. Ça a été très bien géré par mes collègues. Malheureusement, très vite, le 29 décembre, il y a eu une signification du jugement avec commandement de déguerpir. Il faut vous rendre compte que ça veut dire que le jugement est prononcé le 21 décembre et signifié, le 29 décembre, le fait qu'on soit aujourd'hui à la mi-février et que ça n'ait toujours pas été mis en œuvre. C'est évidemment le fait, non pas

de ce que la police n'ait pas obéi au jugement, où le propriétaire ait été hyper sympathique, c'est parce qu'il y a toute une série d'acteurs qui sont intervenus pour essayer de faire en sorte que ça ne se passe pas. Et parmi ces acteurs, il y a des acteurs publics, et il y a le collectif. Et je remercie le collectif auprès des citoyens sans papiers. Des acteurs publics, ce sont concrètement des représentants des cabinets Vervoort et Marron, mais c'est aussi la Febul Bruxelp, le Sprb, la COCOM, et des acteurs privés qui sont le propriétaire actuel, qui est Korean, et celui qui est pressenti comme nouveau propriétaire, qui s'appelle CHJT. Concrètement, c'est le groupement, on fait partie Titeca, ces Titeca qui veut acheter ça. Le seize janvier, il y a la première réunion entre tous ces gens. Et le seize janvier, moi, j'ai fait dire à la police, mais aussi aux huissiers et dans toute l'histoire j'ai eu de manière répétée ces personnes en ligne, que, puisqu'il y avait une chance de médiation, on devait laisser cette chance se dérouler et on ne devait pas pratiquer d'expulsion ça, c'est le début de l'histoire. A priori, il y avait un accord de principe pour une convention et effectivement, ensuite, il y a une visite de l'occupation par Korean, le CHJT, Cofinimmo, toujours dans l'idée le 24 janvier, qu'on pourrait aller vers la signature d'une convention d'occupation précaire. Ça continue et effectivement, et l'huissier et la police restent en attente jusqu'au quatorze février, où on m'annonce que c'est un échec de la négociation. Et l'échec de la négociation serait dû au fait que Korean, qui est le propriétaire actuel, souhaiterait l'expulsion dans les quinze jours parce qu'il n'aurait pas la possibilité d'assurer le bâtiment. Depuis, une série de messages contradictoires arrivent et je vous avoue que je ne sais pas si c'est la vraie raison ou pas. C'est possible, c'est possible que non. J'ai reçu la demande du collectif qui accompagne les habitants de gérer à titre personnel une nouvelle médiation et je dois dire que c'est assez pénible, parce que je ne sais pas du tout si c'est possible d'y arriver. Évidemment, vous comprenez tout ce qui est, tout ce qui s'est déjà passé. Il y a des choses que nous ne savons pas. Pourquoi Korean change d'avis, je ne sais pas, je ne sais pas s'ils vont accepter d'avoir une nouvelle médiation, et ça, c'est ce que je peux vous dire à ce stade, et aussi, je veux dire que je suis à la fois honorée qu'on puisse penser que je peux réussir là où tous les autres ont échoué et assez inquiète parce que la situation est déjà dramatique et je ne sais pas si je pourrai trouver une véritable solution. Monsieur Vancauwenberge, allez-y.

M. Vancauwenberge :

Merci, madame la bourgmestre, je n'ai pas dit que la commune pouvait tout faire ici. Je dis ça à un moment parce que c'est un bâtiment privé, il y a la justice qui intervient, etc., ça, je me rends bien compte, mais je pense que la commune peut avoir une attitude pour pousser dans un sens ou dans un autre. Et jusque maintenant, je pense que vous l'avez fait, ou vous avez essayé de le faire. Par rapport à la police, je suis un peu étonné. Vous pouvez peut-être quand même dire: la police, vous ne participez pas à une action. Je pensais que c'était possible pour le chef de police. Ce qu'on peut faire aussi, mais ça, c'est un long-terme, c'est revoir un peu la loi sur la trêve hivernale, qu'on peut compléter, parce que maintenant, des cas comme ça n'est pas dedans. Mais ça, on peut le faire dans nos partis, pour revoir cette loi et pour ne pas se retrouver devant cette situation et aussi faire quelques démarches envers Korean. C'est quand même une commune 100.000 habitants qui a un certain poids. C'est eux qui devront prendre la décision et une attitude, et donc on peut quand même leur faire comprendre qu'ils ont aussi un rôle social, surtout qu'on ne comprend pas ici ce qu'ils perdraient, même en laissant ces gens-là quelques mois de plus dans ce bâtiment, pour éviter certains drames, aussi, soutenir les occupants dans leur combat maintenant, pour, pour, pour rester encore un peu à l'abri quelques mois, avec toutes les familles et les enfants. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci, monsieur Vancauwenberge.

28. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vancauwenberge, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à l'aménagement de la chaussée de Ninove. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Vancauwenberge, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende de inrichting van de Ninoofsesteenweg. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Nous apprenons que la commune a recalé le projet de réaménagement de la chaussée de Ninove. Le projet de réaménagement de la chaussée de Ninove recalé par la commune de Molenbeek. En cause, la suppression de places de parking qui ne sont pas compensées par des places hors-voiries. Cela nous a étonné.

Car au conseil du 24 janvier, je vous avais interrogé à ce sujet, et plus spécialement les pertes de places de parking chaussée de Ninove. Et j'avais eu l'impression que le problème était en phase d'être résolu.

Vous aviez répondu qu'il y avait une étude sur le stationnement et vous avez mentionné une assez longue liste de parkings de substitution hors voirie. Je vous ai demandé où vous en êtes dans la négociation avec les propriétaires de ces parkings, et sous quelles conditions ces places de parking seront mises à la disposition des riverains.

Quelles sont les conclusions de l'étude concernant la chaussée de Ninove? Pouvez-vous nous procurer une copie de cette étude (ainsi que celle concernant le QM? Vous estimez à combien le nombre de places de parking qui risquent d'être supprimées? 95? Et dans quels délais?

Par rapport à ces parkings que vous avez mentionnés, c'est quoi les démarches que vous avez entreprises? Où en êtes-vous dans les négociations avec les propriétaires de ces parkings et de quels parkings s'agit-il? Quels sont les problèmes que vous rencontrez dans ces négociations?

Qu'est-ce que vous avez entrepris pour compenser les places supprimées?

Vous avez déclaré avoir recalé le projet faute de concertation avec la Région. Qu'est-ce que vous reprochez à la Région? Vous avez déclaré à la presse avoir "formulé plusieurs remarques qui n'ont pas été retenues". De quoi s'agit-il?

Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Monsieur Achaoui.

M. l'échevin Achaoui :

Merci Madame la présidente, je vous remercie pour votre question. La réponse va être très courte. Tout d'abord par rapport à l'aménagement de la chaussée de Ninove, il faut savoir

que c'est la Région qui a la main sur l'ensemble du projet. Nous sommes finalement, en tant que Commune partenaire, peut-être si on obtient gain de cause, mais on est, évidemment, l'avis nous est soumis, comme pour la commune de Koekelberg puisque le tronçon qui est concerné concerne deux communes: Anderlecht, Koekelberg et Molenbeek. Dès l'entame de ce projet, c'est un projet qui date depuis un certain temps, il ne date pas de, je dirais, on remonte même à neuf, dix ans. Et depuis deux ans, il y a cette volonté d'accélérer ce processus, parce qu'il ne s'agit pas uniquement de ce tronçon-là, mais c'est l'ensemble de la chaussée de Ninove et il y a trois gros tronçons. Mais le premier tronçon qui est concerné par cet aménagement, c'est le tronçon Dilbeek Prince de Liège. Ce que nous avons évidemment émis comme avis et comme remarque, c'est d'abord un manque de consultation, de concertation, puisqu'à partir du moment où nous sommes sollicités, nous faisons partie intégrante de ce projet et nous déplorons le manque de concertation avec la commune et Anderlecht est toujours dans la même perspective et dans la même conclusion, nous avons formulé plusieurs remarques, justement lorsqu'il s'agit de suppression de stationnement, l'ordonnance prévoit une compensation en hors voirie, c'est une condition. Nous avons évidemment sollicité la Région pour, justement, cette question importante: quelles sont les alternatives de compensation hors voirie? Nous avons effectivement, c'est la réponse à votre question du mois passé, un certain nombre de pistes de réflexion par rapport à des privés, parmi lesquelles il y en avait six. C'était une réflexion théorique. Nous avons requestionné évidemment la région, comme vous me questionnez aujourd'hui, l'état d'avancement par rapport à ces négociations, puisque c'est la Région qui est la main. Nous n'avons pas la main par rapport à cette question. Là où je vous parle, c'est le, c'est le statu quo, il n'y a pas de résultat probant par rapport à cette compensation, et ça reste une question théorique. Nous l'avons fait remarquer, avec mon collègue Gjanaj, lors de la dernière commission de concertation qui a eu la semaine dernière, nous avons formulé clairement que nous ne pouvons pas nous contenter de simplement des perspectives théoriques en termes de compensation, et il fallait absolument aboutir. La suppression de nonante-cinq places concerne à la fois la partie anderlechtoise et molenbeekoise, mais une grosse partie, c'est plus ou moins 45 à 50 places nous concernant. C'est important dans cet axe-là, puisque nous avons évidemment fait remarquer que c'est une voirie commerçante, l'étude qui a été faite, que nous avons demandée, parmi les remarques que nous avons formulées, nous avons formulé l'obligation de la nécessité d'avoir une étude de mobilité objective faite par un organisme dédié et pas simplement se contenter de l'état des lieux faits par parking Bruxelles, qui n'a pas cette prérogative de faire des études de mobilité, mais simplement donner une cartographie de la situation, chose qui a été faite, mais pas pour la question de l'étude de mobilité. À ce stade où je vous parle, il n'y a pas de réalité de mobilité par rapport à cette question. Deux éléments importants: pas de compensation hors voirie, pas une étude objective de la mobilité sur l'ensemble du périmètre. On a questionné également sur le report, le report sur les autres, voir perpendiculaire et adjacente. Nous n'avons pas eu de réponses claires à nos questions et avec le collège, évidemment, on en a discuté, on a émis un avis négatif, Anderlecht a émis un avis négatif, favorable, sous conditions, mais des conditions de trois pages. On est arrivé finalement à cette même conclusion: l'aménagement tel qu'il est proposé. Nous avons clairement dit que l'aménagement est important, il était nécessaire, mais pas à n'importe quel prix, pour la commune de Molenbeek. En tout cas, ce qui nous concerne, la commission, la dernière commission, nous avons obtenu un report de cette discussion puisque nous n'avons pas pu voter, et c'est mis à une date ultérieure pour justement rediscuter, parce qu'il y a cette prérogative de déposer un permis très rapidement en 2024, mais nous ne pouvons pas prendre de risque par rapport à cette question-là. Si le permis est déposé, ça sous-entend que, finalement, nous sommes d'accord, il y a eu une enquête publique qui a été faite en décembre du 27 décembre jusqu'au 27 janvier, nous avons clairement dit que c'était une période creuse, délicate, parce que la période des vacances et solliciter évidemment les habitants dans ce cadre-là, était aussi préjudiciable pour un certain nombre d'éléments, nous avons préconisé que la consultation la plus large possible était importante et nécessaire, chose qui n'a pas été faite. Les habitants n'ont pas le sentiment d'avoir été sollicités ni consultés par

rapport à cet aménagement, voilà des raisons importantes qui nous ont obligé, d'une certaine manière, à émettre un avis négatif.

M. Vancauwenberge :

Oui, merci. Monsieur l'échevin vous dites que, pour les places hors voirie, ce n'est pas votre job d'aller arranger ça. C'est ça que vous dites. C'est la région qui doit le faire, ce n'est pas vous.

M. l'échevin Achaoui :

C'est piloté par la Région. Ce n'est pas la commune d'aller puisque nous n'avons pas cette prérogative des pistes de réflexion ont été proposées, mais les contacts ont eu probablement eu lieu, mais il n'y a pas de résultats probants par rapport à ça, et on ne peut pas se contenter simplement des démarches théoriques, mais il faut qu'on soit, nous ne sommes pas, évidemment, contraires à ce que des compensations soient, soient réalisées, mais elles doivent être concrètes. Et aujourd'hui, nous n'avons aucune, aucun projet parmi les six propositions de parking que nous avons énumérées la fois dernière. À ce stade-ci, on est nulle part et il n'y a aucun cas, je dirais, précis par rapport à cette compensation.

M. Vancauwenberge :

Mais si, par exemple, il y a un grand magasin qui a un parking, qui doit négocier ?

M. l'échevin Achaoui :

C'est la Région. C'est la région qui négocie avec l'acteur privé.

Mais je vous dis aujourd'hui la seule étude, si on peut appeler ça une étude, c'est les chiffres que nous a obtenus, via parking Bruxelles. Mais cette, cette étude, c'est une cartographie. On vous dit exactement: il y a, combien de places sont occupées, quelle est la tranche de saturation? Est-ce que? Mais l'étude de mobilité, ce n'est pas ça. L'étude de mobilité doit comprendre évidemment, à la fois évidemment la place de stationnement, mais également le flux et la question de la mobilité.

L'autre étude est disponible et je peux vous l'envoyer.

30. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Bijmens, Conseiller communal N-VA, relative à l'ordonnance concernant le précompte immobilier par quartier, par type de bâtiment, superficie ou revenu cadastral. (Complémentaire)
Gemeentelijk Secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Bijmens, Gemeenteraadslid N-VA, betreffende ordonnantie onroerende voorheffing per wijk, type gebouw, oppervlakte of kadastraal inkomen. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Bijmens.

M. Bijmens :

Ministers Gatz en Clairfayt hebben een ordonnantie klaar die in eerste lezing is goedgekeurd. Deze ordonnantie laat gemeentebesturen toe om de opcentiemen op de onroerende voorheffing te verhogen of verlagen per wijk, type gebouw, de oppervlakte van de gebouwen of het kadastraalinkomen. Op deze manier zou de gemeente bepaalde beslissingen kunnen maken: Bepaalde wijken aantrekkelijker maken • Handelspanden meer of minder laten

betalen, hetzelfde voor kantoren• Grotere winkel meer belasten, kleinere minder. Hogere kadastrale inkomens meer laten bijdragen. Tegelijkertijd zou de gemeente dan de kantoor- en handelsbelasting kunnen laten vallen en zo voor een vereenvoudiging zorgen. Vragen voor het gemeentebestuur: Is er al nagedacht over waarvoor de gemeente deze nieuwe financiële armslag zal inzetten? Indien de gemeente opteert om kantoorpanden en handelszaken meer opcentiemen toe te kennen, gaat ze dan het engagement aan om de huidige kantoor- en handelsbelasting af te schaffen? Kan men mensen met meerdere eigendommen meer opcentiemen meer toekennen? Dit zou dan ineens het probleem oplossen om de huisvestingspremie automatisch toe te kennen. Deze premie kan dan afgeschaft en men kan de mensen met 1 eigendom minderopcentiemen toekennen of de mensen met meerdere eigendommen meer opcentiemen toekennen.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Monsieur pour votre question, mais si je comprends bien, vous faites référence au nouveau projet dont j'ai cité tout à l'heure le projet de Gatz et Clairfayt. Je trouve aussi ce projet relativement intéressant. Mais ce texte n'est passé que l'étape de la première lecture, soit l'aval du gouvernement, mais il doit être analysé par le Conseil d'état qui rendra des avis. Le texte et ses avis passeront en seconde lecture auprès du gouvernement. Il devra ensuite passer en commission au parlement et, par la suite, en séance plénière du parlement. Le gouvernement pourra ensuite promulguer le texte. Pour moi, tout ça, si tout va bien, ce sera pour 2025, ça sera pour mon successeur. Je ne peux pas vous dire beaucoup plus, tout d'autant que vous posez des questions sur un peu: qu'est-ce qu'on va faire avec ce qu'on pourrait gagner? Mais actuellement, c'est difficile de déjà prévoir des choses comme ceci, c'est tout ce que je peux vous dire.

**31. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Sumlu, Conseillère communale ECOLO SAMEN, relative aux déclarations de mandat des membres du Collège. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Sumlu, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, over de mandaatverklaringen van de leden van het College. (Aanvullend)**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Ok, merci. Vous savez bien que chez-nous, les écolos, on aime bien la transparence et non-cumul des mandats. Effectivement, ici, le but de mon interpellation, ce n'est pas contre les personnes, mais c'est en tout cas, c'est un constat, et je poserai mes questions après, à la fois sur les personnes, sur certaines personnes et, à la fin, qui est des questions collectives. Premièrement, plusieurs d'entre vous m'ont posé la question: est-ce qu'on ne devrait pas, peut être plutôt traiter cette interpellation en huis-clos? C'est non, parce que ce sont des informations publiques. Moi, je suis allé en premier lieu sur la Cour des comptes, sur le site de la Cour des comptes, il y a un moteur de recherche. Tout est transparent, tout est public, et c'est même une obligation pour des mandataires au niveau vous, les mandataires, au niveau du collège.

Deuxièmement, effectivement, sous la Cour des comptes, ce sont des fourchettes, des montants, c'est une volonté politique de ne pas mettre sous la Cour des comptes, en tout cas, des montants exacts. Mais on a la chance d'avoir une commune dans lesquelles la transparence, en tout cas ce niveau, est respectée. Chaque mandataire du collège, chaque année, publie ses mandats avec le revenu réel en brut, qui ont été perçus, et on peut le trouver

aussi sur le site de la commune. Ce sont des informations qui sont disponibles à tout le monde, mais je remercie notre collège de pouvoir nous permettre de pouvoir être au courant, de nous permettre de voir l'ensemble des mandats sur le site de la commune de manière très simple. Et certains de ces mandats sont uniquement parfois, il y a certains, certains membres du collège, ils cumulent certains mandats, mais certains mandats sont conditionnés le fait d'être conseiller communal ou le fait de faire partie du collège, et la plupart sont de toute façon non rémunérés au niveau local ou régional. Je pense que la manière dont je voudrais faire mon interpellation, ça ne va pas sur ces mandats-là, sur cette liste, la plupart de nos échevins et notre bourgmestre, la plupart de ces mandats-là sont non rémunérés. La plupart sont effectivement salariés qu'uniquement avec leur mandat d'échevin. Ça, ce sont des constats.

On revient au point un peu plus crucial dans moi, j'ai pris l'ensemble des listes des mandats sur le Cours des comptes. Après, j'ai pris les différents montants qui se trouvent sur le site de la commune dont vous avez déclaré les montants. Je n'invente rien. Il n'y a pas madame Raiss là-dedans, parce que c'est uniquement pour le mandat en 2022. Vous n'étiez pas dans le collège, vous n'êtes pas là-dedans. Deuxièmement, il y a effectivement une erreur que je l'ai faite, je le dis, je ne l'ai pas vu, c'est pour madame Ouberri. J'ai oublié d'ajouter effectivement votre mandat en tant que directrice de l'ABEF en 2022. C'est ce que vous avez déclaré sur le site de la commune. C'est écrit: oui, c'est tout à fait. J'avais oublié d'ajouter ce montant et par contre, je voudrais poser la question. C'est marqué un montant en plus de 24.000 €, mais c'est marqué en cinquième tiré. J'aimerais bien savoir de quoi il s'agit un cinquième tiré évidemment, dans le constat. Moi, en tout cas, la question que je j'évoquerai ici, c'est sur: madame Schepmans, c'est quelque chose de tout à fait légal de pouvoir cumuler un mandat en tant que député plus en tant que qu'échevin à Molenbeek. Mais effectivement, j'ai envie de dire: à partir de 2024, ce ne sera plus le cas, parce qu'il y a une révision et que, grâce au parlement bruxellois, ce ne sera plus le cas. Maintenant, chaque député échevin devrait pouvoir choisir entre un des deux mandats à partir de 2024 après les élections. On avance en tout cas dans ces non-cumuls grâce à notre gouvernement bruxellois, qui a pu permettre de mettre ça en place. C'est une bonne chose.

Et en dernier, j'arrive à monsieur Achaoui. Là, je ne sais pas quoi dire. Effectivement, vous nous donnerez les éléments parce que, à la fois les montants, j'ai envie de dire: c'est quand même important, parce qu'à la fois, vous êtes un échevin à Molenbeek. Je trouve qu'on est quand même dans une commune de 100.000 habitants. Le travail d'un échevin, ça prend quand même beaucoup de temps. Je n'ai jamais été, mais je suppose, moi, j'ai un emploi temps plein. Ça me prend beaucoup de temps et j'imagine déjà, en tant que conseiller communal, pour la préparation, ça prend du temps. J'avoue et je ne suis pas un surhumain. Peut-être, vous l'êtes mais à part d'être échevin, vous êtes aussi membre du conseil d'administration de Fluxys belgium. Effectivement, dans votre déclaration sur le site de la commune, c'est le montant qui est écrit. Un peu, c'est écrit à la main, je suppose. Par rapport à la Cour des comptes, je suppose que c'est quasi le même montant, même un peu supérieur, même à votre rémunération en tant qu'échevin. Écoutez, c'est devant moi.

En dehors de ça, évidemment, vous avez d'autres mandats qui sont rémunérés de manière assez importante. On arrive quand même dans un montant aux alentours de quasi plus de 230.000 €. Mais vous nous expliquerez effectivement, c'est brut, vous nous expliquerez pourquoi. À part ces constats-là, je voudrais poser évidemment juste trois-quatre questions. Pour l'ensemble j'aimerais bien avoir évidemment quelques réponses. Le fait de pouvoir évidemment cumuler, c'est ça nous pose: la question de votre disponibilité en tant qu'échevin pour l'ensemble de vos compétences et pour l'ensemble des habitants et habitantes, et la question de la transparence et vos responsabilités dans vos fonctions différentes, parce que vous cumulez quand même plusieurs mandats. Le renouvellement de la démocratie et la participation démocratique en général, et la question aussi les conflits d'intérêt le fait de pouvoir, effectivement de cumuler autant de mandats, est-ce qu'à un moment

donné, c'est est-ce que vous êtes toujours en capacité, en tant que mandataire de prendre des dépositions, des décisions impartiales et dans l'intérêt général? Merci.

M. De Block :

Moi, j'ai d'autres remarques. La première chose, c'est que c'est quand même, ce sont des montants énormes de revenus, et je me joins vraiment à la question de la transparence au niveau du boulot qui est fait. Et allez, je le dis, je ne demande pas qu'on pointe en tant qu'échevin à la commune, mais je pense que ça serait vraiment important d'avoir une transparence exacte sur quel est le temps qui est imparti à la commune spécifiquement. Moi, je trouve que c'est que c'est fascinant que certains échevinats, peut-être pas tous, mais que certaines sont combinables avec autant de mandats encore. Moi, je n'arrive pas à comprendre.

Deuxièmement, ça me fait poser la question: comment les partis politiques décident d'accorder tel ou tel mandat à tel ou tel échevin ou de le rajouter? Comment on juge? Est-ce que c'est sur la capacité de travail de la personne qu'on peut rajouter encore des mandats, parce que c'est juste une bête de travail? Comment c'est jugé et c'est intéressant parce que ce sont des mandats publics. En plus, ils représentent la commune complètement. Je suis curieux d'entendre comment ça se discute. Finalement, ce sont des montants tellement énormes que je me pose la question: comment ça se fait que les salaires ne sont pas plafonnés à un moment donné? Et je croyais avoir compris que les revenus publics, quelque part, étaient plafonné à 150 % pour les députés. Il y a des députés ici et je ne vois pas de plafonnement. J'aimerais bien comprendre. Et finalement, est-ce que, est-ce que le collège, avec ce genre de montant, ne devrait pas faire un effort dans l'effort budgétaire qui va venir en 2024? Parce que je vois qu'on va demander à plein de gens de payer plus? On est en train d'étudier des augmentations de taxes, de redevance, tuti quanti. Moi, je trouve que ça, c'est logique, que le collège mette la main dans la poche. Et je pense aussi que c'est une discussion au niveau des cabinets que, en plus des salaires des échevins et tous les mandats, il y a aussi les cabinets, tous les cabinetards qu'à mon avis, il faut vraiment économiser là-dedans et faire fonctionner l'administration et mettre le personnel dans l'Administration avant tout.

Mme la Présidente :

Merci, je pense qu'il y a peut-être plusieurs collègues qui voudront intervenir, mais on avait d'abord décidé en collège que je ferais une réponse générale. C'est moi qui vais commencer d'abord monsieur le chef de groupe, je vous remercie pour votre interpellation. Elle porte sur la nécessité de transparence des mandataires dans l'exercice des responsabilités qu'ils exercent grâce au nom des citoyens de la commune, et je vous rejoins, cette transparence, elle doit permettre non seulement d'éviter les conflits d'intérêt c'est vraiment important, mais aussi de garantir la bonne utilisation des moyens publics. Je vais essayer quand même de pas être très longue, parce qu'on m'a préparé quelque chose de très long, mais je voudrais surtout être assez claire. Je pense qu'il y a moyen de dissenter, d'expliquer beaucoup de choses, parce qu'il y a lieu de distinguer la loi, d'une part, l'éthique d'autre part et, pour finir, la déontologie, qui est encore l'application à titre personnel, de certains principes d'éthique et de morale. Et je ne vais pas rentrer dans ces détails, mais il y a vraiment matière, et ce n'est pas pour rien qu'on a évolué beaucoup ces dernières années, à parler énormément. Je voudrais quand même rappeler un tout petit peu que l'encadrement légal en Belgique est déjà quand-même assez fourni et que ce qui s'applique en principal au niveau des incompatibilités et chez-nous, c'est la loi communale article 71 à 75 en particulier cette loi, mais on exerce le plafonnement des rémunérations et des avantages, ainsi que les procédures de contrôle et de sanction. On est quand même une loi qui est, qui est très avancée, qui est assez, j'allais dire sévère, en tout cas une loi évoluée. Je vais dire ça comme ça. Par rapport à ces questions et à ce sujet, je pense que ça, c'est une petite remarque factuelle. Certains des montants que vous avez mentionnés ne sont pas tout à fait justes, dans le sens où il est possible, je pense, que vous ayez pris des montants maximums plutôt que

des montants réels. Et, par ailleurs, je dois aussi, et c'est important, parce que vous avez évoqué des montants, rappeler à tous ceux qui nous regardent, et même aux conseillers, qui sont ici présents, qu'on parle bien à chaque fois de montant brut et pas de montants nets. Et c'est important, parce que c'est évidemment très, très différent, très, très différents, et souvent du simple au double. Ici, les montants que vous avez cités sont tous des montants bruts.

Ça signifie quoi, l'encadrement légal? Ça signifie que, d'abord chaque membre doit faire sa déclaration. Vous avez souligné, je vous remercie, que ça a été fait dans notre commune, que c'est rendu public dans notre commune. Il y a un autre aspect, c'est que la Région reçoit ses déclarations, les contrôles, et ça aussi, c'est fait et d'ailleurs chaque année, il y a un certain nombre de mandataires publics, ce n'est pas forcément le cas chez-nous, mais qui se fait taper sur les doigts, ce qui montrent bien que ce système fonctionne.

Par ailleurs, chaque membre du collège qui va siéger dans une entité publique, que ce soit un EIP régional, un endroit fédéral qui peut porter toutes sortes de noms, ou une intercommunale, va voir son mandat déclaré par l'organisme où il siège, va aussi être soumis à contrôle. Nous sommes tous ici largement contrôlés. Les échevins et la bourgmestre sont extrêmement contrôlés par rapport à ces mandats, et ça, c'est aussi une conséquence de l'encadrement légal.

Pour finir, dans l'assemblée parlementaire, c'est également pareil et on voit que ça, c'est quelque chose qui est examiné via une commission d'éthique adhoc, et ça se passe, et cette partie-là se passe même depuis encore plus longtemps que la partie loi communale, qui a été durcie plus récemment.

J'ai encore deux remarques par rapport, puisque vous demandez mes réactions, vous avez des questions qui sont assez vastes et surtout nos réactions. Vous avez repris de manière détaillée les mandats qui sont exercées par les membres de ce collège et les deux remarques sont la suivante, les suivantes, pardon, la première, c'est qu'il y a une grande précaution à prendre, et vous avez abordé un peu ce point au début de votre intervention, c'est que beaucoup de ces mandats imposent à celui qui les exerce de siéger de manière dérivée dans d'autres mandats. C'est toute la thématique des mandats qu'on appelle dérivés. Pour faire simple, si un mandataire est amené à être membre d'un organe d'administration par exemple pour le compte d'une intercommunale, bien souvent il va être amené à représenter aussi cette intercommunale dans d'autres organismes et en en général, c'est le cas la plupart du temps, ces mandats dérivés le sont à titre gratuit et ça va être une manière qu'a un premier organisme dans lequel vous siégez de s'assurer de remplir ses obligations vis-à-vis d'autres organismes. Mais là aussi, il va y avoir un contrôle. Évidemment, quelqu'un qui ne va jamais là où on l'envoie à un moment ou un autre, ça tourne mal parce qu'il y a une décision politique négative pour l'organisme d'origine qui se passe, et là, il se retrouve à se faire taper sur les doigts. Mais ça, ça fait que, tout d'un coup, il y a certains mandataires qui, juste du fait de leur compétence, ils l'ont ils n'ont souvent pas choisi leurs compétences, entre guillemets mes échevins n'ont pas choisi leur compétence. C'est plutôt moi qui ai dit: écoute, toi, tu ferais bien ça, etc, et ils se retrouvent, pour une raison pour une autre, dans un organe avec des mandats dérivés et une liste plus ou moins longue, en général, de mandats non rémunérés.

La seconde remarque concerne tout ce qui est autre, c'est-à-dire les engagements dans le secteur privé, la société civile ou au sein de mandats délivrés par nos partis politiques respectifs. Et c'est vrai que nous pouvons investir du temps à ça, et on peut, on pourrait, qualifier la plupart de ces mandats de mandats militants. Et là se pose une vraie question, puisque vous dites: il peut y avoir une concentration du pouvoir. Bien sûr, c'est quelque chose qui nous préoccupe, c'est quelque chose qui doit préoccuper. C'est important. Mais en même temps, les citoyens nous demandent d'être des élus représentatifs. Pour être des élus représentatifs, il faut quand même qu'on ait encore des liens et il faut qu'on ait des liens avec la société civile, qu'on ne soit pas totalement déconnecté hors-sol. Et une série de ces

mandats-là, des mandats qu'on peut qualifier de militants, servent à ça, servent à garder aussi, moi, par exemple, j'ai un mandat à la mutualité socialiste. J'y tiens. C'est un mandat qui me permet de garder fortement les pieds sur terre sans la matière santé et soins, c'est un exemple parmi d'autres et ça, évidemment, ça peut aussi créer de la confusion, parce que si on s'imagine que ce mandat, c'est une raison, c'est un mandat soumis au cumul, non, c'est un mandat qui apporte beaucoup de choses par rapport à ma capacité de faire, de pratiquer mes autres mandats et, par ailleurs, je ne suis pas payée dans ce mandat.

Vous posez la question de savoir si on sait faire tout ça. Ça, c'est vraiment une question très vaste, parce que vous voyez que si on est clair, comme je viens de le faire, j'ai envie de dire: un mandat qui peut être utile pour moi et m'apporter beaucoup, et me demander peu, va peut-être, au contraire, pour vous, vous paraître un mandat superfétatoire, lourd, et ainsi de suite, c'est assez compliqué. Ce n'est pas si simple de se dire: mais oui, non, ça, c'est un mandat trop, ça, c'est vraiment un mandat de profiteur ou des choses comme ça. C'est compliqué. Ça, je voulais le préciser.

Qu'est-ce qui va se passer en 2024? Il va se passer une chose incroyable, c'est que, pour la première fois, on va avoir le décumul avec les fonctions des députations régionales. Et ça, c'est vrai qu'en vérité, moi, à titre personnel, je trouve ça très intéressant au niveau, justement, de déconcentrer les pouvoirs. Je trouve ça aussi intéressant pour pouvoir s'engager pleinement dans le mandat. Mais les retours que j'ai aujourd'hui de ce qui se passe dans le parlement indiquent dit aussi qu'il y a des risques, justement, que certains parlementaires se retrouvent déconnectés, et notamment de la situation des communes pauvres. On verra. Ce sera effectivement une nouveauté très importante. C'est quelque chose qu'il ne faut pas négliger. Ça va être une nouveauté très importante, et pas à titre personnel, pour les gens, une nouveauté très importante pour la démocratie. Et bien malin qui peut dire ce que ça va vraiment impliquer au final.

Je termine encore par une dernière chose, c'est que, fondamentalement, je pense, j'espère que si vous vous posez ces questions, c'est essentiellement pour une raison dont on n'a pas encore beaucoup parlé aujourd'hui, c'est la nécessité de restaurer la confiance entre le politique et les citoyens. J'espère que ça, c'est vraiment au cœur de votre réflexion. Moi, c'est au cœur de ma réflexion et je pense que, par rapport à ça, il y a deux choses très importantes qui en découlent. La première, c'est que nous avons tous le devoir, en tant qu'élus public, d'être exemplaires, et ce n'est pas toujours difficile, pas toujours facile, c'est facile à dire, mais ce n'est pas toujours facile à faire. Et on doit se poser des questions par rapport à ça et on doit être exemplaire. Ça, ça fait vraiment intimement partie de la confiance. Et, d'autre part, quels que soient les clivages partisans, quels que soient les débats qu'on peut avoir, je pense que le respect mutuel dans nos échanges, l'écoute positive, qui peut justement passer au-dessus des clivages partisans et parfois nous amener à une belle unanimité en faveur des citoyens, la recherche de l'intérêt général, le fait d'éviter tout populisme, et là aussi, c'est plus facile à dire qu'à faire, ça, sont aussi des choses qui sont vitales pour pouvoir avoir la confiance des citoyens et rétablir une meilleure confiance. Et je voulais ajouter ça parce que je pense qu'il y a beaucoup de choses qui peuvent être cosmétiquement faites, soi-disant dans l'intérêt de ce but-là. Mais il y a aussi des choses concrètes qui nous concernent tous les jours: l'exemplarité, le débat, l'écoute et qui sont peut-être beaucoup plus difficiles à atteindre, mais tout aussi importantes, ce que moi, je voulais dire à ce stade. Je pense que, en tout cas, monsieur Achaoui voulait répondre.

M. l'échevin Achaoui :

Merci Madame la présidente, je vous remercie également monsieur Sumlu pour sa question. Je vais commencer par tout d'abord vous dire: monsieur Sumlu, nous n'avons pas la même lecture de chiffres. Les montants que vous avez mentionnés, je ne les retrouve pas en termes de réconciliation, tant au niveau de déclaration à la Cours des comptes que la

déclaration au niveau communale et celle du parti. Vous avez cité un montant de plus de 230.000 €. Je ne sais pas d'où il vient, il faudra peut-être me l'expliquer mais moi, je ne le trouve pas, je ne le retrouve pas du tout et je serais curieux de voir un peu d'où vous tirez ce montant-là.

Deuxième élément, vous avez parlé de transparence. Je suis très content d'entendre cela puisque, en ce qui me concerne, pour les mandats que j'ai que je cumule, et madame la présidente l'a rappelé, ce sont des mandats dérivés par rapport à mes compétences. Je suis également échevin. Je suis à la fois échevin de la mobilité également et échevin de l'énergie puisque vous avez été très loin dans le fait d'énumérer un certain nombre de montants et de et de, de, je dirais de mandats. Le mandat d'Interfin et de Sibelga sont étroitement liés. Je suis président, mais le bureau, le bureau de Sibelga, siège également de la même manière au bureau d'Interfin vice versa. Je m'explique nous avons un bureau de sept personnes. Dans ce bureau siège deux écolos, des collègues que j'apprécie énormément, qui ont exactement les mêmes mandats que j'ai, c'est-à-dire ils sont à la fois membre du bureau d'Interfin et vice-président du côté de Sibelga. Ils sont échevin, absolument absolument. Ils sont échevins un de Uccle et l'autre de Boisfort. Pour un autre cas, et mon collègue d'Uccle qui est échevin des sports Ecolo, lui, il est chez Elia, ce sont des gros mandats qui sont toujours en lien direct avec les compétences. Et moi, je suis chez Fluxys, lorsque vous siégez, ce sont les membres du bureau qui siègent à Interfin qui bénéficient de ces mandats dérivés, Fluxys en ce qui me concerne, et Elia en ce qui concerne l'autre mandat important. Parking Brussel, je suis échevin de la mobilité. Je pense que c'est je pense, en toute modestie, c'est bien de faire partie du CA d'une structure, parce que on agit, on peut de la même manière chez Sibelga et Interfin. Pour vous rassurer, nous avons décidé récemment que pour les mandats conséquents, comme Fluxys et Elia, à partir de 2023, il n'y aura plus de rémunération, ce sera rétrocédé à la structure elle-même, c'est-à-dire Interfin. Publigaz, c'est exactement le même principe. Ce sont des dérivés du fait qu'on siège Interfin ou Sibelga, automatiquement, les mandataires peuvent siéger à Publigaz, c'est exactement le même principe et c'est rétrocédé à la structure elle-même, savoir Interfin. Voilà pour l'explication de la transparence, les montants, je vous l'ai dit, je suis curieux de voir d'où les chiffres proviennent. Moi, je n'ai pas ces chiffres-là. On est loin de ce montant que vous avez, je dirais, avancé. Je trouve un peu désolant d'avancer des chiffres qui sont colossaux mais qui ne correspondent pas à la réalité. Je vous ai expliqué, pour ma part, le lien que j'ai avec les différents mandats dérivés, qui sont en lien avec mes compétences. C'est comme l'a dit madame la présidente, c'est une situation de fait, en fonction évidemment, des compétences dont on bénéficie au niveau local. Ce sont des situations de fait, si vous voulez, ce décumul par rapport à cela, il va falloir changer à un niveau supérieur, ce genre de méthodologie, pour ma part, madame la présidente.

Mme l'échevine Ouberri :

Pour répondre à la question de monsieur Sumlu, d'abord merci pour votre question interpellation. Ça me permet de vous dire que le cinquième tiret, c'est mon revenu en tant que directrice à l'ABEF, vous savez que c'est l'école de devoirs pour le secondaire, pour aider les gamins de douze à 18 ans, et que les cours commencent à partir de 17 heures. Je peux aussi vous dire, j'en profite pour vous dire, que je suis là tous les jours à la commune, vous pouvez prendre n'importe quel agent ou gardien ou à l'Accueil, ils vont vous le confirmer, et j'estime que, après 17 heures, je me consacre à quelque chose qui me tient vraiment à cœur en tant que travailleuse sociale. Ça, je ne peux absolument pas changer. Et moi, que vous vouliez que je garde la commune la nuit, que j'y reste, que j'y passe mes nuits, à jouer la gardienne de nuit de la commune, je pense qu'après 17h00, j'ai largement contribué au travail de mandataire en tant qu'échevin, surtout que j'ai des matières qui me tiennent aussi à cœur, qui me collent vraiment, et je remercie ma cheffe de file de ma avoir donné ces matières-là, ces compétences-là, c'est quelque chose qui est, qui est, qui me fait, qui m'anime pour travailler, dans, continuer le contact humain, à travailler tout ça. Je dois aussi vous dire que j'ai été rémunérée jusqu'au premier janvier 2023. À partir de là, à partir du premier février, je continue

les mêmes horaires, je continue le même travail, mais sans rémunération et aucun regret là-dessus. Je comprends tout à fait, est-ce que j'ai répondu à vos préoccupations ?

Mme la Présidente :

Attendez, je voudrais d'abord savoir si quelqu'un d'autre dans le collège souhaite s'exprimer, madame Schepmans, allez-y.

Mme l'échevine Schepmans :

Mais très brièvement, dans la mesure où je rejoins l'intervention qui a été faite par la présidente sur votre interpellation et, comme vous l'avez précisé, en tant que mandataire, tous les montants des émoluments sont communiqués chaque année, tant à la Cour des comptes qu'au Parlement bruxellois et à la commune de Molenbeek. Il n'y a absolument rien de confidentiel. Tout est contrôlé, vérifié et déclaré. Mais je pense quand même que les montants que vous avez repris me concernant ne sont pas nécessairement exacts. En tout cas, je ne suis plus cheffe de groupe depuis au moins deux années au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tant ma rémunération de la commune que celle du parlement font, comme pour tous les tous les travailleurs, font l'objet de précompte professionnel et pour ma part, cela, ce chiffre, je peux l'assurer en plusieurs dizaines de milliers d'euros mais je ne veux pas vous débattre, vous débattre ma fiche fiscale, qui, elle, est personnelle. Je vous rappelle que les rémunérations d'un député, d'une députée, d'un échevin ne peuvent, comment on l'a souligné, dépasser 150 % de l'indemnité parlementaire. Et, comme vous le savez, je n'ai pas d'activité professionnelle privée à côté de mes mandats publics, ni de quelconque conflit d'intérêt et je me donne véritablement à 200 pour cent. Je peux vous l'assurer dans ma fonction d'échevine et au parlement. D'ailleurs en ce qui concerne mes attributions d'échevine de la culture et de l'état civil, je ne me contente pas de travailler cinq jours par semaine, mais au contraire, j'exerce aussi ces fonctions pendant le week-end. J'espère avoir répondu à vos interrogations et je pense que la transparence, comme vous l'avez souligné, est importante et que, ici, dans ce conseil communal, et nécessairement du côté des échevins, nous sommes transparents de notre activité politique.

M. l'échevin Azaoum :

Monsieur Sumlu demande que chaque échevin explique un peu sa situation. Il n'y a aucun souci, si vous voulez, on peut rencontrer cette attente, on peut se dévoiler. Mais Je gagnais mieux au syndicat et je m'arrête là.

Mme la Présidente :

Bien écoutez, je pense qu'on a déjà été très, très précis. Je pense que c'était intéressant d'entendre tout ça. Et le dernier mot vous revient: monsieur Sumlu, allez-y.

M. Sumlu :

En tout cas, merci beaucoup pour vos réponses. Monsieur Azaoum, vous m'avez cité, mais je ne vous avais pas cité. J'avais même dit que vous étiez quasi exemplaire, parce que vous avez que votre mandat d'échevin. Si vous voulez d'entendre ça, c'est fait.

Sur les montants. Je n'invente rien. Vous allez sur le site de la commune, vous allez sur la page transparence, vous allez en l'année 2022. Ici, ce sont des chiffres 2022. J'avais bien précisé: vous allez sur le nom de monsieur Achaoui, vous cliquez au-dessus, il y a un Pdf qui apparaît, il est devant mon écran et les montants sont indiqués, je pense par lui-même. Moi, je n'invente rien. Et c'est la même chose pour madame Schepmans, qui a écrit elle-même, je suppose. Ces montants-là, sont affichés. Quelle est mon intérêt d'inventer des montants,

honnêtement, peut être des erreurs, parce qu'il y a certains qui ont écrit à la main, mais à la limite, monsieur Achaoui peut très bien répondre. Devant moi, il y a votre fiche. Il y a Fluxys belgium. C'est écrit 110.000 €, c'est si c'est 1 erreur, il faut le corriger. Sur la Cour des comptes, effectivement, pour ce mandat-là, il y a une fourchette, et la fourchette, c'est entre 5.919 € et 119.000 €. Ce sont des fourchettes, oui, mais ça veut dire qu'il faut voir sur votre déclaration quel est le montant exact. Je n'invente rien. S'il y a des erreurs, évidemment, il faut. Moi, personnellement, ce n'est pas dans mon intérêt d'inventer des montants, mais s'il y a des erreurs, il faut les corriger sur le site aussi de la commune. Je trouve que c'est tout à fait important.

Je suis tout à fait d'accord, mais si vous permettez, si vous permettez, je pense que ce serait aussi une bonne occasion de pouvoir, peut-être à partir de 2023, de mettre ces montants de manière peut être électronique, parce que quand on écrit à la main, effectivement, c'est parfois parce que, honnêtement, quand vous regardez au-dessus ces chiffres là, ça ne ressemble quasi à rien. Je suis désolé, mais la parole est à moi. Merci. Si vous voulez, vous pouvez compléter par la suite, comme au conseil communal. Merci.

Madame Ouberri, merci beaucoup en tout cas pour votre précision. Mais il s'agissait de 2022. Effectivement, vous dites qu'à partir de 2023, c'est plus rémunéré. J'entends bien, et c'est la même chose aussi, Madame Schepmans, merci pour la réponse. Mais effectivement, c'est à partir de 2024, il n'y aura plus ce cumul, et la transparence est tout aussi importante. En tout cas, je trouve que parfois, c'est un peu gênant, j'avoue d'aborder le cumul de mandats ou des chiffres. Je sais bien que dans notre société, en Belgique, on en parle rarement, mais dans certains pays, il y a même la déclaration des patrimoines qui sont demandés aux mandataires politiques. Et je remercie en tout cas, merci, et je remercie en tout cas pour l'ensemble de vos réponses, et je trouve que c'est un moment aussi des démocraties de pouvoir en parler de ça de manière vraiment tout à fait cordiale, et je pense que sont des mandats publics et c'est bien que les gens puissent être informés. Merci beaucoup, en tout cas, pour votre écoute.

32. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à la promesse de compensation de places de parking à De Cock. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, over de belofte om parkeerplaatsen bij De Cock te compenseren. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

On passe à la dernière interpellation en séance publique, c'est celle de monsieur De Block concernant le parking De Cock.

M. De Block :

C'est très simple: quand il y avait, il y a les travaux maintenant, d'ailleurs j'ai vu qu'il y avait quelqu'un qui a eu un accident dans les travaux. Mais on ne parle pas de cet accident, on parle plutôt de la suppression des places de parking dans le cadre aménagement de De Cock, les places entre les blocs. Aussi, à l'époque on nous a garanti qu'une série de places de parking allait être compensée, entre autres, par l'ouverture du parking en sous des blocs sociaux. Je pense qu'ils étaient mis en en gestion par B-Park, si je ne me trompe pas, et qu'il fallait des négociations avec B-Park pour garantir que les riverains puissent y accéder, parce que c'était un peu ça qui pour lequel vous y étiez engagés, je crois, avec en présentant leur carte de riverain. Je voudrais savoir où ça en est précisément ?

Mme Evraud :

Merci. Madame la présidente, je repose la question. Je la pose chaque fois: est-ce que les camionnettes pourront entrer dans ces parkings ? Est-ce que vous avez la réponse et est-ce que pour les personnes à mobilité moyennement ou très réduite, est-ce qu'il y a une possibilité pour ces gens d'avoir soit un ascenseur, soit je ne sais pas quoi, mais pour pouvoir en sortir?

Mme la Présidente :

Effectivement, avant de s'engager dans le fait de supprimer les places à cet endroit rue Jean-Baptiste De Cock, j'ai pris la précaution d'avoir un accord avec la ministre de la Mobilité, pour effectivement, le soutien à l'utilisation et à la réhabilitation du parking. Et il y a quelques petites inexactitudes dans ce que vous avez présenté, c'est-à-dire qu'aujourd'hui le parking appartient au Logement molenbeekoïse, mais est géré par un privé B-Park. Demain, la logique fera que ce parking sera à nous et sera géré par un opérateur public qui est Parking Brussels. Et la question, c'est de savoir quelle sera la formule définitive d'usage du parking et de mise en service du parking par Parking Brussels, ça, c'est quelque chose qui est encore en train d'être étudié, puisqu'il faudra des conventions, il faudra toute une série de précisions. Qui pourra entrer dans le parking, nous serons amenés à définir, nous sommes en train de travailler là-dessus, quels seront les habitants qui pourront, moyennant leur carte riverain, entrer dans le parking. Ce sera un périmètre qui sera défini, les gens qui auront la carte riverain dans ce périmètre pourront rentrer, et les autres, ce seront des horodateurs, entre guillemets. Ça, c'est le modèle sur lequel on travaille aujourd'hui. On a un petit peu de retard par rapport à tout ce plan et ce qui a été prévu pour palier à ce retard, c'est qu'il y ait, vous l'avez peut-être vu aujourd'hui, un parking temporaire qui compense les places manquantes. Ce parking temporaire va continuer jusqu'à ce que le parking, effectivement en dessous des blocs, soit disponible à l'usage.

En ce qui concerne vos questions, Madame Evraud, je n'ai pas de réponse à ce stade. Je suis vraiment désolée, je ne m'attendais pas à vos questions et je ne les ai pas. Peut-être que le plus simple, c'est aussi si je peux vous encourager à nous envoyer une question écrite pour que dès qu'on a cette information, parce qu'aujourd'hui je ne l'ai pas et je ne sais pas si on l'aura demain, on l'aura peut-être plus tard. Vous comprenez, ça ne dépend pas tout à fait que nous, cette histoire-là, on puisse vous répondre. Autrement dit, rentrez la question et s'il vous plaît, ne nous en veuillez pas si la réponse ne vient pas très vite. Voilà, monsieur De Block, à vous la parole.

M. De Block :

Merci pour les réponses. Je poserai une question écrite, des questions plus précises au niveau de l'état de l'avancement est-ce que vous pouvez, sans boule de cristal, mais dire: est-ce que c'est dans deux ans, trois ans? Dans un an? C'est quand le délai, plus ou moins de négociation nécessaire encore avec Parking Brussels pour aboutir à cette ouverture de parking?

Mme la Présidente :

On sera plutôt dans six mois, ou quelque chose comme ça. Peut-être avant, peut-être un peu après, mais c'est certainement moins d'un an. Bien sûr, l'idée c'est que dès que le parking est vraiment opérationnel, on n'ait plus qu'à placer quelques barrières et quelques matériaux. Et hop, on lance.

M. De Block :

On a pu résoudre le problème des inondations de l'Eau au moins deux ?

Mme la Présidente :

Oui, ça, c'était la raison principale pour laquelle les travaux coûtent cher, c'est qu'il y avait effectivement des réformes structurelles à faire.

C'est ici que se termine la séance publique. Je propose à tous ceux qui ne font pas partie des membres du conseil de nous quitter. Je remercie tout le monde, au niveau technique, les policiers, nos spectateurs, évidemment, et à la prochaine.